Société
Française
d'Histoire
Urbaine

**RÉSUMÉS DES THÈSES REÇUES AU PRIX DE THÈSE DE**
**LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE URBAINE**

**PRIX 2022**

Classement par ordre de réception des dossiers

NB : l'ensemble des thèses candidates est réuni ici ; les thèses lauréates font aussi l'objet d'une publication séparée.

**SOMMAIRE**

Thèse n° 1 : Adnen El Ghali, *Du fondouk de la nation à l'hôtel consulaire. Les dimensions spatiales et symboliques de la diplomatie dans le quartier consulaire de Tunis (XVII^e^-XIX^e^)* 5

Thèse n° 2 : Romain Broussais, *Le scripteur urbain : notaires et clercs au service de la ville médiévale (XIe-XIVe siècle)* 8

Thèse n° 3 : Pierre Péfau, *Construire dans les agglomérations gauloises. L'architecture des bâtiments du Second âge du Fer en Gaule interne : approche technique et socio-économique* 12

Thèse n° 4 : Christophe Urdician, *Construction, réhabilitation et destruction des logements à Montluçon (1948-1988). Quarante ans de politique publique vue à l'échelle locale* 20

Thèse n° 5 : Janoé Vulbeau, *Roubaix la construction d'une ville face aux Algériens. Politiques urbaines et racialisation 1950-1990* 23

Thèse n° 6 : Julien Lagalice, *La grande révolte de Besançon, cité impériale (1450-1451)* 27

Thèse n° 7 : Martin Minost, *Habiter une ville nouvelle en Chine. Le cas du quartier d'architecture occidentale de Thames Town en périphérie de Shanghai* 31

Thèse n° 8 : Marco Conti, *Gouverner l'argent public. Finances et fiscalité à Bologne, de la commune du Peuple (1288) à la seigneurie des Visconti (1360)* 36

Thèse n° 9 : Suzanne Rochefort, *Travailler sur le devant de la scène : le métier de comédien et de comédienne à Paris (années 1740-1799)* 40

Thèse n° 10 : Louise Jammet, *Le « projet de ville » au XXI^e^ siècle : modèle et utopie dans l'urbanisme mondialisé. Récits, références et mises en œuvre dans les projets de ville ex nihilo et les projets de ville existante en transformation* 45

Thèse n° 11 : Asma Hadjilah, *La ville et l'architecture européennes du XIXe siècle dans la Casbah d'Alger. Transformation et construction : entre liberté et idéal esthétiques* 53

Thèse n° 12 : Mougibelrahman Aboamer, *Architecture et évolution sociopolitique*
*Vers une lecture multiple du centre-ville du Caire (1869-1973)* 58

Thèse n° 13 : Paul Lecat, *La fabrique d'un quartier ordinaire. Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris, des années 1830 aux années 1930* 64

Thèse n° 14 : Grégory Mainet, Divisis angiportis et plateis constitutis. *La rue comme témoin du développement urbain de la cité d'Ostie (IV^e^ siècle av. J.-C. – VI^e^ siècle ap. J.-C.)* 69

Thèse n° 15 : Benoît Saint-Cast, *Commerce et justice. Le tribunal de la Conservation des foires et les marchands à Lyon (1655-1780)* 74

Thèse n° 16 : Marika Rupeka, *La ville et le bien-être : 1900-2000. Généalogies plurielles de la doctrine socio-économique dans l'innovation pour les déplacements à La Rochelle, Eindhoven, Milton Keynes et Göteborg* 78

Thèse n° 17 : Antoine Lévêque, *Desservir la banlieue Métropolisation et relégation des quartiers d'habitat social dans l'agglomération lyonnaise (1959-2019)* 83

Thèse n° 18 : Aurélien Roulet, *"Au nom du bien public". Exercer le pouvoir règlementaire dans une société en guerre, Lyon, vers 1561-vers 1594* 87

Thèse n° 19 : Anne Kucab, *« Où l'on offre tout ce qui peut se vendre ». Niveaux de vie et consommation à Rouen à la fin du Moyen Âge* 92

Thèse n° 1 : Adnen EL GHALI

*Du fondouk de la nation à l'hôtel consulaire.*

*Les dimensions spatiales et symboliques de la diplomatie dans le quartier consulaire de Tunis (XVII$^{e}$-XIX$^{e}$)*

Thèse de doctorat réalisée sous la direction du Pr. Christophe Loir

soutenue à l'Université libre de Bruxelles (ULB)

le 27 janvier 2021

Cette thèse décrit le fonctionnement et l'essor de la triade consulaire composée des consuls, des établissements consulaires et de leurs territoires d'inscription, physiques et symboliques, dans la capitale de la Régence ottomane de Tunis, en couvrant la période allant de la construction du premier spécimen (1660) à l'avènement du Protectorat français (1881). La thèse questionne la matérialisation des relations entre puissances par une série de pratiques formelles et d'espaces physiques auxquels se superposent des processus culturels et sociaux visant à cultiver la différence sur fond de quête de distinction et de compétition entre puissances mandataires. Les données recueillies par l'étude des sources et le dépouillement des archives consulaires et diplomatiques de huit puissances disposant de représentants accrédités à Tunis en la période étudiée, principalement en cinq langues (français, arabe, anglais, italien, espagnol), s'est faite au prisme de la micro-histoire globale et de l'histoire globale. Cette analyse a compris la consultation des archives diocésaines et congrégationnelles documentant la vie quotidienne des communautés chrétiennes sous juridiction consulaire ainsi que les relations de voyage et les guides qui sont venus compléter les études, descriptions, illustrations et mémoires commandités à des scientifiques et autres officiers européens en mission dans la Régence.

Le travail entrepris a permis de déterminer, à partir du XVII$^{e}$ siècle, la position de ces édifices dans la ville et de reconstituer le quartier consulaire en en dressant la généalogie. La thèse a mis au jour l'existence de trois phases de développement des espaces consulaires. Une première phase d'existence (1660-1792) est initiée par la construction de fondouk des Français (1660) et inaugure un processus cumulatif et linéaire de multiplication des représentations consulaires concentrées dans la partie basse de la ville. L'octroi de fondouk, sa forme, ses dimensions et sa position témoignent de l'importance que revêt la nation mandataire et de sa place dans l'échiquier diplomatique de la Régence. L'archétype des origines, figé dans sa typologie, va s'en émanciper en intégrant, sur fond de tensions et de contestations avec l'État hôte et les représentants des autres puissances, des espaces de conquêtes, symboles de privilèges consacrant le rang et le prestige de l'État mandataire.

A cette première phase, succède, par suite de l'éclatement de la Révolution française, une deuxième de « renversement des clartés » (1792-1816), marquée par la disparition d'anciennes puissances et l'apparition de nouveaux acteurs. Cette seconde phase est suivie de la troisième et dernière (1816-1881) qui naît sur fond de nationalismes, de bureaucratisation et d'affirmation de la fonction consulaire comme institution économique et politique. Le corps consulaire en gestation bouscule l'ordre établi et s'engage dans un processus de quête de distinction et de supériorité symbolique se manifestant par une conquête de l'espace dans la ville. Ruptures et continuités sont identifiées en tant que jalons rythmant les mutations des maisons consulaires qui, de l'archétype du fondouk, vont adopter progressivement le modèle européen d'hôtel particulier dont ils s'approprient les éléments architecturaux, ornementaux et spatiaux par à-coups. Ce processus culmine avec l'installation du consulat de France dans un hôtel particulier (1860) hors-les-murs actant ainsi la mort du fondouk des nations.

C'est en termes spatiaux que s'expriment les mécanismes entraînant les consuls à traduire le rang et la dignité des puissances qu'ils représentent et leur engagement dans des processus d'imitation porteurs de significations. L'exploration des espaces symboliques (le territoire étant un support privilégié de conversion

en symboles d'éléments concrets de la société) induit une prise en compte des représentations consulaires comme expression spatiale des différents systèmes symboliques en jeu.

Au regard de l'activité consulaire qui s'y déploie et des espaces et populations qui y sont liés, le quartier des consuls existe en tant que « quartier consulaire » au sens d'échelon « naturel » d'une vie sociale caractérisée par des représentations sociales spécifiques. Nous avons démontré qu'il se distingue tant par sa situation, en partie basse de la ville, que par une physionomie propre constituée en « fragments de paysage urbain » tranchant avec son environnement notamment via les édifices d'architecture européenne et les mâts des consulats dont la disposition et le dimensionnement répondent à un savant jeu de visibilité, par la spécificité de ses habitants et usagers, et par la particularité que lui confère la concentration de représentations consulaires, d'auberges nationales, de lieux de culte et de lieux de vie propres à des communautés spécifiques.

Le quartier consulaire, conçu comme le creuset spatial de ces influences se forme sous leur empreinte et exprime par sa morphologie acquise via un processus progressif et non figé, les réalités multiples qui l'imprègnent. L'approche déployée s'est évertuée à prendre en compte tous les aspects de la représentation consulaire dans une tentative d'histoire spatiale totale du fait consulaire commençant à l'arrivée du consul en poste à sa mise en bière dans le cimetière de son culte. Comme quartier, il est de même largement représenté comme un espace de mise en scène dont la place de la bourse constitue l'épicentre, mais dont les contours fluctuent au gré de l'apparition et de la disparition d'espaces physiques et symboliques sous influence consulaire. La perspective scénographique préside à la perception du centre et de la périphérie du quartier où se déploient l'être et le paraître consulaires et où se mettent en scène les rôles sociaux, les conduites et les comportements.

Les mécanismes qui entraînent les consuls à traduire le rang et la dignité des puissances qu'ils représentent en termes spatiaux et leur engagement dans des processus d'imitation porteurs de significations ont ainsi été mis au jour. Nous avons exploré dans la foulée les espaces symboliques (le territoire étant un support privilégié de conversion en symboles d'éléments concrets de la société) des représentations consulaires entendues comme expression spatiale des différents systèmes symboliques en jeu.

L'œuvre de représentation du consul s'exprime de même en termes de mobilité, de réception, de soumission et de contournement du cérémonial de cour. Aux espaces géographiques se joignent des espaces symboliques où se joue une guerre subtile, celle de la conquête de privilèges témoignant du rang de l'État et de son prestige. Tout est prétexte à traiter « sur le pied le plus fort » et tout privilège est bon à prendre et à préserver. Usage des carrosses à quatre roues, soumission au cérémonial du baisemain, port du sabre et des souliers lors des audiences avec le Bey, mise à disposition d'une maison de campagne, font l'objet d'âpres négociations avec le pouvoir local qui se joue des concurrences et des égos en dispensant privilèges et sermons au gré de sa politique. Aux dimensions architecturales et urbaines des espaces territoriaux, se superposent les dimensions politiques et diplomatiques d'une spatialité symbolique propre à la représentation qu'induit le caractère public de la fonction. Le pavillon, marqueur spatial consulaire par excellence, et la polysémie de ses usages ont fait l'objet d'une analyse intégrant sa place dans la définition d'un « paysage urbain consulaire ». Enfin, nous avons démontré que la fonction consulaire doit être appréhendée dans ses dimensions physiques et subtiles ; l'espace consulaire apparaît comme indissociable de l'*habitus* consulaire qui le qualifie socialement et culturellement. Préséance et quête de distinction lors du déploiement du cérémonial de cour sont au cœur de différends entre cour et consuls dont le port de l'uniforme, la soumission au baisemain, l'usage du carrosse et la « place de choix » lors des cérémonies et audiences publiques sont autant de pierres d'achoppement que de prétextes à la conquête de nouveaux espaces de distinction. L'usage du carrosse à quatre roues sera ainsi finalement accordé et étendu à tous les consuls en 1839 au terme de quatorze années de litiges (1825) et de vexations. Il en va de même pour le baisemain, aboli en 1826 soit près d'un siècle après les premières protestations consulaires françaises pour en être dispensé (1740).

Si le consul trône au cœur de la société européenne de Tunis, les espaces consulaires forment le théâtre où il donne à voir les signes distinctifs de sa dignité et les privilèges de son rang. Ennobli par sa

fonction, celle-ci rejaillit sur une vie communautaire réduite dans un premier temps et qui va amorcer au début du XIX$^{e}$ siècle une évolution liée aux besoins en matière de sociabilité.

L'évocation de cette riche histoire diplomatique et de ses applications spatiales matérialisées tant dans l'architecture des fondouks que dans celle des hôtels consulaires et dans un fragment de paysage urbain propre au quartier consulaire et qui le rendit unique pendant des siècles ne doit pas occulter la triste actualité de ce legs.

Tout en formant une composante particulière cohérente du patrimoine matériel, ces éléments n'apparaissent pas indépendants et auto-suffisants, mais plutôt étroitement interreliés au patrimoine matériel ottoman et au paysage de la ville historique dont le quartier consulaire constitue une composante forte et un prolongement indispensable pour l'appréciation et la lecture de l'ensemble du territoire historique de la capitale.

Par les bâtiments qu'il contient, par son territoire spécifique formant un fragment de paysage urbain historique et par l'habitus consulaire dont les rites ont façonné la pratique des lieux, ce quartier constitue un patrimoine matériel et immatériel, révélé par la thèse, qu'il incombe de faire connaître afin que sa reconnaissance soit un prélude à sa protection future, désormais urgente.

Thèse n° 2 : Romain Broussais

*Le scripteur urbain : notaires et clercs au service de la ville médiévale (XIe-XIVe siècle)*

Directeur : Bernard d'Alteroche
Lieu de soutenance : Université Paris II Panthéon-Assas
Date de soutenance : 7 janvier 2022

L'histoire de la scripturalité urbaine connaît de nos jours une belle vitalité ; celle des rédacteurs d'actes restait en revanche à écrire. Cette étude répond à la question suivante : comment s'uniformise la condition des scripteurs urbains européens à l'époque médiévale ?

La réponse fait apparaître un agent local qui interroge la manière dont nous concevons les agents publics des actuelles municipalités. En effet, ce que d'aucuns prennent pour des innovations contemporaines de la part des villes présentent souvent des origines médiévales.

Le scriptorat urbain, qui naît au XIe siècle en Italie du Nord de la rencontre du notariat public et des premières communes répond à un besoin pratique des villes. Les cités ont, par souci d'indépendance, besoin de coucher sur le papier les privilèges dont elles disposent ainsi que les décisions qu'elles prennent sans que ni l'acte qui les contient, ni le rédacteur qui les transcrit, ne puissent être rattachés à une autorité publique. La seule personne pouvant répondre à ce besoin est le notaire public qui, bien qu'investi par une autorité publique (empereur ou pape), n'est pas au service de cette dernière mais agit pour le compte de clients qui le rétribuent pour son travail.

Au-delà des Alpes, où la renaissance urbaine est plus tardive, les premières communes du XIe siècle ne connaissent pas la même fortune. En effet, que cela soit dans le royaume de France, au sein des terres impériales, en Flandre ou encore dans les territoires anglais du continent, un tel phénomène fut impossible. La majorité des premières associations insurrectionnelles du XIe siècle sont matées par les autorités et même lorsqu'elles ont connu une forme de pérennité, en se dotant en institutions urbaines développées à l'ombre du pouvoir épiscopal, seigneurial ou royal, l'inexistence d'un véritable notariat public et son faible développement, ont empêché la création d'un lien bilatéral et exclusif entre ces institutions et les notaires publics. Il existe donc un décalage dans la diffusion de la scripturalité urbaine entre l'Italie du Nord et le reste de l'Europe qui s'explique par la naissance du notariat public dans cette région.

La précocité italienne ne s'explique donc pas seulement par l'avancée des libertés urbaines, permise notamment par une forme de continuité juridique avec l'ère lombarde ; elle tient également à l'utilisation de techniques nouvelles. La formalisation des actes notariés et leur authentification par *signum*, qui renforce leur valeur probatoire, permettent aux villes de présenter des actes opposables aux tiers. Ces outils, désormais déterminants pour les cités au XIIe siècle, leur permettent de détenir contractuellement une multitude de prérogatives de puissance publique sur les habitants et les terres sur lesquels la juridiction urbaine s'exerce. Les premières associations urbaines se transforment donc en autorité publique locale.

L'exercice de ces prérogatives permet, aux villes italiennes et aux localités du royaume de France et de ses régions limitrophes de s'attacher les services de rédacteurs d'actes. En Italie du Nord, si la majorité des cités continue encore au XIIe siècle à recourir à des notaires publics, elles usent de la *iussio* qui permet à la cité, au cours de l'exécution du contrat, d'imposer ses vues et d'en changer à loisir. En effet, l'utilisation de cette technique implique que, le temps de l'exécution du contrat, la situation du notaire public ne diffère pas de celle du notaire urbain attaché aux institutions : le notaire public n'est pas intégré à ces dernières mais il collabore pour un temps donné avec elles. Ce recours à la *iussio* ne semble cependant s'étaler que sur une courte période en Italie (1140-1230 environ) et dans le même temps, les localités du nord de la péninsule intègrent dans leurs institutions des premiers scripteurs urbains tandis qu'elles persistent, même après 1230, à recourir à des notaires publics. Hors d'Italie, la seconde moitié du XIIe siècle voit apparaître les premières mentions de rédacteurs d'actes dans les privilèges urbains. Une distinction s'opère alors entre les villes qui connaissent le notariat public et les autres. Il semble que les villes du Midi aient eu recours à des notaires publics dès la première moitié du XIIe siècle pour rédiger certains actes urbains mais qu'elles n'en aient intégrés dans leurs institutions comme notaires urbains qu'à partir de la seconde moitié de ce siècle tandis que dans les autres villes dites de « cléricat », en l'absence d'un notariat public, les localités auraient eu plutôt recours aux services des clercs non ordonnés de leurs seigneurs. L'émergence d'une scripturalité

publique par le recours à des clercs publics et des écrivains publics, ne semble pouvoir être datée que du XIIIe siècle dans les villes, plutôt dans le nord et l'ouest de la France, qui ne connaissent pas de notariat public. Intégrés aux institutions, ces clercs prennent le nom de clerc de ville et sont évoqués ici sous ce terme ou sous celui de clerc urbain.

Au début du XIIIe siècle, le paysage de la scripturalité est ainsi fixé pour deux à trois siècles : des scripteurs dits « urbains », intégrés aux institutions urbaines côtoient des scripteurs dits « publics », non intégrés à ces institutions mais auxquels les villes font appel. Ces derniers connaissent des situations professionnelles très diverses puisqu'aux côtés des notaires publics identifiés dans le Midi, il existe des clercs publics qui semblent pour certains se rapprocher des notaires publics – mais sans la *fides publica* – tandis que d'autres se rapprochent plutôt des écrivains et scribes publics que l'on retrouve en Europe septentrionale comme méridionale et qui offrent leurs services de copiste à tous (institutions comme personnes privées). Ces dénominations s'entremêlent parfois puisque les notaires publics recrutés comme notaires urbains conservent leur qualité de notaire public. Dans des régions aux confluences des traditions institutionnelles (Auvergne et Gascogne), des notaires publics sont ainsi recrutés comme « clercs du consulat » ou « notaires de villes ». C'est le même phénomène que connaissent les villes de l'ouest de l'Empire où, si le recours exclusif à des notaires publics pour occuper des postes de scripteur urbain est plus tardif qu'en Italie, plutôt au XIIIe siècle, les scripteurs portent tous le titre de *Stadtschreiber* qui ne reflète pas leur statut notarial. Les villes impériales sont donc en zone de notariat mais leurs pratiques administratives, comme pour les cités d'Auvergne et de Gascogne, se rapprochent par certains aspects, comme les titres, des villes de cléricat. Ces différences s'estompent à partir du XVe siècle où la diffusion générale du notariat public conduit à recruter ceux-ci aux postes de scripteurs urbains, quel que soit le nom de la fonction. Les institutions urbaines subissent alors un phénomène qui a lieu aussi dans les cours princières et royales : le monopole des notaires sur la rédaction des actes institutionnels à l'époque moderne.

La distinction entre les cités où œuvrent des notaires publics et celles où ils n'instrumentent pas reste toutefois pertinente pour la période puisque les notaires publics recrutés dans les institutions urbaines peuvent continuer à produire et authentifier notarialement des actes alors que les rédacteurs qui n'ont pas cette qualité n'acquièrent jamais cette capacité ; ces derniers peuvent seulement faire usage du sceau, outil de la *fides urbis* mais les notaires publics recrutés comme notaires urbains le peuvent aussi. Les signatures et seings de clercs, qui se développent au XIVe siècle, ne renforcent donc pas l'authenticité des actes. Cette différence explique, d'une part, la persistance du recours à des notaires publics au cours de la période dans le Midi, et, d'autre part, l'éclipse par ces mêmes notaires des clercs et écrivains publics en Europe septentrionale à partir du XVe siècle.

Ce développement de la scripturalité publique et urbaine n'est permis que par la révolution scolastique en cours dans l'ouest de l'Europe au XIIe siècle qui offre un socle de compétences rédactionnelles à un certain nombre de personnes. L'Église joue un rôle de premier plan dans la formation de ces premiers scripteurs, tout comme, à une moindre échelle, les villes elles-mêmes, notamment à travers les corporations. Par ailleurs, si un plus grand nombre de personnes embrassent des carrières scripturales, c'est aussi parce que la naissance de nouvelles autorités locales, les villes, multiplie les opportunités de carrière, qu'elles soient libérales ou institutionnelles.

L'éducation des hommes de plume permet ainsi leur ascension au sein de l'élite urbaine. En effet, dans cette seconde moitié du XIIe siècle et la première moitié du XIIIe siècle, la rédaction des actes urbains est progressivement internalisée au sein des institutions. L'accroissement des pouvoirs et attributions des villes au cours de la période nécessite l'internalisation de la rédaction des actes urbains et donc le recrutement de plusieurs rédacteurs dont la coexistence au sein des institutions conduit au début d'une spécialisation de chacun d'eux. Certains vont être dévolus à la justice, d'autres aux actes généraux, d'autres encore aux écrits gracieux. La précocité italienne se ressent encore puisque cette période est déjà pour certaines villes celle de la confection de documents comptables et fiscaux, de la constitution de petites chancelleries urbaines et de la diversification de la titulature d'une élite scripturale urbaine. Certains rédacteurs ne sont plus seulement notaires mais chanceliers, soit chef de la chancellerie, ou *dictator*, soit celui qui dicte à d'autres le contenu des actes. La traduction de cette spécialisation dans les titres hors d'Italie est plus tardive et ne débute qu'à la fin du XIIIe siècle pour ne prendre toute son ampleur qu'au XIVe siècle. On ne rencontre alors plus seulement des « clercs de la commune » et des « notaires du consulat » mais aussi des « clercs-pensionnaires », des « notaires-secrétaires » et des « clercs-greffiers ».

Ces derniers deviennent ainsi de la seconde moitié du XIIIe siècle à la fin du XIVe siècle les premiers auxiliaires des dirigeants urbains avec, principalement, les juges dans les cités méridionales et les sergents dans les villes septentrionales. Les compétences des rédacteurs d'actes ainsi que la confiance que leur accordent les villes font d'eux des officiers habiles en toutes choses, quel que soit leur domaine d'exercice : administratif, archivistique, diplomatique, électif, fiscal, financier, gracieux ou judiciaire. Cette période est celle d'un « âge d'or » pour les scripteurs urbains. En effet, en raison de leurs compétences, les villes étendent leurs attributions bien au-delà de la simple rédaction d'actes puisque de manière connexe à leurs tâches d'écriture, les scripteurs urbains conseillent juridiquement, comptent matériellement, tranchent judiciairement, perçoivent fiscalement, négocient, soit seuls, soit aux côtés des dirigeants ou d'autres officiers. Conscientes de leur caractère indispensable, les villes souhaitent se doter d'agents de confiance et établissent en conséquence un régime juridique, en partie propre au scripteur, qui reflète sa place au sein des institutions.

Les régimes d'accès et d'exercice de la fonction se recoupent en partie mais chacun ne n'a pas nécessairement les mêmes attentes ; ils ne peuvent donc être totalement confondus. Les villes semblent surtout recruter des personnes de confiance. Les institutions urbaines constituent un cercle de confiance à l'intérieur même du cercle plus large de confiance que constitue la communauté bourgeoise. Ces critères de confiance doivent être conservés pendant l'exercice des fonctions et il semble que si les scripteurs n'occupent pas tous des postes prestigieux et restent faillibles, sur la période 1150-1400 les fautes semblent plutôt rares. Pour autant, les institutions urbaines ne se satisfont pas de la confiance affichée ou connue, les compétences sont examinées par elles avant l'entrée en fonction, surtout lorsque certains de ses postes nécessitent la maîtrise du latin, des chiffres voire parfois d'un peu de droit. Mais les localités insistent surtout sur le comportement professionnel du rédacteur au cours de l'exercice des fonctions. Les actes de ce dernier doivent être lisibles, ne pas faire l'objet d'une tarification excessive, être conservés au sein des archives urbaines. À l'image de ce qui se faisait déjà au temps des Lombards au Haut Moyen Âge, il semblerait que la réglementation des actions de l'agent n'ait toujours pour finalité que de protéger l'acte. Lorsque l'acte est urbain au Moyen Âge central, il contient des informations dont la perte serait dommageable pour les villes : droits, privilèges, état des finances ou liste des bannis. Cet homme, décrit souvent comme efficace et intègre, bénéficie aussi de divers privilèges mais ceux-ci semblent être moins des récompenses que des avantages qui facilitent l'exercice de ces fonctions.

Ce régime juridique du scripteur urbain, qui trouve ses origines dans des sources différentes (droit canonique, droit romain, droit royal, droit impérial, droit urbain, doctrines) et recoupent des situations différentes (la transposition des règles du notariat public aux notaires urbains qui conservent cette qualité est sans objet dans les villes sans notariat), est malgré tout relativement unitaire. En effet, dépassant la distinction entre villes de notariat et villes de cléricat, il partage en plus des traits communs avec ce qui est attendu des autres agents urbains, des scripteurs publics, des bourgeois et des hommes probes. Cependant, pour les scripteurs, à la fin du XIVe siècle, cette unité du régime est encore un processus en cours puisque le notariat public n'a pas atteint le nord de la France et que le cantonnement des scripteurs aux offices de secrétaires et de greffiers n'en est qu'à ses prémices. L'officiarisation est naissante mais loin de donner l'image de ce que sera le statut uniforme de l'officier à l'époque moderne.

L'histoire de la scripturalité urbaine au XIIIe siècle et surtout au XIVe siècle ne peut cependant se limiter à l''évocation des scripteurs les plus prestigieux puisque ces derniers côtoient, tant au sein de la ville qu'au dehors, des hommes qui vivent grâce aux besoins en écriture auxquels ils sont désormais incapables de pourvoir seuls ; c'est ce qui explique la persistance du recours à des scripteurs publics. En effet, le processus d'internalisation des fonctions est incomplet et, couplé à la spécialisation, il conduit à la hiérarchisation progressive des scripteurs entre eux. Il y a les scripteurs intégrés aux institutions et ceux qui ne le sont pas, et au sein des institutions elles-mêmes, l'écart entre au sein du groupe des scripteurs s'accroît. En effet, le poids de l'écriture conduit à incorporer au sein des institutions un plus grand nombre de scripteurs, mais plus ce nombre s'accroît, plus le prestige de chacun se réduit. En dehors des quelques scripteurs prestigieux qui font partie de l'élite des institutions en raison de l'occupation, à partir de la seconde moitié du XIVe siècle surtout, d'une seconde fonction (juge, trésorier, procureur, juriste), les autres scripteurs sont progressivement cantonnés à des tâches d'écriture et de copie, victimes d'un processus de « subalternisation ». À la fin du XIVe siècle, s'amorcent les changements de la fin du Moyen Âge : secrétaires et greffiers sortent du lot parmi la masse des scripteurs restants. Les cités ne font là que reproduire dans leurs

institutions la distinction qui s'opérait déjà parmi les professionnels de l'écrit entre les plus diplômés et/ou compétents et les autres. Les rédacteurs publics les plus diplômés et compétents sont souvent ceux auxquels font préférentiellement appel les cités pour les missions les plus complexes tandis que les tâches ponctuelles de copie sont confiées à des copistes publics.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, que les villes utilisent des scripteurs publics ou urbains pour ces fonctions particulières, le phénomène de spécialisation finit par déborder le cadre scriptural lui-même pour concerner l'entièreté des institutions urbaines. Les commissions thématiques se multiplient à mesure que les villes doivent assumer l'effort ou les conséquences de la guerre et des épidémies. Le scripteur profite tout de même partiellement du développement des chancelleries urbaines qui se produit à cette époque. C'est pourquoi, bien que marginalisé en partie, il conserve une place aux côtés des nouveaux officiers.

Les villes médiévales connaissent en effet un mouvement d'« officiarisation » de leurs agents permanents, outre le scripteur, le trésorier, le procureur, les juristes et juges sont les principaux concernés. Ils sont dotés progressivement d'un statut juridique particulier qui augure du système de l'office en place à l'époque moderne. Phénomène émergent au XIIIe siècle, le système de l'office statutaire se répand rapidement au XIVe siècle dans l'ouest de l'Europe, sans pour autant éclipser le recours à des rédacteurs ponctuels ou à des agents que les villes n'appellent pas officiers. La fin du XIVe siècle et le début du siècle suivant permettent même à certains scripteurs urbains de se faire une place de choix parmi les officiers permanents des villes. Bien que désormais à une place moins prestigieuse que celle de leurs collègues, ils occupent les offices spécialisés de secrétaire, du conseil ou auprès des dirigeants, et de greffiers de cour de justice ; cour parfois composée des dirigeants eux-mêmes.

Cette recomposition institutionnelle de la fin du XIVe siècle se traduit dans l'évolution des modes de rémunération. En effet, si les scripteurs publics continuent d'être rémunérés à la tâche et à l'acte du XIIe au XVe siècle, les modes de rémunération des scripteurs urbains se diversifient pour accompagner ces phénomènes de hiérarchisation et de spécialisation au sein des institutions urbaines. Au traitement fixe s'ajoutent des sommes variables et des dons en nature qui reflètent moins la nature de la mission que la place de l'officier au sein des institutions. Certains bénéficient même du système de la pension qui leur assure un revenu à vie et participe de la construction du statut d'officier. Pour autant, devenus parfois les subordonnés des autres officiers en raison de la complexification financière et normative de la seconde moitié du XIVe siècle, la préséance, l'échelle de rémunération et les privilèges sont désormais actés préférentiellement en faveur des hommes de loi et des gens de finance. Ces derniers occupent les places de premiers auxiliaires auprès des dirigeants, autrefois dévolues aux rédacteurs d'actes. Le scripteur urbain, en partie marginalisé, occupe bien, à la fin du XIVe siècle, une place relativement fixe au sein des institutions urbaines mais elle n'est plus celle qu'il a connue antérieurement.

Parallèlement, les institutions princières ou royales voient leurs prérogatives augmentées. Certaines villes sont alors réduites à des seules structures représentatives sous l'égide parfois d'un syndic qui n'administre finalement plus le territoire urbain, ou seulement marginalement. Ces représentants doivent alors solliciter les institutions locales non-urbaines pour obtenir une solution à leurs problèmes locaux, ou la Couronne elle-même lorsque ces institutions locales sont défaillantes à l'époque moderne.

L'histoire urbaine et celle des rédacteurs des actes des administrations locales ne se rattachent dès lors plus à une histoire originale qui trouve sa source dans la renaissance urbaine du XIe siècles. Elles s'inscrivent au contraire dans l'histoire de la constitution d'un État qui, inexorablement, remplace et subordonne les institutions locales qui n'émanent pas de lui. Le scripteur urbain ne tient plus la plume de l'histoire des villes à l'époque moderne.

Thèse n° 3 :

CONSTRUIRE DANS LES AGGLOMERATIONS GAULOISES. L'ARCHITECTURE DES BATIMENTS DU SECOND AGE DU FER EN GAULE INTERNE : APPROCHE TECHNIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

Pierre Péfau (Université Toulouse Jean Jaurès – UMR 5608 TRACES)

Sous la direction de Pierre-Yves Milcent

Soutenance le 2 mars 2021

L'étude des bâtiments en terre et bois des agglomérations gauloises (datant du Second âge du Fer, c'est-à-dire des III^e^-I^er^ s. av. n. è.) de Gaule interne[1] a permis de développer, lors d'une thèse de doctorat[2], une réflexion autour de deux thématiques de recherche à la fois peu investies et complémentaires. Alors que les recherches réalisées depuis la fin des années 1970 ont considérablement amélioré nos connaissances des constructions de l'habitat rural dispersé[3], notre perception de l'architecture des habitats groupés reste largement incomplète. Par ailleurs, ces agglomérations (terme incluant les *oppida* et agglomérations ouvertes) ont été examinées et définies au travers de nombreux sujets et objets d'étude[4] (par ex. : Fichtl *et al.* 2019 ; Fichtl 2021), mais l'architecture des bâtiments n'a que rarement été mobilisée. Celle-ci est pourtant une clé de lecture essentielle à l'analyse des interactions techniques, environnementales, sociales, économiques, politiques et culturelles animant les sociétés anciennes. Les nombreux débats concernant la caractérisation de ces habitats agglomérés et leur statut urbain m'ont ainsi amené à développer une approche croisée afin de contribuer, à travers une étude fine de l'architecture, à une meilleure compréhension du phénomène d'urbanisation et des fonctionnements des agglomérations.

*Corpus et méthode d'étude*

Les nombreuses fouilles programmées et préventives réalisées ces dernières décennies ont produit une documentation abondante et de grande qualité dans le cadre géographique et chronologique défini, autorisant à aborder ces questions avec un œil neuf. Une stratégie d'échantillonnage a été réalisée en raison du grand nombre d'édifices mis au jour dans les 49 agglomérations étudiées (**fig. 1**). Les plans de bâtiments peu fiables ou trop lacunaires n'ont donc pas été retenus, afin de fonder la réflexion sur une information de qualité, significative de la diversité architecturale au Second âge du Fer et reposant sur un contexte architectural maîtrisé. Le corpus ainsi constitué rassemble 339 constructions.

[1] France hors littoral méditerranéen, Suisse et Allemagne occidentales, Belgique et Luxembourg.

[2] Pierre Péfau, *Construire dans les agglomérations gauloises. L'architecture des bâtiments du Second âge du Fer en Gaule interne : approche technique et socio-économique*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse Jean Jaurès, 2021.

[3] Françoise Audouze, Olivier Buchsenschutz, *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique : du début du II^e^ millénaire à la fin du I^er^ siècle avant J.-C.*, Paris, Hachette, 1989 ;
Olivier Buchsenschutz, Claude Mordant (sous la direction de), *Architectures protohistoriques en Europe occidentale du Néolithique final à l'Age du fer*, Paris, éd. du CTHS, 2005 ;
Patrick Maguer, Gaëlle Robert, « La maison gauloise dans l'ouest et le centre de la France », dans, Sophie Krausz, Anne Colin, Katherine Gruel, Ian Ralston, Thierry Dechezleprêtre (sous la direction de), *L'âge du fer en Europe : mélanges offerts à Olivier Buchsenschutz*, Bordeaux, Ausonius, 2013, p. 247-258 ;
Anne Villard-Le Tiec (sous la direction de), *Architectures de l'âge du Fer en Europe occidentale et centrale*, Rennes, PUR, 2018.

[4] Stephan Fichtl, *De la ferme à la ville. L'habitat à la fin de l'âge du Fer en Europe celtique*, Paris, Errance, 2021 ;
Stephan Fichtl, Philippe Barral, Gilles Pierrevelcin, Martin Schönfelder (sous la direction de), *Les agglomérations ouvertes de l'Europe celtique (III^e^-I^er^ s. av. J.-C.)*, Strasbourg, AVAGE, 2019.

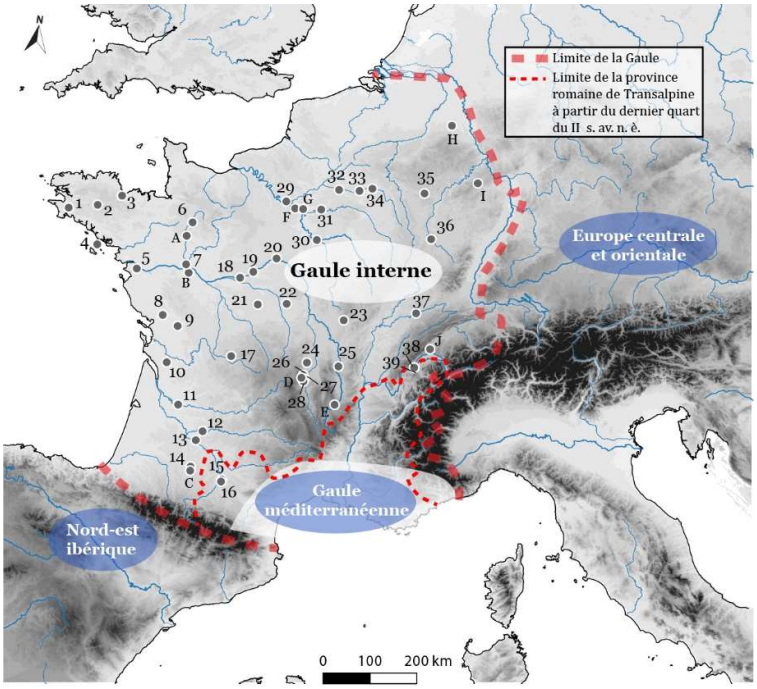


**Sites principaux.** 1 : Quimper « Kergolvez » (29) ; 2 : Paule (22) ; 3 : Trégueux (22) ; 4 : Quiberon (56) ; 5 : Vue (44) ; 6 : Moulay « Le Mesnil » (53) ; 7 : Angers (49) ; 8 : Le Poiré-sur-Velluire « Les Chirons » (85) ; 9 : Aiffres (79) ; 10 : Pons (17) ; 11 : Mouliets-et-Villermartin « Lacoste » (33) ; 12 : Villeneuve-sur-Lot « Eysses » (47) ; 13 : Agen (47) ; 14 : Roquelaure (32) ; 15 : Toulouse « Saint-Roch » (31) ; 16 : Vieille-Toulouse (31) ; 17 : Saint-Gence (87) ; 18 : Amboise (37) ; 19 : Blois (41) ; 20 : Orléans (45) ; 21 : Levroux « Les Arènes » (36) ; 22 : Bourges (18) ; 23 : Bibracte (58/71) ; 24 : Aigueperse (63) ; 25 : Roanne (42) ; 26 : Aulnat (63) ; 27 : Gondole (63) ; 28 : Corent (63) ; 29 : Meulan-sur-Yvelines/Les Mureaux (78) ; 30 : Varennes-sur-Seine « Le Marais du Pont » (77) ; 31 : Poincy (77) ; 32 : Villeneuve-Saint-Germain « Les Grandes Grèves » (02) ; 33 : Condé-sur-Suippe/Variscourt (02) ; 34 : Acy-Romance (08) ; 35 : Titelberg (Luxembourg) ; 36 : Tomblaine « Le Pré Chenu » (54) ; 37 : Besançon (25) ; 38 : Genève (Suisse) ; 39 : Yverdon-les- Bains (Suisse).
**Sites de comparaison.** A : Entrammes « Clos des Primevères » (53) ; B : Les Alleuds « Les Pichelots » (49 ) ; C : Auch (32) ; D : Gergovie (37) ; E : Bas-en-Basset (43) ; F : Nanterre (92) ; G : Bobigny (93) ; H : Niederzier-Hambach (Allemagne) ; I : Bundenbach (Allemagne) ; J : Vufflens-la-Ville (Suisse).

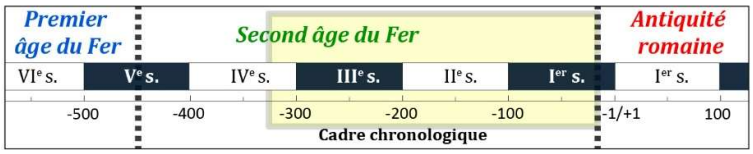


*Figure 1 : Corpus, cadre géographique et chronologique de la thèse de doctorat (DAO : P. Péfau).*

La méthode d'étude proposée pour l'étude de ces vestiges architecturaux se fonde sur une approche taphonomique et critique de ces derniers : la fouille archéologique ne renvoie qu'une image très partielle des constructions anciennes et il est souvent difficile, voire impossible, de restituer la forme originelle de la structure. Afin de limiter les erreurs d'interprétation, la méthode d'étude s'appuie sur deux pivots complémentaires. D'une part, il s'agit de prendre en compte les dynamiques taphonomiques et de prioriser l'analyse des gisements les mieux conservés (dits « stratifiés », c'est-à-dire dont les sols sont préservés) sur celle des sites arasés, puisque les premiers offrent une plus grande richesse de vestiges. D'autre part, la réflexion doit s'appuyer sur une étude globale des vestiges architecturaux : séquences de sols, ancrages et négatifs de pièces de charpente, bois (carbonisé ou gorgé d'eau), terre à bâtir et liaisons métalliques. Après cette analyse, il est nécessaire d'effectuer une étude comparative faisant appel aux vestiges architecturaux les mieux conservés de la Préhistoire au Moyen Âge, afin de détecter d'éventuelles lacunes dans les données du Second âge du Fer et de les interpréter plus précisément. La documentation ethnographique joue enfin un rôle heuristique majeur : l'analyse de structures en bois élévation permet, en effet, de débattre des potentielles formes des bâtiments anciens et de leurs fonctionnements structurels.

*Du nouveau dans l'environnement technique à l'âge du Fer : le contreventement oblique*

Les recherches de ces quarante dernières années ont démontré les compétences des bâtisseurs de l'âge du Fer, disposant d'un outillage complet proche de celui utilisé par les charpentiers romains (hache, ciseau, gouge, tarière, plane, etc.) et connaissant toutes la panoplie des assemblages (tenon/mortaise, mi-bois, chevillage, feuillures et rainures, etc.) nécessaires à la réalisation de formes architecturales sophistiquées. Ce

travail de doctorat a également permis de mettre en lumière un procédé technique jusqu'alors considéré comme inconnu pour la Protohistoire : le contreventement oblique, c'est-à-dire l'usage de pièces de charpente obliques destinées à stabiliser les structures et éviter leur déversement latéral. L'élévation des bâtiments de l'âge du Fer ayant le plus souvent irrémédiablement disparu, il n'est généralement pas possible de mettre en lumière l'usage de ce type de pièces sur des sites archéologiques et le recours à la documentation iconographique d'Europe de l'Ouest et du Nord a donc été indispensable à leur mise en évidence[5]. Plusieurs centaines de gravures rupestres, identifiées sur les rochers du Valcamonica (Lombardie, Italie) et datées de l'âge du Fer, représentent des édifices dotés de nombreux contreventements obliques, venant renforcer les pièces surélevées et les toitures, ou recevoir les débords des encorbellements (**fig. 2**).

L'analyse structurelle de ces édifices gravés de l'agglomération italienne révèle une complexité architecturale jamais restituée pour les constructions de l'âge du Fer européen. Les gravures du Valcamonica ne sont d'ailleurs pas les seuls exemples de représentations protohistoriques de contreventements obliques en Europe. Le plus emblématique est certainement l'« urne-cabane » d'Obliwice (Pologne), datée du début du VIII$^{e}$ siècle av. J.-C., qui correspond à un bâtiment en pan de bois surélevé par quatre supports, conservant le détail des principaux éléments constitutifs de sa charpente, parmi lesquels plusieurs poutres obliques. Au vu des structures bâties mises en œuvre durant la Protohistoire, le contreventement oblique a dû jouer un rôle important, qu'il s'agisse de constructions en pan de bois ou sur poteaux plantés. Sa prise en compte dans le spectre architectural protohistorique ouvre ainsi de grandes perspectives quant à la forme des charpentes et leur complexité structurelle.

[5] Pierre Péfau, « Pan de bois et contreventement oblique en Gaule à l'âge du Fer », *Gallia*, n°74-2, 2017, p. 19-41 ;
Pierre Péfau, « Architecture en bois et triangulation durant la Protohistoire : méthodes d'identification, bilan actualisé et perspectives interprétatives », dans, Stéphane Lamouille, Pierre Péfau, Sylvie Rougier-Blanc (sous la direction de), *Bois et architecture dans la Protohistoire et l'Antiquité, Pallas*, n°110, 2019, p. 201-222.

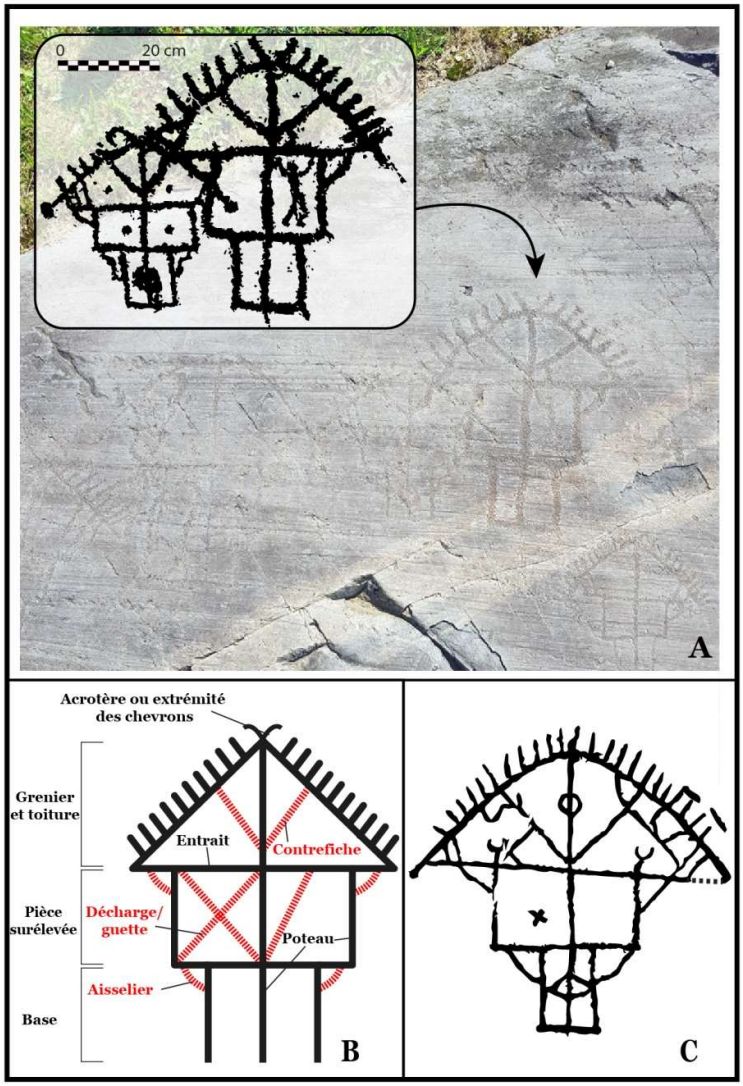


*Figure 2 : Étude structurelle des gravures rupestres de bâtiment du Valcamonica (Italie). A : roche 24 de Foppe di Nadro (cl. P. Péfau) et relevé de gravures ; B : représentation schématique d'une gravure « type » avec l'emplacement des contreventements obliques ; C : relevé d'une gravure de la grotte de Coren del Valento (DAO : P. Péfau).*

*Les formes architecturales dans les agglomérations du Second âge du Fer*

Les traditions architecturales des agglomérations de Gaule interne apparaissent multiples et semblent s'inscrire dans une trajectoire propre à l'Europe continentale. L'usage de la pierre est marginal et les vestiges d'ossatures en bois représentent la part la plus visible des bâtiments du III$^{e}$ au I$^{er}$ s. av. n. è. L'architecture sur poteaux plantés est le procédé le plus fréquemment identifié, grâce à la présence de trous de poteau ou de tranchées de fondation identifiables même lorsque le gisement est arasé. L'architecture à module porteur avec ou sans parois rejetées, caractérisée en particulier pour les habitats d'Acy-Romance (Ardennes), Moulay (Mayenne) et des Chirons au Poiré-sur-Velluire (Vendée), est un premier mode de construction fréquemment mis en œuvre (185 édifices dans 20 agglomérations). Cette appellation recouvre un grand nombre de formes architecturales, incluant des files axiales (à deux ou trois poteaux) ou des modules quadrangulaires, le plus souvent à quatre ou six poteaux (**fig. 3**). Les parois peuvent être posées sur le sol ou plus ou moins ancrées dans des trous de poteau individuels ou des tranchées continues, formant ainsi des plans aux morphologies rectangulaires ou proches du carré. Alors qu'il est généralement proposé que seuls les modules jouent un rôle porteur – les parois rejetées ne seraient que des cloisons sans fonction

structurelle –, le puissant ancrage au sol de certaines parois par rapport au module laisse entendre que celles-ci pouvaient également contribuer au contreventement de la structure.

Une deuxième technique caractéristique de certaines agglomérations, telles qu'Orléans (Loiret), Besançon (Doubs), Vieille-Toulouse (Haute-Garonne), Roquelaure (Gers) ou encore Quimper (Finistère) est l'architecture en pan de bois (**fig. 3**), dont l'examen représente l'un des principaux apports de ce travail de doctorat (64 édifices dans 15 agglomérations). Identifié grâce à la présence de négatifs de sablières basses au contact des séquences de sols intérieurs ou d'étroits solins, le pan de bois vient ainsi compléter le spectre architectural du Second âge du Fer et apparaît comme l'un des principaux procédés techniques en usage au sein des agglomérations[6]. L'ossature en pan de bois est hourdie de torchis sur clayonnage ou de planches. Elle est quelquefois associée à de rares poteaux plantés participant au contreventement de la structure ou en lien avec des réparations. Il semble donc y avoir un développement particulièrement visible du pan de bois à partir des III$^{e}$-II$^{e}$ s. av. n. è., sans lien avec une influence méditerranéenne, contrairement à une idée longtemps admise dans la littérature archéologique. Au contraire, des attestations anciennes de l'usage du pan de bois en Europe centrale et orientale vont plutôt dans le sens de traditions effectives au moins dès le Premier âge du Fer, mais encore trop rarement reconnues en raison de la fugacité des vestiges.

D'autres agglomérations, telles que Villeneuve-Saint-Germain, Condé-sur-Suippe/Variscourt (Aisne) et Bibracte (Nièvre/Saône-et-Loire), se distinguent par la mise en œuvre de constructions à poteaux plantés formant des parois porteuses (23 constructions), composées d'une à plusieurs cellules (**fig. 3**). Constitués de poteaux rapprochés, ces édifices présentent ainsi des fonctionnements statiques différents de ceux des architectures à module porteur et proches de ceux des constructions en pan de bois : ce n'est plus le poteau en lui-même qui supporte la toiture, mais les parois au sein desquelles les poteaux ne sont que des éléments constitutifs. Il faut enfin évoquer le cas des neuf constructions monumentales et à vocation communautaire, identifiées dans certaines agglomérations, qui apparaissent comme des contextes de découverte privilégiés pour ces formes architecturales. Il s'agit notamment des structures à cour et galeries périphériques mises au jour sur les agglomérations de Bibracte, Corent (Puy-de-Dôme) ou encore Trégueux dans les Côtes-d'Armor, auxquelles vient désormais s'ajouter l'édifice de Vieillevigne en Loire-Atlantique. Ces édifices mesurent entre 1235 m² (pour Trégueux) et 4840 m² (pour Corent) et matérialisent l'existence, à l'image de la société romaine, de structures liées à la vie publique.

[6] Pierre Péfau, « Pan de bois et contreventement oblique en Gaule à l'âge du Fer », *Gallia*, n°74-2, 2017, p. 19-41.

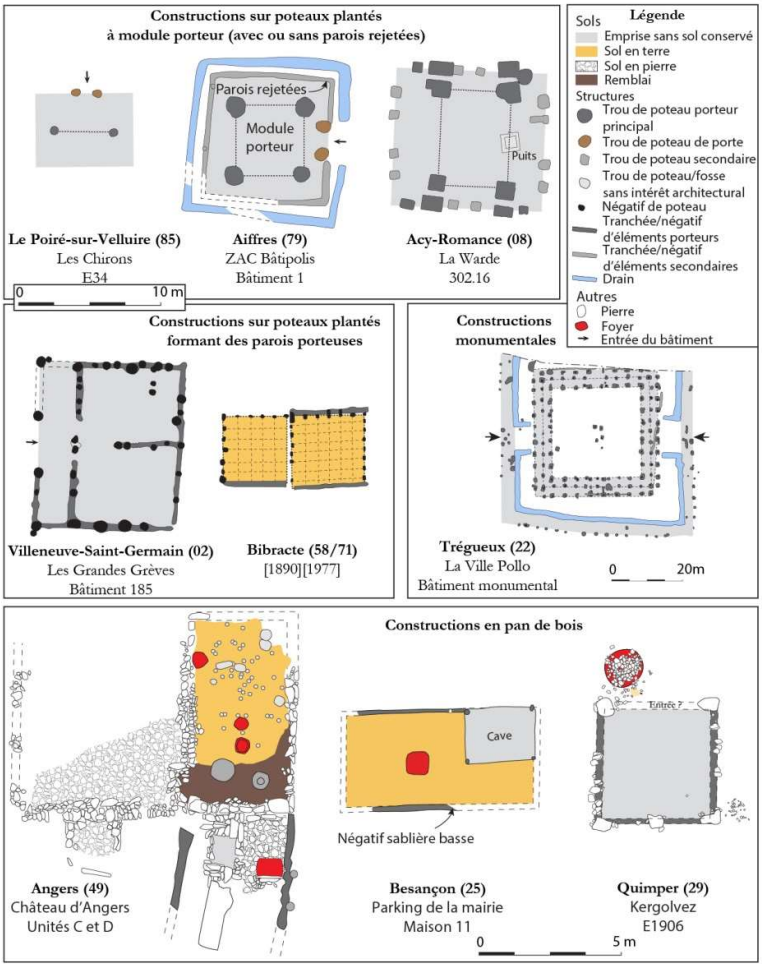


*Figure 3 : Exemples des principales techniques architecturales rencontrées dans les agglomérations du Second âge du Fer (DAO : P. Péfau).*

*De l'architecture à l'urbanisation gauloise*

Au-delà de la dimension technique de la construction en terre et bois, ce travail de doctorat a permis d'analyser le phénomène d'urbanisation du Second âge du Fer au prisme de l'analyse architecturale et de construire une réflexion inédite sur les sociétés de Gaule interne. L'étude des bâtiments a notamment permis d'aborder la question de la structuration spatiale de ces agglomérations et de mettre en évidence des modes d'organisation mal connus pour la période. Sur l'habitat groupé des Chirons, il a été possible de mettre en évidence l'existence de parcelles en lanières en projetant les façades des différents bâtiments. Celles-ci sont organisées de manière rayonnante par rapport à une place et ont contraint les dimensions des constructions à module porteur (**fig. 4**). Dans les agglomérations d'Orléans et de Vieille-Toulouse, la prise en compte des façades des édifices en pan de bois (parfois mitoyens) au fil de leurs reconstructions a révélé un découpage orthogonal de l'espace bâti en parcelles uniformes, stables sur un siècle d'occupation, et ce sur plusieurs hectares (voire dizaines d'hectares). Cette coordination à grande échelle de la voirie, du parcellaire et du bâti témoigne donc d'un véritable urbanisme gaulois qu'il reste encore à caractériser dans le détail.

En outre, l'approche comparative entre architecture des agglomérations et des établissements ruraux environnants a révélé deux cas de figure : certains habitats groupés (Moulay, les Chirons, etc.) ont essentiellement livré des constructions sur poteaux plantés à module porteur, proches de celles érigées dans les établissements ruraux, révélant ainsi des modèles architecturaux partagés. Au contraire, d'autres habitats groupés (Vieille-Toulouse, Orléans, Quimper, Villeneuve-Saint-Germain, Variscourt, etc.) renvoient plutôt à des modèles architecturaux propres aux agglomérations : en effet, ces habitats sont marqués par une

prédominance des constructions en pan de bois ou à poteaux plantés formant des parois porteuses, absents des établissements ruraux synchrones.

*Figure 4 : Plans non phasés (entre 200 et 125 av. J.-C.) des structures, des bâtiments attestés et des constructions attestées et hypothétiques (sous forme de carte de chaleur) de l'agglomération des Chirons au Poiré-sur-Velluire (DAO : P. Péfau, échelle 1/1600e).*

Ce contraste en termes de techniques architecturales est certainement lié à divers paramètres ayant agi conjointement, dont l'étude permet de mieux comprendre le phénomène d'urbanisation du Second âge du Fer. Dans un contexte de dégradation des massifs forestiers identifié en de nombreux points de Gaule interne, une partie des agglomérations semble avoir contrôlé la consommation du bois d'œuvre. Le pan de bois, procédé technique mettant en jeu les pièces de bois de faible section, permettait sans aucun doute d'économiser du bois et notamment les arbres de haute futaie, indispensables à la réalisation des structures à module porteur (**fig. 5**). Le pan de bois serait ainsi le procédé le plus performant de gestion rigoureuse des stocks de bois d'œuvre, fonctionnant peut-être avec une gestion particulière des ressources forestières. De même, un lien étroit entre les agglomérations les plus densément occupées (Vieille-Toulouse, Orléans, Roquelaure) et le pan de bois a été mis en évidence, résultant certainement, au vu des caractéristiques de cette technique aux époques antiques et médiévales, de stratégies d'adaptation de l'architecture à des organisations compactes. En effet, le pan de bois peut être préfabriqué hors de l'agglomération en vue d'un assemblage sur place et facilement démontable, ce qui conviendrait davantage aux habitats densément occupés. La présence hypothétique d'étage, destiné à gagner de l'espace en hauteur, est tout à fait plausible. Enfin, on note, dans certaines agglomérations marquées par une architecture en pan de bois ou à poteaux

plantés formant des parois porteuses, la concentration d'un outillage spécialisé et la réalisation d'édifices standardisés ou monumentaux, qui semblent trahir la présence d'artisans du bois hautement spécialisés (charpentiers).

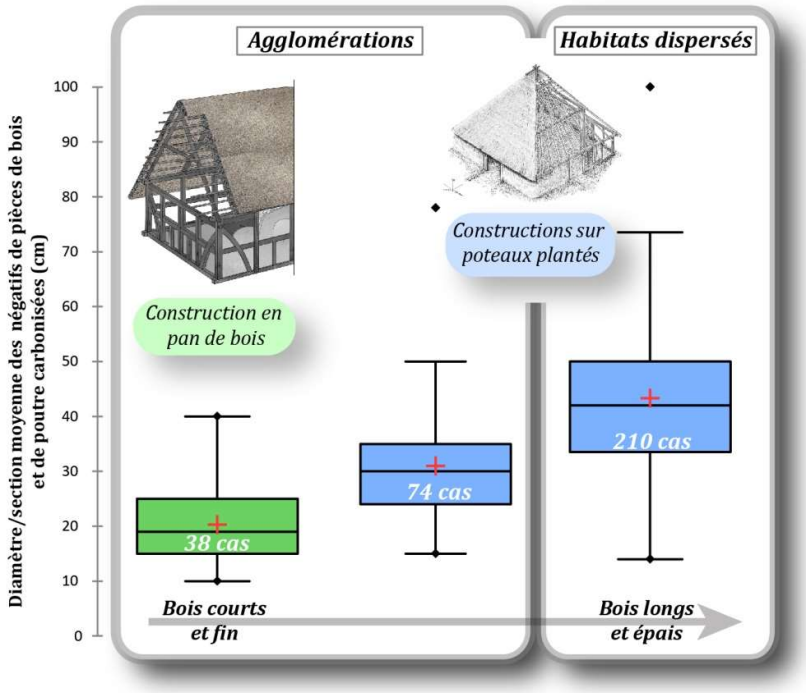


*Figure 5 : Dimensions des négatifs de pièces de bois et des poutres carbonisées des constructions en pan de bois et sur poteaux plantés dans le centre, l'ouest et le nord de la Gaule, dans les agglomérations et les habitats dispersés des III^e^-I^er^ s. av. J.-C.*

Au bilan, les modèles architecturaux propres aux agglomérations (pan de bois, poteaux plantés formant des parois porteuses) et la structuration sociale et économique complexe qu'ils sous-tendent sont étroitement liés aux agglomérations les plus urbanisées (Vieille-Toulouse, Bibracte, Orléans, Villeneuve-Saint-Germain, Besançon, Manching, etc.), souvent interprétées comme des villes à part entière. Il me paraît donc possible de considérer ces modèles architecturaux comme urbains, c'est-à-dire révélateurs et vecteurs de certains traits urbains particuliers.

Malgré la richesse des données disponibles sur les traditions constructives, une large part d'inconnu subsiste quant à la restitution des élévations et de certaines techniques en usage. Pour autant, les principaux résultats du présent travail permettent d'ores et déjà d'écarter certains modèles interprétatifs. En effet, les constructions en pan de bois coexistent avec les bâtiments sur poteaux plantés de la fin du III^e^ au I^er^ s. av. n. è., et un emploi simultané plus ancien doit également être envisagé. Le modèle évolutionniste classique, considérant le pan de bois comme un aboutissement tardif de l'architecture à ossature en bois, doit être définitivement écarté au profit d'un nouveau paradigme. Le développement technique ne serait alors qu'un paramètre parmi tant d'autres à l'origine des choix architecturaux et renvoyant à un modèle que l'on pourrait qualifier d'adaptatif, plus en accord avec les observations ethnographiques. Par ailleurs, le très haut niveau d'interaction liant l'architecture aux dynamiques socio-économiques, spatiales et d'urbanisation des agglomérations ouvre des perspectives prometteuses pour ce type d'étude croisée. Il paraît essentiel de prolonger cette étude par une analyse de la construction romaine en terre et bois, qui permettrait ainsi d'aborder la question des évolutions et des transferts techniques entre âge du Fer et Antiquité et de rediscuter du concept de « romanisation » du fait urbain.

Thèse n° 4 : Résumé

Construction, réhabilitation et destruction de logements sociaux à Montluçon (1948-1988).

Quarante ans de politique publique vue à l'échelle locale.

Christophe Urdician

2021

Ce travail étudie l'histoire et l'évolution de la construction de logements sociaux à Montluçon de 1948 à 1988. Il met en évidence l'importance des acteurs locaux, en particulier les élus, dans la constitution d'une politique locale du logement cohérente. Une politique qui ne peut être menée à bien sans les financements des différents ministères en charge du logement et qui nécessite donc une collaboration efficace entre les représentants de l'Etat (préfets, directeurs départementaux de la Construction) et des élus locaux. Elle se met progressivement en place en place en France au cours des années 1950. Elle est destinée à résoudre la grave crise du logement qui sévit après le second conflit mondial. Une situation de pénurie et d'insalubrité de l'habitat déjà présente dans l'entre-deux guerres, que les destructions de guerre et le « baby-boom » ont accentué.

J'ai choisi d'étudier la construction de logements sociaux à Montluçon dans toutes ses dimensions : la planification des programmes de construction, les demandes de financement, la question foncière, l'aspect technique et les aspects humains et sociaux. Ensuite il m'a semblé indispensable, de replacer tous ses programmes de construction avec l'urbanisation de la ville et même parfois à l'échelle supra-communale de la région Montluçon-Commentry, sans oublier d'évoquer la situation économique de la ville. Cette thèse dépasse donc la simple question du logement social à Montluçon et prend en compte l'importance de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Problématiques

Le fil conducteur de cette thèse est de comprendre comment les politiques du logement instaurées par l'État, parviennent à se matérialiser dans une ville moyenne industrielle de province comme Montluçon. Ce travail dont le thème principal est la construction, la réhabilitation et la destruction de logements sociaux, prend place dans les questionnements et l'historiographie concernant les politiques publiques de construction et d'aménagement. Elle s'interroge sur la prise en compte de l'aspect local dans ces politiques. Les thèmes se retrouvent en résonnance avec les politiques du programme de rénovation urbaine mené en France depuis 2003.

Méthodes

Pour mener à bien cette étude, j'ai pu disposer aux archives municipales de Montluçon d'un fonds important concernant l'Office d'habitation à loyer modéré de la ville ainsi que des séries sur l'urbanisme qui permettaient de donner une vision d'ensemble sur la politique municipale en matière de construction de logements et d'aménagement urbain.

Une majorité de documents dépouillés dans les différentes séries d'archives est produite par les autorités (municipales, préfectorales, direction départementale de la Construction ou de l'Équipement, offices HLM, services centraux des ministères). Les extraits de registres des délibérations du conseil municipal m'ont surtout servi à comprendre le déroulement des acquisitions de terrains et les mécanismes de financement des logements HLM. Les registres de conseils d'administration de l'OPHLM, certes moins nombreux m'ont permis d'aborder la question complexe des attributions de logements sociaux. Les comptes rendus de la commission logement mettent en lumière la place occupée par les logements réservés aux entreprises et administrations. Un cahier récapitulatif des demandes de logements HLM adressées directement au maire de la ville complète les renseignements obtenus dans les registres de conseils d'administration. Il ne concerne malheureusement qu'une courte période de 1960 à 1962, mais donne un éclairage précieux sur le rôle des élus dans les attributions.

Les correspondances échangées entre différents acteurs du logement (maires, conseillers municipaux, préfets, direction départementale de la Construction, services centraux du ministère de la Construction, chefs d'entreprises) sont des « mines d'or » pour mieux appréhender le jeu des négociations et les rapports de force entre ces acteurs. Tous ces documents montrent une vision institutionnelle du logement qui est complétée par des correspondances entre les habitants de la ville et la municipalité.

J'ai également fait le choix de me rendre à plusieurs reprises aux archives municipales de Châteauroux, ville distante de cent kilomètres de Montluçon. Le but était de comparer les choix faits en matière de logements par deux municipalités de villes moyennes industrielles. Les documents concernant le logement HLM n'étant pas tous classés, ni répertoriés, j'ai limité ces recherches à la période 1960-1970. Ils m'ont tout de même permis de constater qu'à Châteauroux la procédure ZUP n'est pas imposée par les services centraux du ministère, mais que c'est la municipalité qui semble être à l'origine du projet.

Afin de ne pas limiter mon corpus à des sources locales, je me suis rendu également aux archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine. Les dépouillements visaient essentiellement quelques questionnements que les documents trouvés aux archives de Montluçon laissaient sans réponses. Des versements de la direction de la Construction permettent notamment de comprendre le déroulement d'une séance de la Commission consultative des marchés à passer de gré à gré par les organismes HLM dans le cadre du programme triennal. Une séance concernant le programme de construction de Bien-Assis confirme l'importance du rôle du directeur départemental de la Construction[7]. La consultation de versements concernant la Commission interministérielle d'attribution des prêts aux organismes HLM lors des années 1956-1959 a également permis de comprendre les débats qui animaient ces séances[8]. Ce sont des éléments que Gwenaëlle Legoullon a analysés dans sa thèse. La consultation de ces documents m'apporte un éclairage sur les hésitations entre les différentes terminologies utilisées lors des opérations de construction.

Ces travaux reposent donc sur l'analyse d'un corpus de sources majoritairement locales mais également sur la lecture de nombreux ouvrages concernant l'histoire de la ville et celle du logement. Cette thèse s'inscrit d'ailleurs résolument au sein du courant historiographique qui a renouvelé en profondeur la connaissance historique de la ville contemporaine. Elle prolonge notamment les travaux d'Annie Fourcaut, spécialiste de l'histoire du logement social et d'une nouvelle génération d'historiens et historiennes comme Gwenaëlle Le Goullon, Paul Landauer, Camille Canteux, Claire Berthet, Alexandre Borrell ou encore Cédric David.

Résultats

Cette thèse montre une ville qui bénéficie de pratiquement toutes les mesures nationales concernant la construction de logements et l'aménagement urbain au cours des Trente Glorieuses (Secteur industrialisé, cités d'urgence, grands ensembles, rénovation urbaine, plan d'urbanisme directeur). Elle devient également éligible à la politique de la ville par le biais des conventions d'Habitat et vie sociale en 1978 lorsque le grand ensemble de Fontbouillant rencontre un certain nombre de difficultés. Ces mesures ne sont toutefois, pas imposées par l'État de manière unilatérale sans que les acteurs locaux et en particulier les élus ne participent à sa mise en place.

Au cours des années cinquante un certain nombre de programmes sont clairement estampillés MRU et laissent peu de place aux marges de manœuvres des acteurs locaux, excepté le choix des sites de construction. L'opération Pierre Leroux, démolition-reconstruction d'une cité ouvrière insalubre, trouve toutefois son origine dans la volonté de la direction de l'usine sidérurgique Saint-Jacques de se débarrasser de cités ouvrières trop coûteuses.

Au cours des années 60, la situation devient plus complexe, mes travaux démontrent qu'une zone à urbaniser par priorité (ZUP) ou une zone d'habitation assimilée à une ZUP n'est pas une procédure imposée de force par les services centraux du ministère de la Construction. L'idée du grand ensemble périphérique de Bien-

[7] Commission consultative des marchés à passer de gré à gré par les organismes HLM dans le cadre du programme triennal, 25è séance, 7 juin 1966, AN de Pierrefitte-sur-Seine, direction de la Construction, versement 19 837 191- 7.

[8] Propos tenus par Edmond Dunand (représentant des sociétés coopératives d'HLM) lors de la commission interministérielle d'attributions des prêts aux organismes HLM, séance 28 juin 1957, p.2, AN Pierrefitte-sur-Seine, versement 19 771 076-5.

Assis nait d'une volonté de la municipalité et de la direction départementale de la Construction d'encadrer un projet de transformation d'un lotissement-jardin en lotissement à bâtir par une association syndicale de propriétaires. Elle permet donc de réévaluer le récit classique d'une centralisation qui ne tiendrait pas compte du contexte local. Il faut souligner que la politique des grands ensembles est menée à Montluçon dans des ZUP sans arrêté ministériel de création (quartier de Fontbouillant) ou dans des zones d'habitation (quartier de Bien-Assis). Cette étude permet donc de confirmer que la politique des grands ensembles a pu être menée hors des 195 ZUP officielles.

L'approche monographique de cette ville moyenne industrielle permet également de ne plus seulement percevoir « la crise des grands ensembles » à travers ceux de la région parisienne et des grandes agglomérations de province. Loin des images habituelles les associant à la singularité et la déviance, j'ai souhaité montrer dans cette thèse des grands ensembles ordinaires dans une ville ordinaire. Ils apparaissent donc ici, comme des figures de la banalité urbaine .

Cette thèse démontre que les élus locaux ont su être les interlocuteurs efficaces auprès des autorités compétentes en particulier les services déconcentrés de l'État. Elle montre également une continuité entre la politique menée par les deux maires socialistes qui se succèdent au cours des années 1950-1960 et les efforts engagés durant l'entre-deux-guerres par les édiles montluçonnais comme Paul Constans puis Marx Dormoy, maire de 1926 à 1940.

Le choix de travailler sur une période allant de 1948 à 1988 permet de revisiter et de dépasser le cadre chronologique des Trente Glorieuses. Cette thèse permet notamment de constater le glissement progressif d'une politique de construction et d'aménagement vers une politique de compensation sociale liée à l'entrée durable dans une crise économique conséquence des chocs pétroliers de 1973 et de 1979.

Thèse n° 5

Janoé Vulbeau, « Roubaix la construction d'une ville face aux Algériens. Politiques urbaines et racialisation 1950-1990 », sous la direction de Thibault Tellier, professeur d'histoire à l'IEP de Rennes, université Rennes 1, soutenue le 26 novembre 2021.

La ville de Roubaix est régulièrement présentée dans la presse, ainsi que par une partie du personnel politique, comme le lieu de concentration problématique d'une population immigrée, en particulier algérienne ou d'origine algérienne. Elle incarne a bien des égards cette image stigmatisante de la banlieue, voire du « ghetto » où dominerait la ségrégation. Cette thèse vise à remonter aux sources de cette vision stigmatisante ainsi qu'aux réponses apportées par les pouvoirs publics pour y faire face. Pour ce faire, nous avons choisi d'analyser de manière croisée les vagues d'immigration algérienne, depuis les années 1950, dans cette ville ouvrière fortement demandeuse de main-d'œuvre et les politiques urbaines menées sur ce territoire. En effet, dès les années 1960, la ville s'engage dans des politiques ambitieuses de démolition-reconstruction, d'abord la rénovation urbaine (RU), puis la résorption de l'habitat insalubre (RHI) dans les années 1970 et enfin le Développement Social des Quartiers (DSQ) dans les années 1980. Si les ambitions affichées par ces politiques ont pu varier au cours du temps, ce sont néanmoins principalement les lieux d'installation de la population algérienne qui ont été ciblés et cela afin de répondre aux craintes concernant la concentration de cette population.

L'hypothèse forte qui a guidé mon travail est qu'en dépit d'une volonté de réduire la concentration de la population algérienne à Roubaix et cela afin d'éviter la création de ghettos, les politiques urbaines ont en réalité renforcé leur ségrégation notamment en repoussant ces populations en-dehors de leur espace d'habitation et en limitant leurs possibilités de relogement. Cette thèse invite ainsi à poser un regard renouvelé sur les phénomènes de ségrégation et de stigmatisation socio-spatiale, en interrogeant notamment le rôle des institutions, et en particulier des politiques urbaines, sur le temps long. La question des ségrégations en histoire urbaine a été posée par les travaux pionniers d'Annie Fourcaut[9] et s'est depuis enrichie d'une riche bibliographie. Marie-Claude Blanc-Chaléard a, par exemple, pu interroger la place des étrangers dans la ville, en particulier des Italiens et des Algériens, ainsi que l'action des pouvoirs publics via notamment la résorption des bidonvilles[10]. Notre travail s'inscrit dans ce sillage, en mettant l'accent sur la production institutionnelle de différence de traitement entre les populations en fonction de leur origine. Il s'agit à l'aide du concept de racialisation institutionnelle, et à la suite d'autres travaux en histoire urbaines comme ceux de Fatiha Belmessous, de Cédric David ou de Muriel Cohen[11], de remonter aux sources de ce traitement discriminatoire et d'en saisir l'évolution au sein des politiques locales.

Afin de conduire cette enquête, je me suis appuyé principalement sur un matériel archivistique auquel j'ai joint six entretiens avec des anciens responsables des politiques urbaines roubaisiennes. Nos premiers dépouillements m'a conduit vers les archives départementales où j'ai pu explorer la dimension institutionnelle des politiques urbaines (série 1D W). Toutefois, si j'ai relevé de précieuses informations, celles-ci se sont vite révélées insuffisantes en raison de la forte intrication des politiques urbaines entre l'Etat et les pouvoirs locaux, en particulier durant la période précédent la décentralisation. C'est pourquoi, une deuxième série de dépouillement a été menée au sein des archives nationales (série 19780447) permettant d'analyser les nombreux liens entre des hauts fonctionnaires et des responsables locaux, y compris appartenant à des associations patronales et très actifs dans le domaine du logement. Sur ce point,

[9] Annie Fourcaut (dir.), *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question. France XVIIIe-XXe siècle,* Grâne, Créaphis, 1996.
[10] Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien : une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, Ecole française de Rome, 2000 et *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente glorieuses*, Paris, La Sorbonne, 2016.
[11] Fatiha Belmessous, « Georges Martin, un fonctionnaire ordinaire de l'administration coloniale française à Lyon (1940-1960) », *Terrains & travaux*, 2021/2 (N° 39), p. 31-59.
Cédric David, *Logement social des immigrants et politique municipale en banlieue ouvrière (Saint-Denis, 1944-1995). Histoire d'une improbable citoyenneté urbaine*, thèse en histoire, sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, 2016.
Muriel Cohen, *Des familles invisibles. Les Algériens de France entre intégrations et discriminations (1945-1985)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, Paris, 2020

un entretien avec l'un des fils de ces responsables m'a permis de confirmer ces liens et d'en découvrir l'origine : la participation commune à des clubs catholiques sociaux (CEAS). Si la dimension technique des politiques urbaines était au cœur de mon travail, elle ne pouvait se comprendre qu'au regard de ses croisements avec une histoire politique et sociale. Pour ce faire, j'ai analysé l'ensemble des procès- verbaux municipaux (AMR), étudiant les débats politiques autour de ces politiques et de la présence des Algériens à Roubaix. À cela j'ai ajouté l'étude du bulletin municipal qui se révélait essentiel pour comprendre l'image que les édiles roubaisiens voulaient donner à la ville. Au-delà de la dimension politique et partisane, l'étude de la presse locale était également précieuse, afin d'entrer dans le regard journalistique de l'époque et ce qui construisait à la fois un certain sens commun et donnait également accès à des récits de vie et des histoires particulières. Je me suis toutefois attaché à inscrire chaque organe de presse dans son contexte politique : en étudiant à la fois des journaux issus d'une matrice du centre (Voix du Nord) ou des réseaux de la résistance (Nord Eclair) mais également la presse communiste (Liberté) ou catholique (Croix du Nord). Cette analyse m'a permis de mieux saisir le contexte politique. Ce fut le cas notamment lorsque je découvris que le quartier devant faire l'objet d'une opération de rénovation urbaine d'ampleur était également celui qui voyait s'affronter différentes factions algériennes (FLN et MNA) pour l'indépendance à la fin des années 1950. Enfin, le dernier pan d'archives dépouillées a été celui des archives privées du maire de Roubaix, André Diligent dans les années 1980. Celles-ci ont permis d'entrer de manière originale dans la fabrique urbaine et d'en dévoiler les coulisses grâce à un certain nombre de notes qui n'étaient pas publiques à l'époque. Avant d'entrer plus en aval de ce texte dans les principaux résultats de ma thèse, il est important de clarifier le cadre conceptuel et notamment l'usage du concept de racialisation institutionnelle. Si la constitution française garantit dans son article premier « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », force est de constater que des traitements différentiés en fonction de l'origine ont existé et perduré durant la période coloniale achevée en 1962. Ceux-ci ont été particulièrement prégnants concernant les Algériens dont le statut est passé de celui d' « indigène » à « Français musulmans d'Algérie » (FMA) après la Seconde guerre mondiale et que ces catégories se sont révélées particulièrement opérantes au sein des politiques urbaines (de Barros, 2004). Lors de l'analyse de nos archives, je fus surpris de constater que les termes d' « ethnie » ou de « race » étaient mobilisés par des acteurs fort différents, ainsi que les désignations comme « Nord-Africains », « Musulmans » ou « Maghrébins » et que ces classifications avaient des effets tout à fait déterminants dans les potentialités d'accès au logement HLM. Ces catégories n'étaient toutefois pas immuables dans le temps et leur usage a également pu varier. Le concept de racialisation institutionnelle m'a permis de saisir à la fois ce traitement différencié tout en en soulignant son caractère pluriel, contingent et en constante évolution. Au cours de ce travail, j'ai pu identifier trois types de traitement différencié des populations au sein des politiques urbaines et répondant à ce concept de racialisation institutionnelle.

La première séquence se déroule dans le Roubaix des années 1960. La ville est alors le fleuron de l'industrie textile et les usines recrutent toujours plus de main-d'œuvre dont une grande partie arrive de l'étranger (Italie, Espagne et Portugal), des colonies ou ex-colonies. C'est dans ce cadre que de nombreux Algériens parviennent à Roubaix après un transit par Marseille et Paris. Ils s'installent principalement dans le centre-ville où se situent garnis et taudis qui logent cette population pour des loyers modiques. Environ 700 dans un quartier comportant 5 000 personnes, leur présence ne passe pas inaperçue et dans ce quartier ancien où dominent les courées (petites maisons ouvrières), l'image de la « medina » ou du « ghetto arabe » s'installe dans l'imaginaire collectif. Le quartier dont le nom est celui d'un syndicaliste belge Edouard Anseele est même renommé le « douar Anseele » dans la presse locale. Cette identification stigmatisante est renforcée par une tension permanente qui entoure cet espace en raison de la lutte interne que se livrent les deux groupes indépendantistes, le FLN et le MNA et dont les attaques mutuelles se terminent par des règlements de compte sanglants. C'est dans ce contexte que le maire SFIO de Roubaix, Victor Provo annonce durant l'année 1958 la rénovation du quartier par une large opération de démolition-reconstruction. Il s'agit alors de l'une des plus importantes menée en France devant aboutir à la construction d'un habitat de standing, constitué de barres et de tours, qui représente alors la quintessence de la modernité. Rien dans les débats municipaux ne laisse penser qu'il existerait un lien direct entre la présence algérienne jugée de plus en plus encombrante et cette opération massive, dont le discours modernisateur semble l'emporter sur toute autre considération. C'est toutefois lors d'un conflit avec un élu

de droite, un an plus tard, qui s'inquiète des effets de l'opération en termes de peuplement que les Algériens sont évoqués. Selon lui, l'arrivée probable de cette population dans les quartiers plus à l'est et au nord ne provoquerait qu'une accentuation de la dégradation de ces territoires. A cette occasion, le maire se réfugie derrière le fait qu'il s'agit d'une population française et donc qu'il est impossible de maîtriser ou contraindre leur installation. Dans les faits, les détails de l'opération montrent que les Algériens ont bien fait l'objet lors des enquêtes sociales d'une catégorisation spécifique. Leur relogement n'est pris en compte que tardivement et celui-ci est même effacé du bilan général de l'opération. Seul un foyer pour célibataire est bâti dans un autre quartier laissant les nombreuses familles hors de toute possibilité de relogement. A l'issue de l'opération qui ne trouvera sa fin que dix ans plus tard, la présence algérienne au centre-ville a été totalement effacée et les étrangers ne constituent plus que 2 % de la population du quartier. Celle-ci eu par ailleurs pour effet de déplacer cette population au nord de la ville, où se situent de nombreuses courées et dont les caractéristiques sont similaires à celles du quartier Edouard Anseele avant sa rénovation. Rappelant alors la critique acerbe que les sociologues marxistes avaient dressée de la rénovation urbaine à la fin des années 1960, celle-ci eut bien pour effet une reconcentration des Algériens dans d'autres espaces de la ville, accentuant ainsi leur ségrégation.

La période qui s'ouvre au début des années 1970 est fort différente. La question des immigrés est de leurs conditions de vie souvent déplorables se fraye un chemin jusqu'aux plus hautes autorités de l'Etat. C'est le Premier ministre lui-même qui après la visite d'un bidonville à Nanterre déclare vouloir mettre un terme à cette situation. Il est alors appuyé au sein de l'appareil gouvernemental et en particulier de la Direction de la Construction par des hauts fonctionnaires pour qui le logement de cette population est un devoir humaniste et chrétien. Le problème étant que bien des municipalités, et en premier lieu des municipalités communistes, s'inquiètent de l'arrivée croissante d'immigrés dont elles considèrent qu'elles obèrent le peuplement « normal » de « leurs » HLM. Se diffuse alors la notion de « seuil de tolérance », inaugurant des politiques de peuplement discriminatoire envers certaines populations dont la présence ne devrait dépasser un quota généralement fixé à 15 %. A Roubaix, les liens sont étroits entre ces hauts fonctionnaires et les responsables du Comité Interprofessionnel du Logement (CIL), une association paritaire en charge du 1% logement, en raison d'appartenances communes à des réseaux catholiques sociaux (Tellier, 2012). La volonté conjointe est alors de passer outre la municipalité roubaisienne pour mettre en place un grand plan de rénovation des courées qui soit également soucieux des populations à reloger, et en particulier des immigrés. Ce plan aboutit avec la création de l'Organisme de Suppression des Courées de la Métropole Nord (ORSUCOMN) en charge de la mise en place localement de la loi de résorption de l'habitat insalubre (RHI) votée en juillet 1970. La question du relogement est toutefois pleine d'ambiguïtés car si celle-ci est présentée comme centrale, elle est adossée à une pensée évolutionniste qui le fractionne en fonction de ce qui est considéré comme le degré de civilisation des différents groupes immigrés[12]. Aux Français sont réservés les HLM classiques, tandis que les immigrés européens sont redirigés vers les Programmes à Loyer Réduits (PLR) et que les immigrés algériens sont plus généralement orientés vers les cités de transit. Ce relogement segmenté et gradué associe alors durablement les immigrés, et en particulier les populations algériennes, à des logements de moindre qualité et qui font, dès leur construction, l'objet d'une forte stigmatisation. Si la situation diffère de la décennie précédente avec un relogement qui est cette fois pensé en amont, il n'en est pas moins producteur d'inégalité et de discrimination.

La troisième et dernière période de cette thèse marque une nouvelle étape dans ce processus de racialisation institutionnelle. C'est à l'orée des années 1980 qu'est formulée cette idée de « problème des quartiers »[13] et qu'une nouvelle action publique prend forme pour y répondre : la politique de la ville. C'est au moment où les immigrés accèdent plus largement aux HLM que ceux-ci sont considérés comme des espaces en crise et qu'on assiste à une politisation croissante concernant leur place dans la société française. C'est en effet la période de la montée de l'extrême droite et de ses premiers succès électoraux, d'abord aux municipales de 1983 puis aux européennes de 1984. A l'opposée, c'est également un moment de plus grande visibilité pour ceux qu'on appellent la « deuxième génération » ou la « génération beur »

[12] Janoé Vulbeau, « Reloger les familles populaires dans les années 1960, entre gestion des familles "inadaptées" et ethnicisation de la question sociale », *Droit et Ville*, 2020, vol. 89, n° 1, p. 147-163.
[13] Sylvie Tissot, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie d'action publique*, Paris, Seuil, 2007.

qui sera à l'origine de la marche pour l'égalité et contre le racisme. Cette politisation est particulièrement visible à Roubaix où, d'une part, émergent plusieurs groupes d'extrême droite qui n'hésitent pas à faire des « Maghrébins » les responsables de la crise sociale que traverse la ville et, d'autre part, des groupes de jeunes d'origine immigrée qui se mobilisent contre le racisme et les discriminations y compris au sein des politiques urbaines. Cette double visibilisation ainsi que l'évolution du cadre législatif, en particulier la loi de 1978 dite « Informatique et liberté », qui rappelle l'interdiction de constituer des fichiers sur une base « ethnique ou raciale », rend la situation plus complexe. Si les édiles n'ont pas renoncé à la maîtrise de leur peuplement, celui-ci fait l'objet d'une plus grande euphémisation. Si des termes comme « seuil de tolérance » ne sont plus exprimés publiquement d'autres apparaissent comme ceux « d'équilibre de convivialité » ou de « coefficient d'harmonie ». La nouvelle municipalité cherche en effet à mieux « répartir » la population immigrée au sein de la métropole et à attirer une population considérée comme étant de « classe moyenne ». Dès lors qu'est-ce qui permet de considérer que le processus de racialisation institutionnelle, à savoir le traitement différencié d'une population en fonction de son origine, s'est poursuivi à cette période ? Le dépouillement d'archives qui n'étaient pas publiques à l'époque (courriers, comptes-rendus de réunion, etc) me permet d'affirmer que des pratiques discriminatoires n'ont pas disparu. Celles-ci se font parfois par l'intermédiaire d'autres catégories. C'est le cas lorsque le directeur de l'office HLM de Roubaix demande à ses services de ne plus accepter les « familles étrangères ayant plus de 5 enfants ». L'idée très répandue à l'époque à Roubaix est que les famille algériennes sont principalement des familles nombreuses. C'est également le cas lorsqu'un compte-rendu de réunion d'une opération de rénovation dans le cadre du Développement Social des Quartiers (DSQ), griffonné à la main, signale que des « quotas » ont été mis en place pour le relogement des « Maghrébins ». Ainsi, se poursuit le traitement discriminant d'un groupe social en fonction de son origine quoique de manière plus insidieuse.

A travers ces trois configurations, se dessine l'image toujours renouvelée d'une population qui fait l'objet d'un rejet institutionnel. Il tire ses sources d'une anxiété concernant la création de ghettos, de territoires où dominerait une certaine population, appelée selon les périodes « nord- africaine », « musulmane » ou « maghrébine ». La volonté de lutter contre ce qui est considéré comme des formes de ségrégation s'affirme ainsi au moment où les politiques urbaines deviennent des instruments d'action publique de plus en plus opérants. Loin d'une simple action sur le bâti, c'est bien la question du peuplement et des effets attendus sur ce peuplement qui animent les responsables politiques roubaisiens. Néanmoins, cette thèse révèle les effets contre-productifs de cette action urbaine et cela à divers titres. D'une part par l'effet de translation d'une population vers d'autres espaces, reproduisant ainsi des phénomènes de concentration et d'autre part via la stigmatisation de certains espaces notamment par la création de différentes gammes de logements sociaux. Enfin, elle met au jour les raisons d'une euphémisation à la fois des catégories de peuplement et des instruments de maîtrise du peuplement. Ce travail a ainsi permis de remonter aux sources des politiques de lutte contre la ségrégation.

Thèse n° 6 : Julien LAGALICE.

La grande révolte de Besançon, cité impériale (1450-1451). Thèse soutenue le 10 septembre 2021 à Besançon.

Directeur de thèse : madame Michelle BUBENICEK.

Université de Franche-Comté.

« (...) pour ce que l'on n'avoit pas acoustume d'ainsi fere audit Besançon mas souloit on vivre en paix et en amour sans assamblees et sens debat (...)[14] ». Ainsi s'exprime un nommé Didier le Verrier, interrogé le 14 septembre 1451 à six heures du matin sur son rôle et sa participation dans la grande révolte de Besançon. Épargné par la torture, il livre un témoignage circonstancié assez intéressant sur les principaux évènements de la grande révolte et son implication personnelle.

La cité de Besançon connaît de février à septembre 1451 une expérience politique unique : après des mois de conflits entre l'archevêque et les autorités urbaines, quatorze révoltés prennent le pouvoir par la force – ils sont appelés les « antigouverneurs » - et dirigent la cité pendant sept mois, une durée tout à fait exceptionnelle. Dans cette fin du Moyen Âge agitée et qui connaît des cycles de révoltes[15], Besançon apparaît alors comme une cité plutôt paisible et peu encline à se révolter, à l'exception des secousses de 1306-1307, assez mal connues, et de la révolte de 1383 menée par deux hommes au projet confus et très rapidement mis hors de contrôle. Ville libre impériale, dotée de franchises libérales depuis 1290[16], elle est également une cité archiépiscopale formant une enclave au sein du comté de Bourgogne, tenus par les puissants ducs de Bourgogne issus de la dynastie des Valois, très ambitieux et soucieux de leurs droits sur la cité dont ils sont les gardiens depuis 1386.

La révolte est ainsi un évènement tentaculaire et totalisant, et le fait de se révolter devient selon l'heureuse formule de Gautier Aubert « un acte fort, un peu fou, qui engage de ce fait tout l'être[17] », bien loin de la « paix », « amour » ou « concorde » qui sont les termes habituels des discours politiques. Elle participe à l'inversion de toutes les normes et de tous les repères faisant alors autorité. La ville entre alors dans une période incertaine, marquée par des moments de violence et d'exclusion, mais nourrissant également un dialogue politique inédit et un regard éclairant sur la manière de gouverner une ville en analysant une crise spectaculaire et disons le totalement imprévisible.

« Ce pouvre peuple que les grands voyloient mal gouverner[18] ». C'est par ces mots que s'exprime au cours du même procès le 12 septembre 1451 un certain Tavernot, garde du corps de Boisot, le chef de la révolte. Cet extrait de sa déposition souligne assez bien une certaine ambiguïté de la révolte médiévale : en apparence, elle semble opposer le « commun », le « populaire », c'est à dire aux catégories sociales les plus fragiles et les plus humbles, aux « grands » et membres de l'élite soucieuses de conserver leurs prérogatives. En même temps, elle demeure assez évasive sur les réelles intentions des révoltés, prêts pour corriger certains abus mais sans être pour autant des révolutionnaires.

Si la question des origines de la grande révolte est solidement établie– un long différent entre les gouverneurs de la ville et l'archevêque, amenant la création d'un impôt pesant sur les habitants pour

[14] Archives Municipales de Besançon (désormais AMB), BB 5, fol. 53.

[15] Michel Mollat, Philippe Wolff, *Ongles bleus, Jacques et Ciompi. Les révolutions populaires en Europe aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*, Paris, Calmann Lévy, 1970. Claude Gauvard, *« De grace especial ». Crime, état et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991. Pierre Monnet, « Une exemple de révoltes et de séditions ? (fin XIII^e^-XV^e^ siècle) », dans *Nouvelle Histoire du Moyen Âge* (sous la direction de Florian Mazel), Paris, Seuil, 2021, p. 593-609.

[16] Au sujet de cet évènement majeur à Besançon, voir : Roland Fiétier, *La cité de Besançon de la fin du XII^e^ au milieu du XIV^e^ siècle. Étude d'une société urbaine*, 3 volumes, Lille, Université de Lille III, Librairie Honoré Champion, 1978 ; *Besançon, 1290-1990, actes du colloque organisé par l'Association du septième centenaire des franchises de Besançon*, septembre 1990, Besançon, Cêtre, 1992.

[17] Gautier Aubert, *Révoltes et répressions dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 142.

[18] AMB, BB 5, fol. 34v.

dédommager le prélat -, une cause au demeurant assez fréquente dans l'Europe de la fin du Moyen Âge[19]. La problématique générale de ce travail revient à s'interroger sur les motivations de ce peuple à partir de l'hiver 1450. Que veulent vraiment les révoltés de Besançon lorsqu'ils prennent le pouvoir par la force le 15 février 1451 ? Est-il possible de sonder leurs réelles intentions et d'avoir une idée de l'opinion publique, de ce « pouvre peuple » ? Peut-on parler de succès pour cette révolte et pourquoi devient-elle un moment exceptionnel dans l'histoire de la cité ?

Rare et imprévisible, la révolte médiévale offre de multiples paradoxes. Très bruyante et terrifiante pour les élites – qui à Besançon la conduisent en partie -, très critique envers les gouvernants légitimes mais copiant certaines pratiques, utilisant la menace dans un climat de tensions mais sans faire de mort, la grande révolte de Besançon offre de nombreux paradoxes, autant de pistes de recherches passionnantes pour le médiéviste.

Un des premiers axes a été de chercher à mieux comprendre ces acteurs, à travers leurs origines sociales, familiales, les éventuelles réseaux, leurs relations personnelles ou leurs éventuelles ambitions. Nous avons fait le choix de saisir ces profils de 1439 – année de dangers pour la cité et arrivée de l'archevêque Quentin Ménard, dont l'attitude fut ambivalente pendant la révolte – jusque dans les années 1460, au moment où cesse la répression. Nous avons pu aller jusqu'en 1477, dans la mesure où les ultimes survivants prêtent serment de fidélité à Marie de Bourgogne, leur permettant une réintégration définitive dans la communauté urbaine, et où débute une construction mémorielle officielle de la révolte suite à une enquête voulue par la duchesse de Bourgogne.

Parmi les acteurs, le chef et capitaine Boisot se détache. Orfèvre de 50 ans, doté d'une mauvaise réputation, il réussit à développer une aura mystique à cette révolte. Ressuscité à 15 ans par Colette de Corbie selon la *vita* de la sainte, se déplaçant à mulet ou échangeant régulièrement avec les ecclésiastiques, il incarne un chef charismatique et messianique, qui a profondément marqué les témoins. Cette dimension de la révolte, jamais soulignée, est à nos yeux un élément déterminant.

Le deuxième axe de recherche a été de démontrer que si cette révolte a longtemps demeuré une épreuve et un souvenir douloureux, elle n'a jamais été le point de départ ni d'un cycle de violences, ni de révoltes répétées. Les gouverneurs œuvrent avec intelligence après 1451, agissant entre répression, exclusion et réintégration, permettant à la communauté de renaître et à la ville de reprendre son essor. De fait, face à l'historiographie locale et classique faisant du XVI$^{e}$ siècle « l'entrée dans la modernité[20] », nous pensons plutôt que la fin de la révolte en 1451 ouvre pour Besançon le début de son « second XVe siècle », et que cette modernité y trouve clairement naissance. Devenue ambitieuse et soucieuse de renommée à toutes les échelles, Besançon suit une trajectoire de bonne ville duale, se rapprochant des ducs de Bourgogne jusqu'en 1477, où la mort de Charles le Téméraire marque un frein à cette politique audacieuse, mais en aucun cas l'abandon du soutien à la maison de Bourgogne.

Le troisième axe s'est projeté au-delà de la fin de la révolte, en septembre 1451, et de chercher à comprendre comment les contemporains puis les historiens l'ont analysée. Cette grande révolte a profondément marqué les consciences, et demeure un épisode fondamental de l'histoire de la cité. Un épisode significatif à cet égard se produit plus d'un siècle après. En 1575, les gouverneurs sont confrontés à une révolte dangereuse menée par des vignerons et qui menace leur pouvoir. Hésitant sur la démarche à suivre, ils se décident d'aller au « tresor » afin de voir comment « noz predecesseurs » ont réagi en consultant « pluseurs papiers anciens parlans de semblable matiere[21] ». Nous sommes quasiment sûrs qu'il s'agit des archives de la grande révolte, d'autant plus que la rédaction des principales chroniques urbaines, la reconstruction de l'hôtel de ville et surtout les premiers inventaires de l'histoire de la cité ont lieu au même moment. Sans doute, ce moment coïncide avec la destruction de certaines archives, de la pratique de la *damnatio memoriae* et plus largement d'une condamnation totale de cette grande révolte, future matrice des

[19] Voir notamment Samuel Cohn, *Lust for liberty. The politics of social revolt in medieval Europe, 1200-1425*, Harvard, 2006 ; voir notamment les chapitres 3 « Economic revolts » et 4 « Varieties of revolts ».
[20] Voir Claude Fohlen, *Histoire de Besançon*, tome 2, Besançon, Cêtre, 1964.
[21] AMB, BB 35, fol. 444.

historiens comtois pendant près de trois siècles. La grande révolte devient un repère fondamental dans l'histoire de la cité, dont le souvenir se cristallise dans ce dernier quart du XVI$^{e}$ siècle.

Ce travail a pu être mené grâce à des sources historiques assez exceptionnels, notamment le superbe registre de 115 folios correspondant aux minutes du procès déjà évoqués, doté d'une magnifique écriture en moyen français. Cette thèse a permis de faire l'édition de cette source magnifique. Nous possédons également des doléances anonymes datées de la fin de l'été 1451 et adressées au puissant duc de Bourgogne Philippe Le Bon. Riches d'éléments inédits et jamais publiées, elles offrent en une dizaine de pages un regard vif et subjectif, soulignant avec précision la rupture inédite s'opérant alors. Enfin, de rares sources produites de la main même des révoltés, ajoutées aux riches archives municipales conservées à Besançon, permettent d'avoir un corpus richement doté, parfois inégal ou frustrant, mais toujours très intéressant.

Des comparaisons avec d'autres villes de l'espace français ou européen ont permis de souligner certaines permanences, notamment le contenu politique. Les objectifs des révoltés et leur « programme politique » ont fait l'objet d'une étude soignée ; bien que ce dernier demeure lacunaire et plutôt programmatique, il porte malgré tout en son sein des éléments réformateurs incontestables, avec en outre un projet sans doute ambitieux et sous-estimé de refondation politique, jamais évoqué dans l'historiographie. Il est possible que ces révoltés, désireux d'effacer les fragmentations socio-spatiales en associant par serment toute la communauté, y compris le quartier capitulaire – des chanoines et des prêtres ont conseillé les révoltés et ont été rétribués pour cela -, avaient comme idéal politique la fin du XIII$^{e}$ siècle. Cette époque, marquée par l'obtention des franchises de 1290 et encore épargnée par les crises, semble exercer un modèle politique très puissant. Par exemple, l'acte fort de sortir ces mêmes franchises du coffre municipal pour les porter à la connaissance de la population en pleine révolte demeurent a particulièrement impressionné les contemporains.

Au terme de ce travail, les principaux résultats ont permis de conforter certaines hypothèses de départ. Ainsi, nous avons pu montrer que l'essentiel des révoltés sont des hommes aisés, bien installés socialement et ayant une certaine expérience politique acquises à la fin des années 1430 et pendant les années 1440. Nous retrouvons des bouchers, des tanneurs, marchands ou orfèvres qui font partie de l'élite sociale et qui ont un rôle essentiel. Ces hommes riches et chevronnés connaissent du reste assez bien les gouverneurs légitimes, formant définitivement une même « génération politique », marquée par les épreuves et désireuse de défendre l'intérêt de la communauté urbaine.

De même, la grande révolte apparaît bien à travers l'étude du vocabulaire comme une période de grande rupture : sémantique, politique, sonore ou même visuelle, à nul autre pareil dans l'histoire médiévale de la ville. Logiquement, la répression didactique assurée par les autorités bourguignonnes avant des interdictions assumées par le retour du gouvernement urbain légitime en septembre 1451 ont permis de souligner à quel point la révolte demeure un crime politique devant être sévèrement puni. Enfin, le climat de « psychose » et de peur sociale, suggéré par les travaux antérieurs, a été conforté par une analyse fine des sources et notamment des discours des élites, qui semblent même abuser de ce risque d'une hypothétique nouvelle révolte menaçant la ville après 1451. Leur objectif est politique, en cherchant à renforcer leur contrôle sur la ville tout en discriminant les anciens révoltés. Ce trait domine une bonne partie des années 1450, soulignant que l'étape de la « sortie de crise » demeure particulièrement délicate.

Ils sont plutôt à rapprocher des gouverneurs légitimes, avec qui du reste ils ont collaboré dans les années 1440 : pour ainsi dire, ils appartiennent au « même monde », notre idée étant qu'ils font partie de la même « génération politique ». Ils leur empruntent les mêmes pratiques du pouvoir durant cette année 1451, et lorsque la révolte cesse, les gouverneurs rétablis s'inspirent également de certaines pratiques émanant des révoltés : renforcement de l'exécutif, recours au personnel religieux pour mieux gouverner, comme les ordres mendiants, très sollicités après 1451, recherche d'une participation large à l'échelle des quartiers. Ces emprunts réciproques sont très étonnants, et soulignent que les révoltés ne sont pas que des brutes, au comportement barbare et nocifs pour la ville. Expérimentés et aguerris à l'exercice du pouvoir, ils ont en outre un respect total pour les archives et les documents écrits – ils en produisant eux-mêmes qui ont été conservés jusqu'à nos jours -, tout en assumant au fond une certaine continuité politique avec leurs prédécesseurs. Le maintien de certains officiers municipaux, la recherche de la concorde sociale avec le

dédommagement financier initié par les gouverneurs précédents ou bien le nombre de dirigeants démontrent que la rupture totale n'était pas dans leur objectif. Bien sûr, il y a eu des excès de violences, des maisons de gouverneurs jugés responsables pillées et les biens vendus aux enchères ou encore un « conseil restreint et secret » qui attestent de nouveautés et de pratiques politiques inédites.

Autre point essentiel : la forte dimension civique de cette révolte. Il ne s'agit pas seulement d'une prise de pouvoir par la force, d'usage de la violence ou de la menace avant une disparition des acteurs aussi rapide et brutale que ne fut leur arrivée. Nous avons trouvé que bien loin de cette première idée, les révoltés nourrissent un programme politique bien qu'embryonnaire, et que le modèle flamand a pu être pour eux un modèle politique à part entière. La pratique récurrente des serments, la sollicitation de tous les citoyens et le discours volontiers passionné sur la ville en sont les principaux témoignages. Les principaux lieux urbains sont l'objet d'une attention particulière, et la révolte ne marque ni la fin des déplacements d'individus, ni la fin de toute activité économique.

Les autres résultats significatifs et inédits portent sur le temps de l'après révolte. Le temps de la répression violente existe, parfois sur la longue durée, mais ne doit pas faire oublier que des pardons individuels ou collectifs ont été nombreux. De plus, cette ville modeste ne pouvait se passer d'artisans spécialistes, de commerçants enrichis ou de professions de bouche indispensables : les gouverneurs de Besançon surent réintégrer les mutins ou leurs proches progressivement, sans que jamais la cité ne reconnaisse pareille révolte. En dépit de ce passé honteux, Besançon reprit son marquage urbain, son ambition à de multiples échelles et une politique ambitieuse lui permettant de sortir en partie de son isolement tout en redevenant une « bonne ville ». Usant d'intense diplomatie et d'une habile communication politique, la ville connait clairement une période exaltante de son histoire, lui permettant d'accueillir des hôtes prestigieux tout en se rapprochant davantage encore des puissants et ambitieux ducs de Bourgogne.

Gautier Aubert souligne que le fait de se révolter « reste le fruit d'un engrenage totalement imprévisible et jamais prémédité, une aventure singulière dans laquelle se lancent des gens indignés pour qui la révolte est un langage[22] ». La révolte admet un véritable dialogue politique, en permettant à ceux qui en temps normal ne le peuvent pas de s'exprimer et d'émettre un avis. Elle à une échelle urbaine permet de repenser complètement le rapport à l'espace, aux pouvoirs, aux individus au moment d'une grave crise qui génère un conflit et une fracture multiple. De toute évidence, au-delà des seuls débats de médiévistes, l'étude d'une révolte médiévale demeure un formidable champ de recherche historique, abordant de nombreuses thématiques et une porte d'entrée privilégiée pour mieux comprendre les dynamiques d'une ville, phénomène total où se condensent l'économie, le social, le politique, la culture, la technique et l'imaginaire. Les révoltes des XIV$^{e}$ et XV$^{e}$ siècles, insistant sur la correction et l'atténuation des abus et sur la participation à la décision politique, municipale ou économique, seraient l'indice en même temps que l'expression d'une société un peu plus normée, mais aussi plus complexe[23]. Les villes voient leur concorde sociale menacée mais des crises et des révoltes peuvent émerger des éléments positifs et pérennes : c'est donc bien au cœur de la crise systémique de la fin du Moyen Âge que s'élaborent les formes originales de gouvernementalité qui parlent d'avenir. Besançon en 1450 offre de fait un exemple tout à fait stimulant, pour lequel Georges Duby parle de « mouvement démocratique qui triomphe[24] », justifiant la nécessité de rouvrir le dossier et d'explorer cet évènement fondateur.

[22] Gautier Aubert, *Révoltes et répressions ...., op. cit.*, p. 221.
[23] Pierre Monnet, « Un temps de révoltes et de sédition ? », dans *Nouvelle histoire du Moyen Âge*, sous la direction de Florian Mazel, Paris, Seuil, 2021, p. 606.
[24] Georges Duby, *Histoire de la France urbaine*, tome 2, Paris, Seuil, 1980, p. 522.

Thèse n° 7 : résumé du manuscrit de thèse – Martin Minost

*Habiter une ville nouvelle en Chine. Le cas du quartier d'architecture occidentale de Thames Town en périphérie de Shanghai*

Thèse de doctorat soutenue le 29/11/2021, à l'EHESS

Sous la direction de Valérie Gelézeau et Katiana Le Mentec

Cette recherche doctorale en anthropologie sociale, qui interroge l'expérience d'habitation de familles chinoises à l'époque contemporaine, se concentre principalement sur deux thématiques, parmi les sujets abordés relatifs à la production d'un espace de vie. Elle étudie d'une part l'expérience de libération sociale éprouvée par une partie des élites économiques, sociales et culturelles chinoises s'installant dans une ville nouvelle en périphérie de Shanghai. Cette émancipation s'exprime au travers des modes d'habiter et du rapport que ces élites entretiennent avec leur espace de vie. D'autre part, elle interroge les représentations culturelles croisées entre la société chinoise contemporaine et l'Occident en prenant pour objet le quartier résidentiel de Thames Town, situé au cœur de la ville nouvelle de Songjiang, dont l'architecture et l'urbanisme sont inspirés de modèles et de styles britanniques importés. L'atmosphère urbaine étrangère reproduite à Thames Town est représentative d'une mode constructive qui a caractérisé le secteur de l'immobilier chinois depuis le tournant du millénaire, alors que les paysages des villes chinoises ont connu des mutations sans précédents et ont vu émerger de nombreux espaces aux qualités stylistiques allogènes, selon les canons de l'histoire architecturale chinoise.

Le regard porté sur ce phénomène par de nombreux commentateurs, tant Chinois qu'Occidentaux, s'est moins concentré sur cette mobilité résidentielle que sur la forme et l'aspect des habitations investies, projetant sur les nouveaux occupants des pratiques, des usages et des aspirations, qui révèleraient une désaffection et un rejet de la culture et d'une identité chinoises. Toutefois, une enquête ethnographique menée auprès des habitants, et au plus près de leurs pratiques quotidiennes, offre une compréhension très différente de leurs motivations et des logiques qui animent leurs actes et leurs choix résidentiels. Les usages et les discours des résidents traduisent leur expérience d'un processus actif de libération, à comprendre comme leur volonté de s'extraire de situations sociales perçues comme aliénantes. Face à de multiples contraintes vécues et associées à leur environnement social précédent, l'habitation et plus largement l'espace de l'arrondissement périphérique de Songjiang apparaissent comme une ressource et un moyen d'échapper aux différentes contraintes et obligations sociales du quotidien.

Cette perspective de recherche, qui s'appuie sur le ressenti et l'expérience des habitants appréhendées au moyen des outils de l'anthropologie et de l'enquête de terrain *in situ*, propose une approche nouvelle de l'étude de l'habitat et du rapport à l'espace, et une dimension rarement abordée de la relation entre habitation et liberté. En analysant les pratiques et les représentations des habitants, les manières dont ils s'approprient et construisent socialement et symboliquement l'espace, l'expérience de libération est replacée au centre de l'action de ces-derniers et au cœur de l'étude de leurs modes d'habiter, alors que le thème de la liberté avait été plus ou moins éclipsé dans les travaux récents relatifs à l'habitat et au logement.

Cette recherche interroge la manière dont les habitants considèrent et façonnent leur habitation, par des comportements sociaux, des pratiques d'appropriation, des représentations singulières, c'est-à-dire leurs modes d'habiter, qui vont exprimer, signifier une expérience de libération. Dans quelle mesure l'habitation – appréhendée à travers une approche phénoménologique – participe, dans le cas de Thames Town, d'un processus de libération ?

Poser ainsi la question du lien entre habitation et libération revient à se demander comment la manière d'habiter permet le changement d'état défini par la libération (le passage d'une situation perçue comme aliénante vers une situation libérée de certaines contraintes). Contre quelle situation l'habitation de Thames Town permet-elle de se libérer ? Quelle partie des élites, et de la population chinoise en général, ressent ce besoin de libération ? Quelle nouvelle situation d'habitation est considérée comme libérée des contraintes vécues ou ressenties ? Par quels moyens le processus de libération est rendu effectif ? Comment s'exprime

cette libération dans la construction matérielle et symbolique du logement, et dans les pratiques et les représentations des habitants ? Ces questionnements ont permis d'appréhender les systèmes de valeurs et de normes qui font sens pour les habitants de Thames Town, et peut-être pour une part toujours plus importante de la population chinoise alors que les zones résidentielles fermées, aux atmosphères étrangères, des périphéries urbaines semblent devenir une norme d'habitat.

Cette recherche suit un double mouvement afin d'interpréter les différentes modalités du rapport à l'espace des habitants. Le premier mouvement se présente comme une entrée progressive dans les intérieurs des habitations, une réduction chapitre après chapitre de l'échelle d'observation, depuis une appréhension large du quartier de Thames Town, replacé dans le contexte historique et géographique de la municipalité de Shanghai jusque dans les intérieurs domestiques des habitations. Cette gradation des échelles de l'espace de vie permet d'interpréter la manière dont l'expérience d'émancipation est éprouvée et perçue. Le second mouvement est celui d'un décentrement du regard au sujet des questions d'interaction culturelle. Ce mouvement permet de déconstruire les discours et les représentations culturalistes et ethnocentrés projetés sur le quartier et ses habitants, pour ensuite réinvestir la question des échanges et des interactions culturelles selon un cadre interprétatif plus contextualisé et pertinent.

Les deux premiers chapitres cernent les contours et les multiples dimensions du quartier de Thames Town en tant qu'espace conçu, construit et vécu, et en tant que lieu inscrit dans le contexte bien particulier de la société chinoise urbaine contemporaine. Les trois chapitres suivants s'intéressent plus particulièrement aux pratiques habitantes et à la manière dont les résidents perçoivent et construisent leur logement et leur espace de vie. L'analyse des pratiques et des témoignages révèle la manière dont l'habitation peut être interprétée comme une expérience de libération.

Le premier chapitre aborde le projet de construction urbaine « One City, Nine Town » à l'origine duquel le quartier de Thames Town a vu le jour. Le programme d'urbanisme est replacé dans le contexte historique et géographique de la municipalité de Shanghai, montrant autant le rôle de l'héritage des politiques antérieures que des influences de modèles urbanistiques étrangers. Ce travail de recontextualisation permet de montrer d'une part que la présence d'une architecture étrangère sur le territoire chinois n'est pas récente, qu'elle soit le fait de l'Etat ou de puissances étrangères qui s'installèrent dans des concessions à la suite des Guerres de l'Opium au 19$^{e}$ siècle. D'autre part, quand bien même les reproductions architecturales contemporaines coïncident avec une politique de rayonnement internationale et d'ouverture de la Chine, elles ne sont pas la manifestation unilatérale d'une occidentalisation des manières de bâtir en Chine. Si la construction de la ville nouvelle de Songjiang s'inspire des expériences européennes des années 1960 et 1970 et du modèle de la cité-jardin, elle prolonge un bâti existant très ancien et une ville-satellite construite dans les années 1960. Plus encore, le programme chinois de villes nouvelles se différencie des expériences européennes dans le sens où le projet visait à attirer des populations aisées en périphérie. Le quartier de Thames Town est ainsi le produit d'un vaste programme de construction de villes nouvelles aux caractéristiques chinoises qui singularisent ces entités urbaines des cas observés, par exemple, en France.

Le deuxième chapitre interroge le rôle des différents acteurs engagés dans la production de l'espace de Thames Town – les instances commanditaires, les entreprises de construction et de promotion immobilière, des commentateurs et des observateurs Chinois et étrangers, ainsi que les usagers, visiteurs et habitants – dans la formation de représentations et d'images sur le quartier. Thames Town, comme lieu d'une ambiance scénographiée particulièrement avancée, apparaît comme un modèle de promotion et production marketing d'un espace urbain, dont le raffinement des principes d'imitation et de reproduction de références à l'Angleterre a projeté le quartier dans des débats sur la thématique de l'authenticité et de l'appauvrissement culturelle propre à des considérations occidentales. Ces débats et ces représentations n'ont pourtant trouvé qu'une faible résonance dans les perceptions et les usages des habitants. A la représentation de ville anglaise produite aux moyens de divers dispositifs spatiaux et discursifs mis en place par les entreprises de promotion et de gestion, et soutenue par de nombreux commentateurs trop prompts à voir dans le quartier une manifestation des effets désastreux de l'occidentalisation de la société chinoise, s'oppose un autre regard porté par les habitants et certains visiteurs. Les pratiques et les témoignages de ces derniers révèlent plutôt une marginalisation de la dimension anglaise de l'espace qui ne sert alors pas de support à l'identification de

la zone. L'étude des comportements et des usages dans les lieux publics de Thames Town, tels que les danses collectives ou les promenades digestives, révèlent que le quartier n'est pas considéré différemment d'un autre.

Le troisième chapitre, interrogeant les raisons de l'installation des habitants à Thames Town, cerne l'une des caractéristiques communes des résidents, et contribuent à mieux définir cette population. Ces-derniers apparaissent comme une appartenant à une catégorie d'individus mobiles d'un nouveau genre au sein de la société chinoise. Alors qu'auparavant les déplacements volontaires étaient extrêmement contrôlés et rares, la plupart des mouvements de population étaient imposés par le gouvernement par des politiques de peuplement et des déplacements forcés, principalement des villes vers les zones rurales. Les habitants de Thames Town appartiennent à des générations qui ont connu un assouplissement des moyens d'assignation à des territoires, et ils ont tous fait l'expérience de voyages. L'habitation de Thames Town, elle-même issue d'un déplacement résidentiel vers la périphérie, est le moyen pour les habitants d'exprimer leur compétence à la mobilité et à traduire une familiarité avec l'ailleurs. Les raisons de ce mouvement sont soutenues par des représentations particulières de la ville et de la campagne, auxquelles sont associées certaines normes et certains comportements sociaux, et une aspiration à une autre forme d'environnement où peuvent se déployer de nouvelles pratiques valorisant les temps de loisirs. L'expérience de libération apparaît dans une prise de distance géographique et sociale, une indépendance acquise, vis-à-vis d'une idéologie dominante centrée sur la valorisation du travail.

Le quatrième chapitre traite des mutations du domaine privé. Resserrant la focale sur l'habitation et les relations de voisinage, l'analyse des dispositifs matériels et symboliques de différenciation des espaces entre les domaines privé et public construits par les habitants révèle les héritages des périodes précédentes et leur influence sur les aménagements et les relations de proximité. Malgré l'enchaînement des espaces de transition et des frontières qui rappellent la forme des *gated communities* du continent américain, par exemple, Thames Town partage peu de points communs avec ces cas de quartiers fermés étrangers. Les habitants ne cherchent pas à se couper d'un monde qu'ils jugeraient non-sécurisé, ni à se regrouper en petites unités de voisinage partageant les mêmes valeurs. Les habitations contemporaines retrouvent des aménagements similaires à l'organisation des maisons traditionnelles, tandis que les comportements de sociabilités vis-à-vis des voisins ont été durablement marqués par les affres de la période maoïste. L'ouverture à l'économie de marché et les modes de consommation que cela entraîne complexifient les situations d'hybridation en opérant un renversement de la maison qui devient un outil de représentation sociale. L'habitation de Thames Town, dont les principes de séparation des espaces sont hérités des périodes précédentes, est autant composée d'espaces privés où se déploient les relations familiales et intimes, que d'espaces de réception et de sociabilités choisies. La construction d'un espace privé marque une libération des foyers contre un modèle de sociabilité – celui de la communauté de voisinage – qui leur était auparavant imposé. Ils expriment ainsi leur capacité à l'auto-détermination et à contrôler les formes de relations qu'ils souhaitent entretenir.

Enfin, le cinquième et dernier chapitre interroge la place de la référence à l'étranger dans la vie quotidienne des habitants. Le chapitre commence par un prologue qui donne à voir l'éclectisme d'un intérieur. S'en suit la présentation de trois habitations et d'une analyse des pratiques autour du nettoyage du linge ainsi que des relations entre la cuisine et la salle à manger. La juxtaposition d'éléments étrangers et chinois dans les intérieurs renseigne sur le parcours et la capacité à voyager des individus. Loin de représenter une forme d'occidentalisation des modes de vie, l'installation à Thames Town et l'appropriation d'objets caractérisés comme étrangers révèlent des enjeux sociaux de distinction et de représentation statutaire pour les habitants qui mobilisent ces référents. Les éléments à connotation occidentale sont réappropriés et leur usage transformé pour correspondre aux habitudes des résidents, qui produisent de nouveaux univers culturels hybridés. Dans le champ des études sur les transferts culturels, ces phénomènes d'appropriation révèlent, au contraire des discours sur les copies et la supériorité des référents européens et américains émanant des cadres occidentaux de pensée, le déclin du monde occidental comme référence culturelle et le renversement d'un rapport de force entre Chine et Occident. Le mélange des références est déterminé par la volonté de construire un lieu de vie confortable et pratique, libéré des contraintes sociales et familiales qui déterminent

généralement les relations du foyer avec l'extérieur et les relations entre les individus qui composent le foyer.

Cette recherche s'est appliquée à examiner une autre facette de la liberté, non pas innée mais acquise, qui est exprimée dans l'habiter et ses modes, selon une approche centrée sur le vécu et le ressenti des habitants. L'analyse des pratiques et des discours des habitants révèlent l'aspiration de ces derniers à s'extraire, par le changement de lieu d'habitation et par l'habitation elle-même, de situations sociales qu'ils jugent trop contraignantes. En ce sens, nous avons moins tenté de délimiter les contours de l'un des caractères essentiels de l'être humain que de mettre en lumière une dimension particulière des situations sociales dont les individus font l'expérience à travers un changement volontaire de lieu et d'habitation. La trajectoire résidentielle n'est pas uniquement une variation géographique du lieu d'habitation, comme elle ne peut pas seulement être appréhendée en fonction de la variation des conditions matérielles d'habitat et des ressources économiques de l'habitant. En l'occurrence, l'expérience d'habitation des résidents de Thames Town recouvre une expérience de libération sociale.

L'habitation par son double statut d'objet et de processus exprime tout autant le parcours de libération et le résultat : l'état atteint d'un certain degré de liberté. L'espace, et surtout l'espace disponible, est au cœur de la réalisation du processus de libération. Les habitants ont les moyens d'acquérir plus d'espace : une habitation plus grande en termes de superficie, et plus d'espaces à l'intérieur dans l'habitation. Le mécanisme principal de la libération passe par la mise à distance des contraintes, rendue effective par le dédoublement des pièces et des fonctions. Le dédoublement des espaces observé à Thames Town détermine un régime particulier d'urbanité. Un entre-deux qui n'est ni celui de la résidence principale ou des sociabilités urbaines associées au centre-ville, ni celui de la résidence secondaire. Ce mécanisme du dédoublement permet également d'appréhender la manière dont les habitants se positionnent dans le champ social, et par rapport aux valeurs dominantes de la société chinoise. Même si la distanciation marque une forme de critique, l'opposition n'est pas totale vis-à-vis du modèle principal. Les habitants de Thames Town ne rejettent pas entièrement le cadre de vie dont ils souhaitent se libérer. Le dédoublement des pièces aux mêmes fonctions permet la coexistence des formes de vie sociale au sein de la maison, comme le mode de vie en périphérie reste étroitement lié à celui de la ville-centre grâce aux nombreux échanges qui perdurent entre les deux espaces.

Concernant les représentations culturelles croisées et les relations entre la Chine et l'Occident, l'enquête a révélé la faible incidence de l'atmosphère britannique sur les comportements et les manières de s'identifier des habitants. L'architecture étrangère n'est ni un support ni un vecteur d'identification culturelle pour les résidents, et elle apparaît comme plutôt marginale dans leur manière de décrire leur espace de vie et leur quotidien. Plus encore, les manières des habitants de s'approprier des éléments révèlent les nouvelles perceptions que ces-derniers se font de l'Occident, souvent considéré comme un ensemble stéréotypé homogène. Cet Occident n'est plus cet Autre plus moderne et plus puissant, à imiter afin de le rattraper pour s'élever au même niveau technologique, comme le pensaient certains intellectuels chinois du début du XXe siècle après l'installation des concessions étrangères. Les habitants de Thames Town associent les sociétés occidentales à des pays où les ressortissants peuvent profiter de la vie, où la part des temps de loisirs est suffisante pour améliorer la qualité de vie générale. L'imitation de styles plutôt vernaculaires, de logements et de quartier à faible densité, en marge des centres urbains hyper-dynamiques fait écho à ces représentations et ces visions d'espaces « tranquilles » que les résidents projettent sur leur espace de vie.

En miroir, les termes utilisés par les observateurs et les commentateurs occidentaux sur les quartiers comme Thames Town ne sont pas neutres et révèleraient même peut-être leur état d'esprit face aux imitations architecturales chinoises. Les commentaires ont été largement très négatifs, les observateurs se montrant très critiques vis-à-vis des copies, pointant le caractère inauthentique des réalisations et y voyant un processus d'occidentalisation menant vers une homogénéisation culturelle ou une perte de la diversité que représenterait l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme chinois. Mais les termes utilisés pour décrire le phénomène, notamment celui de « kitsch », cachent peut-être d'autres enjeux. Peut-être que les productions chinoises, la capacité à imiter l'Occident bouscule une domination ancienne. L'authenticité à l'occidentale serait le dernier rempart qui justifierait une importance et une centralité des pays occidentaux. Mais il s'agit-là d'une analyse orientaliste, et même occidentaliste, où l'Occident se valorise par la dépréciation de l'Autre.

Les productions comme Thames Town ont un sens dans le contexte chinois, et nécessitent d'être analysées comme tel.

Thèse n° 8

Marco Conti - *Gouverner l'argent public. Finances et fiscalité à Bologne, de la commune du Peuple (1288) à la seigneurie des Visconti (1360)*

Thèse soutenue le 11/01/2021 (l'Université de Lyon 2), sous la direction du Prof. J.-L. Gaulin.

La fiscalité médiévale est depuis longtemps un objet d'étude pour les historiens des villes italiennes. Les premières études sur les finances de Florence et de Venise ont été publiées il y a près d'un siècle[25]. Un vrai renouveau de l'histoire de la fiscalité a été réalisé à la fin du même siècle, grâce aux travaux sur les villes de Toscane de P. Cammarosano[26] et M. Ginatempo[27] et les travaux sur les villes de la Lombardie menés par P. Mainoni[28]. Ces études ont bien mis en évidence le fait que c'est la dépense publique qui pousse les villes à trouver des ressources nouvelles et à réformer leur système de financement. Ils ont beaucoup insisté sur les difficultés financières des villes italiennes qui, à partir de la fin du XIII$^{e}$ siècle, sont en proie à des dépenses militaires toujours plus lourdes du fait des conflits engendrés par la compétition politique.

C'est dans le sillage de ces études que s'inscrit notre propre travail qui a donc pour objet de dresser un état de la fiscalité de la ville de Bologne entre la fin du XIII$^{e}$ siècle et la première moitié du XIV$^{e}$ siècle (période charnière qui va du triomphe de la commune de Peuple en 1288 jusqu'au passage de la ville sous la domination d'un seigneur étranger), de décrire les conséquences de l'essor de la dépense publique sur la société et d'analyser les mécanismes institutionnels et la production documentaire. En effet, la dépense publique renforce aussi l'interdépendance des outils documentaires et du travail administratif. Les bureaux administratifs ne sont pas seulement étudiés dans leurs dimensions institutionnelle et politique, mais aussi comme producteurs et utilisateurs des écrits administratifs. Le présent travail a l'ambition d'éviter de séparer l'approche d'histoire fiscale et sociale, de l'approche diplomatique et codicologique des sources, car c'est seulement en utilisant les deux que l'on peut faire une reconstitution plus précise des dynamiques politiques, fiscales et documentaires d'une société médiévale. Les sources utilisées ont été étudiées selon le double aspect de la matérialité des documents et de leur signification politique.

Les quelque 200 registres que nous avons consultés pour réaliser ce travail, nous ont permis de mettre en lumière les points remarquables de l'évolution des finances et de la fiscalité à Bologne entre 1288 et 1360. En 1288, la commune est régie par le Peuple. La ville est bien peuplée, sa situation économique est favorable et la réputation de son *Studium* est acquise. Les institutions en place sont typiques d'une commune du Peuple de la fin du XIII$^{e}$ siècle, avec des officiers forains, le podestat et le capitaine du Peuple, qui ont le monopole de l'action judiciaire. Ces officiers ont peu d'autonomie pour dépenser l'argent public, ce rôle étant en quasi-totalité entre les mains du Conseil des Anciens qui doit exprimer la volonté du Conseil du Peuple. Le système des ordres de paiement et celui de la collecte de l'argent public sont assez complexes. Leur contrôle, élément crucial de la gestion de l'argent public, revient à l'un des juges de la *curia* du podestat. Au niveau des finances, un peu plus de 70 % des dépenses concernent les dépenses militaires et l'approvisionnement de la ville en blé. Ces dépenses sont financées par un grand nombre d'impôts indirects, les gabelles, et par des impôts directs, occasionnels mais cohérents avec l'idée que le Peuple se fait de l'effort fiscal partagé. Le nombre des contribuables est élargi aux nobles du *contado* qui perdent leurs

[25] Bernardino Barbadoro, *Le finanze della Repubblica fiorentina. Imposte dirette e debito pubblico fino all'istituzione del Monte*, Florence, Olschki, 1929 ; Gino Luzzato, *I prestiti della repubblica di Venezia, sec. XIII-XV. Introduzione storica e documenti*, Padoue, Draghi, 1929.

[26] Paolo Cammarosano, « Il sistema fiscale delle città toscane nel tardo medioevo », dans Manuel Sanchez Martinez, Antoni Furio (sous la direction de), *Colloqui Corona, municipis i fiscalitat a la Baixa Edat Mitjana*, Lérida, Institut d'Estudis Ilerdencs, 1997, p. 79-88.

[27] Maria Ginatempo, *Prima del debito. Finanziamento della spesa pubblica e gestione del deficit nelle grandi città toscane (1200-1350)*, Florence, Olschky, 2000.

[28] Patrizia Mainoni, *Le radici della discordia. Ricerche sulla fiscalità a Bergamo tra XIII e XV secolo*, Milan, Unicopli, 1997 ; Patrizia Mainoni (sous la direction de), *Politiche finanziarie e fiscali nell'Italia settentrionale (secoli XIII-XV)*, Milan, Unicopli, 2001.

anciens privilèges. Les ennemis de ce Peuple guelfe qui guide la ville, les Lambertazzi, sont mis à contribution par la confiscation de leurs biens s'ils demeurent dans le bannissement ou par des taxes spécifiques s'ils réintègrent les rangs des citoyens. Même si elle est impliquée dans différents conflits avec ses voisins, Bologne arrive à tenir son état financier à l'équilibre.

Une décennie plus tard cet équilibre est rompu, à cause de la guerre que la commune fait au seigneur de Ferrare, Azzo d'Este. Ce conflit provoque plusieurs mutations majeures au niveau institutionnel. Le système des Conseils et Offices financiers de 1288 était trop lent, alors que la ville en guerre a besoin de prendre des décisions rapidement. On voit naître plusieurs commissions dont certaines s'occuperont de la gestion financière. Ces commissions s'approprient un grand nombre de prérogatives, notamment celles qui étaient principalement dévolues au Conseil des Anciens. D'un point de vue technique, le système des mandats de paiement et le contrôle des finances perdirent de leur importance. D'un point de vue social, une élite du Peuple, composée des changeurs et prêteurs d'argent prirent la tête de ces commissions en raison de l'importance de leurs moyens économiques. En un semestre de l'année 1296, la commune dépensa 30 % de plus qu'elle ne le fit pour un exercice d'une durée identique en 1288. Pour remédier à cette hausse des dépenses due au conflit en cours, la ville eut recours à une grande quantité d'impôts directs. La pression fiscale devint tellement importante qu'elle se traduisit par un important phénomène de fraude fiscale. A cette fraude, ne participèrent pas seulement les personnes dans l'impossibilité économique de payer l'impôt, mais aussi des Bolonais assez aisés qui refusaient de soutenir la politique mise en place par le Peuple. Confrontée à cette opposition, la commune fut contrainte de faire appel à des prêts toujours plus importants, principalement consentis précisément par les prêteurs et changeurs d'argent qui étaient à la tête des commissions. Cette situation eut également des conséquences sur la production documentaire qui n'est plus aussi rigoureuse qu'avant.

Les conséquences de la guerre d'Azzo d'Este devinrent évidentes dans la décennie qui suivit le conflit. De ce groupe de prêteurs et changeurs d'argent qui participèrent aux commissions de la commune en crise, émergea Romeo Pepoli, qui contrôla directement et indirectement toutes les institutions de la Commune. De nouveaux offices naquirent, des commissions ad hoc furent pérennisées, comme l'Office des mercenaires et les *Difensori dell'Avere*. L'Office des mercenaires est le symbole de la nouvelle gestion des priorités financières de la ville. Cet Office s'occupe en effet non seulement de collecter l'argent pour payer les soldats, mais il se charge aussi de la lutte contre la fraude portant sur les impôts qui lui sont destinés. Le nouvel Office réduit de cette façon le pouvoir du Tribunal de l'Ours présidé par un juge du podestat. Nous constatons clairement l'intention de limiter les pouvoirs traditionnellement reconnus aux officiers forains. Concernant les *Difensori dell'Avere*, et contrairement à l'avis d'Orlandelli, nous avons pu établir qu'ils formaient une commission temporaire qui devint un Office stable à partir de 1300. Nous savons qu'ils prenaient des décisions politiques importantes et, comme le suggère leur dénomination, qu'ils devaient s'occuper de la gestion du patrimoine de la commune. Les dépenses majeures étaient toujours liées à la question annonaire et au financement de la guerre. Si le nombre d'impôts indirects ne diminue pas, les impôts directs sur les habitants de la ville devinrent moins lourds, au détriment des habitants du *contado* et des ennemis politiques. La fraude fiscale demeura encore très élevée durant ces années. Les dépenses pouvaient augmenter d'une année à l'autre de plus de 35 %. Pour combler les déficits et pallier un système de recouvrement qui ne fonctionnait pas bien, la famille Pepoli s'impliqua activement dans l'activité de prêt à la commune. Au niveau documentaire, de nouveaux outils furent produits, en conséquence de la création de l'Office des mercenaires et de l'Office des *Difensori dell'Avere*, mais, dans l'ensemble, nous constatons une forte continuité dans la production documentaire depuis la fin du XIII$^{e}$ siècle.

En 1321, lorsque Romeo Pepoli fut banni de Bologne, la ville se priva de l'un de ses créanciers majeurs. Il ne fit son retour dans la ville que lorsque Bertrand du Pouget devint seigneur de Bologne. Les Bolonais, sous la menace d'une domination des gibelins voisins et des Visconti, décidèrent de donner les clefs de la ville au légat. Bertrand du Pouget réforma en profondeur les institutions citadines, en installant aux postes-clés ses hommes de confiance, laïcs et ecclésiastiques. Ces changements eurent évidemment des conséquences sur la production documentaire de la ville car ils poursuivent des logiques administratives différentes. Le Conseil des Anciens, qui représentait depuis longtemps le pouvoir du Peuple, resta en place, mais seulement de façon formelle, car il perdit tous ses pouvoirs concernant la gestion de l'argent public. Les

noms des familles qui participèrent au Conseil des Anciens nous confirment que les prêteurs et changeurs d'argent étaient encore activement impliqués dans cette charge. La mission de Bertrand du Pouget en Italie était très coûteuse et mobilisa énormément d'argent de la part de la chambre apostolique. Malgré cela, le légat avait besoin de financements supplémentaires qu'il récupéra directement sur place avec une hausse des impôts indirects, une réorganisation des impôts directs, et des économies sur les charges communales. Une grande partie de l'argent des Bolonais fut utilisée pour financer les intérêts politiques du légat : les opérations militaires, la construction d'une forteresse, lieu de sa résidence en ville, la préparation de la venue du pape qui avait le projet de déplacer le siège apostolique d'Avignon à Bologne. C'est seulement ce dernier point qui fit durer la seigneurie du légat jusqu'en 1334, car, dès que la situation le permit, les Bolonais chassèrent le légat de la ville.

Lorsque l'expérience seigneuriale fut terminée, les institutions communales furent réinstaurées sous le contrôle de la *pars* Schacchese qui comptait parmi ses leaders Taddeo Pepoli. Au-delà du retour en grâce du podestat et du capitaine du Peuple, charges supprimées pendant la seigneurie du légat, d'importantes innovations institutionnelles furent engagées. Le Conseil des Anciens passa sous l'emprise de Taddeo Pepoli et se limita à formaliser les décisions de celui-ci. Les *Difensori de l'Avere* retrouvèrent leur place et acquirent plus de pouvoir aussi bien dans la gestion de l'argent publique que dans le contrôle des comptes. Bologne était toujours confrontée aux mêmes dépenses qui déséquilibraient les budgets, et au même problème pour recouvrer l'argent des différents impôts, mais la ville réagit à cela avec une nouvelle organisation administrative. La Trésorerie fut réorganisée. Une répartition des revenus en trois caisses fut mise en place pour financer plus facilement les dépenses militaires et celles de l'achat des vivres. La gestion des revenus provenant des gabelles fut améliorée, avec la production de nouveaux registres, dans le but de mieux administrer le patrimoine de la commune. Enfin, nous assistons à une réorganisation des lieux d'archivages, avec la création d'une nouvelle *camera* dans laquelle devait être conservée la quasi-totalité de la documentation fiscale de la ville.

Cette situation ne dura pas longtemps en raison de l'emprise que Taddeo Pepoli avait réussi à exercer sur les plus importantes institutions citadines. Le Conseil du Peuple accepta que ce dernier instaure une seigneurie personnelle. Sa connaissance des institutions lui permit d'éviter d'avoir à révolutionner les Offices communaux, et, en même temps, d'instaurer des changements qui lui permirent de diriger la politique communale. Ce phénomène est très évident en ce qui concerne la gestion de l'argent public. La quasi-totalité de l'argent publique était dépensée en réponse aux seuls ordres de paiement venus de la cour du seigneur Taddeo Pepoli. Cette cour tint un rôle central dans l'administration urbaine, car elle devint l'intermédiaire entre le seigneur et la commune. Dans le domaine que nous avons étudié, le rôle de la cour passa par la production de nouveaux outils documentaires, comme les registres des délibérations comptables. Malgré ces nouveautés, la production documentaire de l'administration fiscale manifesta une grande continuité avec celle des années précédentes. Durant les années de domination des Pepoli, la dépense consacrée aux opérations militaires est moins importante qu'avant, en raison de la diminution des conflits externes. Pour les dépenses militaires ordinaires et extraordinaires du deuxième semestre de 1347, la ville dépense « seulement » 29 % de son budget, un pourcentage bien inférieur, par exemple, à celui de 1288 où la moitié du budget était destinée à cette dépense. Par contre, une nouvelle ligne budgétaire clairement seigneuriale apparaît dans la comptabilité au bénéfice du financement de la cour. La documentation disponible ne nous permet pas de retracer les systèmes de contrôle des comptes à ce moment, car ces derniers étaient entre les mains du seigneur. La mort de Taddeo Pepoli et l'arrivée de la peste noire mirent rapidement fin à cette seigneurie. Giovanni et Giacomo, fils de Taddeo, réussirent à tenir le gouvernement de la ville pendant trois ans mais en 1350 ils furent obligés de la vendre aux Visconti, seigneurs de Milan.

Maîtres de Bologne, les Visconti dirigèrent une ville faiblement peuplée et économiquement moins puissante qu'elle ne l'était à la fin du XIII$^{e}$ siècle. La seigneurie des Visconti a réalisé de profonds changements au sein des institutions de la ville. Elle fit largement appel à des officiers forains liés à l'entourage du nouveau seigneur qui furent placés à la tête des Offices les plus importants. En revanche, au niveau documentaire, le changement de seigneur eut des conséquences modérées, car les Visconti pouvaient compter sur l'expérience du notariat bolonais. Le Conseil des Anciens retrouva la place importante et les compétences dont il était privé depuis les années Trente. En tant que médiateur entre la société bolonaise et

les Visconti, il joua de nouveau un rôle en ce qui concerne les questions économiques et judiciaires. Bologne avait pour fonction de financer la politique étrangère des Visconti, ce qui greva davantage les caisses de la ville. Le niveau des dépenses militaires remonta aux alentours de 50 % du budget de la ville. Nous constatons ainsi une hausse générale des dépenses d'octobre 1350 à novembre 1351. Comparée aux dépenses de l'année 1347, on peut l'estimer de quatre à cinq fois plus élevée. Les sources disponibles semblent révéler une politique d'endettement plus audacieuse que dans le passé. Le seigneur, les officiers forains, et les Bolonais furent fortement impliqués dans les prêts à la ville. La stabilité de cette domination milanaise sur Bologne s'explique non seulement par la puissance politique et financière des Visconti, mais aussi par l'habileté de leur action qui consistait à redonner aux Anciens un rôle important, et à faire participer à la vie politique, sinon le Peuple, tout au moins l'élite des changeurs et prêteurs d'argent. Même si la dette publique ne fut pas consolidée, elle constituait un investissement d'autant plus apprécié des citadins aisés. La commune n'était pas réduite à une simple « entité administrative », mais elle conserva un vrai poids politique, même s'il était plus limité qu'en 1288.

C'est donc aussi le rôle de cette élite du Peuple composée de changeurs, de prêteurs d'argent et des notaires que notre étude de la fiscalité urbaine a pu mettre en évidence. Changeurs et prêteurs siégeaient constamment au Conseil des Anciens et décidaient de la politique fiscale de la ville, à travers leur participation soit au Conseil des Anciens, soit à des commissions ou Offices, comme les *Difensori dell'Avere*. Ils prêtaient de l'argent à la commune, autant qu'elle en avait besoin. Les notaires, quant à eux, avaient des moyens économiques bien évidemment moins importants. Mais ils étaient le pivot de l'administration urbaine et c'est à eux que le pouvoir devait faire appel pour produire la documentation utile à la gestion de l'argent public, qu'elle soit traditionnelle, ou au contraire nouvelle. Le caractère indispensable de ces notaires bolonais fut reconnu par le légat de Jean XXII comme par leur ennemi, les Visconti. Tous les seigneurs de Bologne s'appuyèrent sur leurs compétences, sur leur travail et sur leur connaissance de l'administration et de ses usages. Ce phénomène est encore plus évident pendant la seigneurie des Pepoli qui reposa sur un petit groupe de notaires pour gouverner la ville.

Si le passage de la commune à la seigneurie, du point de vue de la gestion des finances par une élite de Peuple, est un moment de rupture forte pendant la seigneurie de Bertrand du Pouget, cela est moins évident pendant la domination des Pepoli et des Visconti. En effet, pendant la domination du légat, cette élite est toujours présente dans le Conseil des Anciens même si elle ne participe plus activement à la gouvernance de l'argent public. En conséquence, elle n'a pas à approuver les décisions portant sur le point de savoir qui doit financer la dépense publique, et comment elle doit être financée. Par contre, pendant la domination des Pepoli, un membre de cette élite qui réussit à devenir le seigneur de la ville, la partie de l'élite qui était alliée à la famille dominante en tira des bénéfices non plus en prenant des décisions sur les questions fiscales — elles passèrent sous le contrôle seigneurial — mais participant à des investissements locaux aux premiers rangs desquels figure la gestion des gabelles. Les Visconti, enfin, trouvèrent, dans cette élite du Peuple un allié pour contrôler la ville parce que les Anciens retrouvèrent une partie du pouvoir de décision sur la gouvernance de l'argent public et parce qu'ils furent impliqués aussi dans les investissements qui servirent à financer la dépense publique.

Pour terminer, nous pouvons affirmer que ce sont les dépenses militaires et annonaires qui ont déclenché le problème majeur des finances de la ville. Malgré les fortes sommes d'argent engagées par Bologne dans la compétition politique et militaire, il est paradoxal de remarquer que son *contado*, depuis la perte d'Imola, resta pratiquement inchangé entre le milieu du XIIIe siècle et le milieu du XIVe siècle. Les recettes ne pouvaient donc guère augmenter. C'est la dépense publique et son difficile contrôle qui furent le vrai moteur des changements, la raison qui déstabilisa le pouvoir, força l'administration et les institutions à évoluer, et poussa à la création de nouveaux outils et d'une nouvelle logique documentaire.

Thèse n° 9

Suzanne Rochefort – Résumé de thèse

« Travailler sur le devant de la scène : le métier de comédien et de comédienne à Paris (années 1740-1799) »

Directeur de thèse : Antoine Lilti

Thèse de doctorat en Histoire soutenue à l'EHESS le 29 novembre 2021

Cette thèse cherche à cerner les formes et les enjeux des mutations du métier de comédien et de comédienne à Paris dans la seconde moitié du XVIII$^{e}$ siècle. Durant cette période, la commercialisation des divertissements culturels collectifs et la multiplication des supports critiques transforment l'exercice du métier et sa place dans la société. La capitale, espace faussement familier des études théâtrales, connaît un renouvellement complexe et profond de ses structures de loisirs. Aux côtés des théâtres officiels, privilégiés par le roi (Comédie-Française, Comédie-Italienne, Opéra) les spectacles de boulevard se développent rapidement à partir du milieu du XVIII$^{e}$ siècle, bien avant la libéralisation des théâtres de janvier 1791. Ces entreprises théâtrales privées prospèrent autour du boulevard du Temple puis dans le quartier du Palais-Royal. L'empan chronologique de la thèse correspond donc au long moment de libéralisation des spectacles parisiens, entre la fin de l'Ancien Régime et la décennie révolutionnaire. La ville de Paris ne constitue pas un simple décor. Analysée dans ses connexions avec d'autres villes provinciales et européennes, elle apparaît comme une actrice de la vie théâtrale et de la professionnalisation des comédiens, et ce à travers différents prismes d'étude comme la configuration d'un marché du travail, les régulations professionnelles, l'intégration sociale et civique des artistes ou encore la résonnance publique des performances.

La thèse s'approche ainsi au plus près des dynamiques organisationnelles, économiques et juridiques qui structurent les pratiques professionnelles des travailleurs et des travailleuses de la scène. La question du travail est étroitement connectée aux enjeux publics, puisque la spécificité du métier est de proposer des prestations scéniques à des spectateurs. Cela implique d'intégrer à l'analyse l'environnement urbain et médiatique qui fait la particularité du cadre de travail théâtral. Le métier de comédien requiert en effet une permanente mise en spectacle de soi dans la ville et les trajectoires de carrière dépendent grandement de la reconnaissance accordée par le public. C'est pour cela que la spécificité de la thèse est de croiser une approche d'histoire sociale du travail avec des questions plus larges d'histoire culturelle et urbaine.

*Sources et méthodologie*

La thèse porte un regard global sur les modalités d'exercice du métier à Paris. Sont en effet intégrés à l'étude, en plus de la Comédie-Française et la Comédie-Italienne, les spectacles de la foire et du boulevard. Dès lors, ce projet comportait un défi, celui de faire face à la grande inégalité de conservation des documents produits par les différents établissements théâtraux. Les archives de la Comédie-Française sont nettement plus abondantes que celles de la Comédie-Italienne, tandis qu'il ne reste que des documents épars des spectacles de boulevard. Des sources très différentes ont ainsi été mobilisées. La richesse des fonds d'archives de la bibliothèque-musée de la Comédie-Française a donné lieu au dépouillement de plus de 100 dossiers individuels, contenant notamment de précieuses correspondances de travail ; le fonds d'archives générales ainsi que les registres des assemblées de la Comédie-Française ont permis d'étudier les diverses tâches d'auto-administration. Les archives nationales contiennent également des informations sur la gestion des théâtres privilégiés (séries O[1], AJ), tout comme les registres d'assemblées de la Comédie-Italienne, conservés à la bibliothèque-musée de l'Opéra.

Les comédiens de boulevard ont pu être appréhendés par le biais d'institutions urbaines qui les ont ponctuellement rencontrés. Dans la série Y des archives nationales, ont entre autres été dépouillés les papiers des commissaires de police du Châtelet de Paris, de manière exhaustive pour les pôles de loisirs que constituent les quartiers du Temple et du Palais-Royal. L'enquête s'est poursuivie durant la décennie révolutionnaire grâce aux documents des commissaires conservés aux archives de la préfecture de police.

Des démarches de conciliation se trouvent également au sein de la justice de paix, aux archives de Paris. La surveillance accrue dont les théâtres font l'objet en Révolution permet aussi de rencontrer l'ensemble des comédiens sur le territoire de l'application de la loi, à la croisée du politique et du travail quotidien ; sont ainsi mobilisées des archives de la série $BB^3$ (comité de surveillance du département de Paris), $F^7$ (police générale) ou encore $F^{17}$ (instruction publique).

Au cours du second XVIII$^{e}$ siècle, le théâtre occupe une place croissante dans la presse, et les comédiens et comédiennes deviennent parallèlement plus visibles dans les journaux. Pour comprendre ces logiques, nous analysons l'objet périodique dans la diversité de ses rubriques, en prenant en compte les annonces de spectacles, les comptes rendus théâtraux, mais aussi les lettres de lecteurs. Une dizaine de titres de presse (généralistes ou spécialisés dans l'art dramatique) ont été étudiés. Enfin, diverses sources imprimées émanant de commentateurs de la vie théâtrale viennent compléter notre corpus (littérature pamphlétaire, mémoires concernant la citoyenneté des comédiens) ainsi que des documents iconographiques.

Construire un objet d'étude relevant d'une thématique culturelle par le prisme du travail nécessitait de croiser plusieurs historiographies. De nombreuses études d'histoire culturelle, littéraire, ou encore politique des spectacles ont montré à quel point les conditions de la représentation étaient façonnées par les transformations de la vie publique, entre Ancien Régime et Révolution. Tout en prenant en compte ces apports, nos recherches sont parties d'une hypothèse : celle de dire que des catégories et des analyses forgées pour des domaines professionnels très différents pouvaient être opérantes sur le terrain théâtral. Sont ainsi convoquées dans la thèse des études d'histoire sociale du travail attentives à la pluralité des relations de métier et à la plasticité des organisations professionnelles, par exemple dans la sphère artisanale.

En partant des pratiques des individus, l'enjeu était donc de réinscrire le métier de comédien dans des logiques plus globales de transformation des mondes du travail mais sans pour autant gommer ses spécificités. L'élaboration d'une base de données de plus de 1200 individus ayant exercé de manière rémunérée, ponctuellement ou durablement, sur une scène publique à Paris entre 1740 et 1799 a constitué la colonne vertébrale de l'enquête, en permettant de mener des analyses à partir de plusieurs sous-corpus définis. Les trajectoires et les expériences de travail sont appréhendées comme révélatrices, et même créatrices des modalités d'exercice du métier. En effet, dans le sillage d'une histoire pragmatique préoccupée par les potentialités créatrices de l'action, cette recherche est attentive aux capacités d'agir des comédiens et des comédiennes, à un niveau individuel comme collectif. Il s'agissait de saisir les interactions complexes entre les évolutions institutionnelles, politiques et économiques de Paris d'une part, et les actions des comédiens et les comédiennes de l'autre, l'objectif étant de mieux comprendre les processus de co-construction du métier.

*Grandes lignes de la démonstration et principaux résultats*

Au cœur d'une histoire sociale et culturelle des Lumières et de la Révolution, les mutations du métier sont analysées en trois grandes parties, suivant une progression thématique.

La première partie de la thèse étudie la structuration du monde professionnel des comédiens et des comédiennes. La demande croissante de spectacles à Paris entraîne une série de transformations organisationnelles, économiques et juridiques, qui proviennent à la fois de l'État et du processus de commercialisation des loisirs. Nous adressons ainsi des questions communes à deux formes distinctes d'organisations du travail : le sociétariat régulé par la monarchie, en vigueur à la Comédie-Française et à la Comédie-Italienne, et le modèle salarial qui se développe au sein des entreprises de spectacles de foire et de boulevard.

L'étude des évolutions du marché du travail parisien par la reconstitution de circulations professionnelles permet d'abord de mieux comprendre la nature et l'étendue de la protection royale sur les théâtres privilégiés, ainsi que les conséquences de la progressive libéralisation économique et politique du monde des spectacles (chapitre 1). Au départ, les deux mondes du travail fonctionnent de manière très étanche. Les théâtres privilégiés sont intensément connectés aux scènes provinciales et étrangères, tandis les théâtres de boulevard se déploient grâce à une forte dynamique locale, à laquelle adhèrent des familles

entières. Mais à partir de la décennie 1780, les trajectoires de carrières commencent à s'entrecroiser, dynamique nettement accélérée par la libéralisation de la vie théâtrale à partir de 1791, puis par la fermeture de la Comédie-Française (1793-1799).

Nous nous intéressons ensuite aux modalités diverses de la régulation professionnelle en ville, qui émane de plusieurs institutions (royauté, police parisienne, entrepreneurs privés) mais toujours en étroite interaction avec les initiatives et les contestations des comédiens et des comédiennes (chapitre 2). Dans les spectacles de boulevard, la contractualisation des relations de travail permet de formaliser un nombre de plus en plus important de dispositions de l'échange entre entrepreneurs et employés. La commercialisation des loisirs, ainsi que les institutions policières qui la régulent, apparaissent donc aussi comme des éléments producteurs des normes professionnelles théâtrales. Dans le même temps, les sociétaires des deux Comédies évoluent au sein d'un monde du travail très complexe, entre l'affirmation de leur autonomie d'associés et l'appel à la protection du département des Menus-Plaisirs du Roi, qui ne répond pas toujours à ces sollicitations corporatistes. Notre recherche met ainsi en évidence les profondes ambivalences de la monarchie face à la défense des monopoles professionnels dans un contexte de marchandisation des loisirs.

La question de l'apprentissage du métier et de l'institutionnalisation d'une formation, intrinsèquement liée au développement du marché du travail et à la demande publique d'une meilleure qualité artistique, est abordée dans un troisième temps (chapitre 3). Si aucune procédure de certification de la compétence régulant l'entrée sur le marché du travail n'est instaurée, la conviction qu'une formation spécifique au métier de comédien est nécessaire est de plus en plus communément partagée. La seconde moitié du XVIII$^{e}$ siècle constitue un moment de discussions et d'expérimentations de dispositifs pédagogiques. Le fonctionnement de la première école dramatique française (1786-1789) est étudié à ce titre, ainsi que les projets méconnus qui la précède.

En envisageant les représentations théâtrales comme des événements urbains, dont les comédiens et les comédiennes sont les principaux protagonistes, la deuxième partie de la thèse distingue d'autres conséquences des transformations de l'espace public sur le métier. Le propos s'organise autour de la notion de performance scénique, en abordant dans trois chapitres successifs les modalités de sa préparation, de son évaluation, puis des conséquences de sa médiatisation. La performance implique à la fois un dispositif particulier (un acteur face à des spectateurs) et une double temporalité, qui croise une longue préparation en coulisses et l'éphémère de la représentation. De plus, ce moment fugace possède de nombreuses ramifications dans la capitale. Les prestations des acteurs et des actrices sont annoncées par le biais des affiches et des annonces de la presse. Puis elles se prolongent jusque sous les yeux des lecteurs de journaux (grâce aux critiques dramatiques) et dans les mains des amateurs de théâtre, par le biais d'objets comme les écrans à main qui témoignent de l'actualité dramatique. La seconde moitié du XVIII$^{e}$ siècle se présente en effet comme un moment d'extension du territoire du public de théâtre, de la salle à la ville : les échos de la représentation et donc de la performance des acteurs et des actrices se multiplient. Les comédiens et les comédiennes s'inscrivent à la fois dans le temps court et le temps long de l'espace urbain.

Cette deuxième partie réinscrit donc l'évolution des pratiques du métier à la fois dans les échanges propres à la salle de spectacle et dans cet espace public parisien structuré par des supports de communication variés. Si le moment du passage en scène focalise habituellement l'attention, l'activité professionnelle du comédien possède de multiples facettes moins visibles, qui sont étroitement liées aux impératifs de production continue des spectacles (chapitre 4). Cette accélération du temps de l'événement a des effets sur le fonctionnement collectif des structures théâtrales. Les impératifs de disponibilité envers l'employeur, la troupe et le public mais aussi les injonctions de création artistique rapide organisent le travail des coulisses, où les rythmes des corps doivent suivre les cadences et les exigences des spectateurs de la ville.

Les périodiques commentent de plus en plus fréquemment le jeu des acteurs et des actrices et mettent en évidence les compétences requises, en s'appuyant sur la légitimité du public à juger les prestations théâtrales (chapitre 5). La multiplication des critiques dramatiques contribue à normer les attentes. Par la réitération des évaluations, un socle de savoirs théâtraux permettant d'appréhender la qualité des performances scéniques se formalise à la vue des lecteurs-spectateurs. Le travail de l'acteur se présente comme un objet évaluable, grâce au maniement de différents critères, qui ne se veulent pas accessibles à

tous mais chasse gardée de quelques connaisseurs.

Le public s'affirme à la fois comme juge artistique et arbitre commercial, ce qui transforme les logiques de fabrique des réputations et influe sur les trajectoires de carrières (chapitre 6). En abordant la presse à la fois comme objet culturel et pratique sociale, on peut mettre en évidence de nouvelles compétences exigées des comédiens et des comédiennes : celle de maîtriser son image publique et de savoir s'insérer dans les flux médiatiques d'une information urbaine de plus rapide et continue. Le métier se construit alors au cœur des logiques de captations de l'attention, qui transcendent les frontières institutionnelles du milieu théâtral parisien.

La troisième partie de la thèse élargit encore la focale en s'intéressant à la place ambivalente des comédiens et des comédiennes dans l'espace social. Exercer le métier de comédien offre la possibilité d'être reconnu pour ses qualités artistiques et de voir son excellence médiatisée dans un espace public des spectacles où se façonnent les réputations. Mais la visibilité consubstantielle au jeu théâtral, qui comporte une dimension marchande, peut également entraîner le discrédit des comédiens et des comédiennes dans l'opinion publique. Ces formes plurielles de disqualification sont analysées précisément, selon le genre et le statut professionnel de l'individu.

Les processus parallèles de valorisation et de discrédit, qui adviennent selon des logiques et des temporalités très diverses, sont abordés sous deux angles complémentaires. Les mutations précédemment étudiées dans la thèse provoquent une recomposition profonde de l'identité professionnelle des comédiens et des comédiennes (chapitre 7). La pluralisation des modalités d'exercice du métier et la transformation des modalités de fabrique des réputations installent toujours plus fermement le boulevard dans le paysage théâtral, qui constitue un nouveau sous-groupe professionnel dès l'Ancien Régime. L'analyse croisée de discours et d'interactions sociales impliquant les comédiens et les comédiennes permet de saisir cette reconfiguration des hiérarchies professionnelles, de pointer ce qui unit et désunit, selon le genre et le statut d'exercice. Se produit néanmoins en Révolution une unification sémantique, avec l'utilisation de plus en plus fréquente du terme d'« artiste » pour désigner un comédien ou une comédienne, quel que soit son théâtre d'exercice.

Enfin, il s'agit d'interroger l'intégration politique et sociale des comédiens dans la vie civile et civique (chapitre 8). L'excommunication et l'infamie civile constituent toujours de pesants héritages dans les dernières décennies du XVIII$^{e}$ siècle. S'intéresser à ces expériences d'exclusion signifie prendre au sérieux tout un éventail d'actions qui servent à résister et à contourner des formes de marginalités imposées dans l'espace urbain. En partant des implications d'une catégorisation de la différence par le métier sous l'Ancien Régime, nous mettons ensuite en évidence, en Révolution, la construction d'une citoyenneté fondée sur la capacité à servir le public par l'exercice d'une profession centrale dans la vie urbaine.

Tous ces éléments convergent vers ce que nous proposons de nommer la « professionnalisation par syncrétisme » du métier de comédien dans la seconde moitié du XVIII$^{e}$ siècle. Par la combinaison de ces différentes perspectives, on observe en effet à Paris la structuration d'un écosystème professionnel partagé entre salariés et sociétaires du théâtre. Les normes, le fonctionnement quotidien et les évolutions identitaires de cet écosystème professionnel ne peuvent être compris qu'en portant un regard conjoint sur ces deux mondes du travail qui évoluent d'abord côte à côte, se regardent, s'affrontent puis s'imbriquent de plus en plus étroitement face aux transformations de la capitale, entre Ancien Régime et Révolution. L'assimilation de traditions de travail différentes, ancrées à la fois dans l'État et dans le marché, participe à l'affirmation d'un métier présentant des hiérarchies multiples, à géométrie variable, plutôt qu'une simple bipolarisation statutaire.

L'ensemble de ces évolutions se produit notamment sous l'effet de la montée en puissance de la légitimation du public, dont les contours ont émergé parallèlement à celui du métier au cours de la thèse. Ce public est à la fois consommateur et juge artistique, ou plutôt juge parce que consommateur. Il est indissociablement double, c'est-à-dire structuré par un *continuum* entre les spectateurs de la salle et les différents intervenants de l'espace public médiatique. Sous l'Ancien Régime, ce public devait éduquer les comédiens ; en Révolution, il devient aussi un public apprenant, puisqu'il est désormais une communauté

politique unifiée qu'il s'agit d'élever. Dès lors, une relation réciproque peut s'instaurer grâce à l'avènement de l'artiste dramatique. Celui-ci est une figure par excellence du nouveau citoyen, qui fait fructifier ses talents utiles au service de tous, mais toujours sous la surveillance du gouvernement. À l'aube du XIX$^{e}$ siècle se dessine en effet un nouvel alignement entre la fonction centrale du théâtre dans la cité, la promotion sociale et symbolique des comédiens et la perspective d'une organisation étatique de l'activité théâtrale, appuyée sur un vaste réseau de villes françaises.

Thèse n° 10

Louise JAMMET

Le « projet de ville » au XXI^e^ siècle : modèle et utopie dans l'urbanisme mondialisé.

Récits, références et mises en œuvre dans les projets de ville *ex nihilo* et les projets de ville existante en transformation.

Thèse de sociologie dirigée par Guy TAPIE et co-encadrée par J. Kent FITZSIMONS

Laboratoire PAVE (ENSAP Bordeaux), associé au Centre Émile Durkheim, Université de Bordeaux

Thèse soutenue le 17 novembre 2021

À l'heure où l'urbanisation est internationalement promue comme réponse face aux nombreux dérèglements climatiques et environnementaux, comme solution à la croissance démographique et comme facteur de développement, la thèse étudie les discours sur la ville et les projets imaginés, conçus et en construction pour le futur. Tandis que les projections anticipent une croissance mondiale de l'urbanisation soutenue jusqu'en 2030, l'idée d'un futur planétaire urbain s'impose dans les esprits et dans les objectifs de développement des États en raison des liens opérés entre développement socio-économique et urbanisation.

Entre l'affirmation de la ville comme mode d'habitat privilégié à l'échelle mondiale et l'urbanisation des représentations du futur, l'enjeu de la recherche est d'exposer les discours sur les villes du futur et d'étudier les principes de conception et de fabrication des mondes urbains à venir au XXI^e^ siècle.

Ce travail s'inscrit dans le contexte contemporain d'un regain d'intérêt généralisé pour la ville en tant qu'objet géographique et comme espace politique et social singuliers. Dans le monde, les villes, les métropoles et les mégapoles, gagnent en influence et en autonomie face aux États-nations[29] à la faveur de la néolibéralisation de l'économie et des sociétés. Face à l'inaction des États, réputés moins réactifs et plus éloignés des problématiques locales, les dimensions spatiales, démographiques et politiques des villes offrent un fort potentiel d'action aux gouvernements urbains dans un présent compétitif et soumis à des désordres mondiaux, politiques et économiques, climatiques et environnementaux. L'échelle de la ville s'impose pour faire face aux enjeux contemporains.

Au moyen d'un objet de recherche renouvelé dans le champ des études urbaines, la thèse propose une actualisation des recherches sur l'urbanisme en interrogeant les façons de penser les futurs urbains et de transformer, concevoir et produire les villes au XXI^e^ siècle.

*Échos historiques et reflets contemporains*

Loin d'être un sujet de débat et de réflexion nouveau, l'investigation des formes et des idées sur la ville future, espérée et idéale, fait écho à l'histoire de l'urbanisme et des idées en urbanisme. Le franchissement symbolique de l'année 2000 a participé à renouveler l'intérêt porté aux récits de futurs et de mondes meilleurs dans les arts occidentaux[30], un intérêt confirmé en 2016 par la célébration des 500 ans de la publication de *L'Utopie ou Le traité de la meilleure forme de gouvernement* de Thomas More[31].

Tout au long de l'histoire humaine et plus particulièrement depuis le XVI^e^ siècle en Europe, des villes idéales ont été pensées, imaginées et théorisées comme des ordres socio-spatiaux reproductibles dont les idées ont été diffusées dans des romans, des traités et des manifestes. Les travaux d'historiens et de philosophes sur les propositions et les visions idéelles et idéales de villes – particulièrement ceux de

[29] Benjamin R. Barber, *Et si les maires gouvernaient le monde ? Décadence des États, grandeur des villes*, Paris, Rue de l'échiquier, 2015.

[30] Roland, Schaer, Lyman Tower, Sargent, *Utopie : la quête de la société idéale en Occident*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, Fayard, 2000.

[31] Thomas, More, *L'Utopie ou Le Traité de la meilleure forme de gouvernement*, 1516.

Françoise Choay[32] – ont distingué plusieurs formes d'élaboration et de cristallisation des idées qu'ils ont étudiés au moyen de deux concepts, le modèle et l'utopie. Présents aux origines de l'urbanisme et réactualisés à l'aune des débats contemporains, ils sont au cœur de la recherche.

Les travaux de Choay avaient montré les convergences entre les utopies politiques et philosophiques et la structuration des théories urbaines au XX^e^ siècle autour de plusieurs « modèles urbains », des modèles à la fois sociaux, politiques et spatiaux. Ils sont autant d'« image[s] de la ville » exemplaires et reproductibles qui ont été construits par filiation théorique et pratique entre de nombreux auteurs[33]. Les modèles urbains théorisés ont influencé la planification et la production urbaine durant le XX^e^ siècle en proposant des doctrines urbanistiques associant une idée de la ville et de la société.

Mais, après cinq siècles de débats sur la ville et la société idéales en occident, que reste-t-il des héritages et des réflexions des humanistes, des utopies socialistes et des modèles fonctionnalistes dans l'urbanisme contemporain ? Les villes en projet, en construction et en transformation, sont-elles pensées au moyen et au travers de modèles et sont elles envisagés à la manière d'utopies ?

*Le « projet de ville », un objet de recherche révélateur*

La recherche s'inscrit plus particulièrement dans le contexte d'une omniprésence internationale des références à la « ville du futur », à la « ville en 2030 » ou encore à la « ville de demain » pour désigner des projets urbanistiques de grande ampleur où les enjeux de l'urbanisation future se reflètent ; entre la recherche d'un urbanisme dense et durable au Nord et l'ambition de prendre place dans le paysage des villes globales et de faire accéder les nouveaux urbains au confort moderne au Sud.

Le recensement de ces références à des projets urbains conçus et planifiés pour le futur dans le monde met en évidence l'existence d'une forme de projet inédite que nous avons appelé les « projets de ville » et qui se définit par la planification à long terme d'une transformation ou d'une création urbaine, à l'échelle d'une ville entière. Deux types de projets de ville se distinguent (figure 1) : les projets de ville *ex nihilo*, portent sur la création de villes nouvelles principalement situées dans les pays du Sud ; les projets de ville existante en transformation, concernent majoritairement des grandes villes dans les pays les plus développés.

Médiatisés par de nombreuses publications qui contiennent des représentations de la ville future, qui résument les ambitions et les intentions des maitres d'ouvrage et qui détaillent les objets urbains effectivement planifiés et destinés à être mis en œuvre, les projets de ville incarnent une modalité singulière de l'urbanisme mondialisé au XXI^e^ siècle par ses caractéristiques spatiales et ses principes de conceptions.

[32] Françoise, Choay, *L'urbanisme : utopies et réalités : une anthologie*, Paris, Éditions du Seuil, 1965 ; Eadem, *La règle et le modèle : sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Éditions du Seuil, 1980.
[33] Françoise, Choay, *L'urbanisme : utopies et réalités…*, *op. cit.*, p. 16.

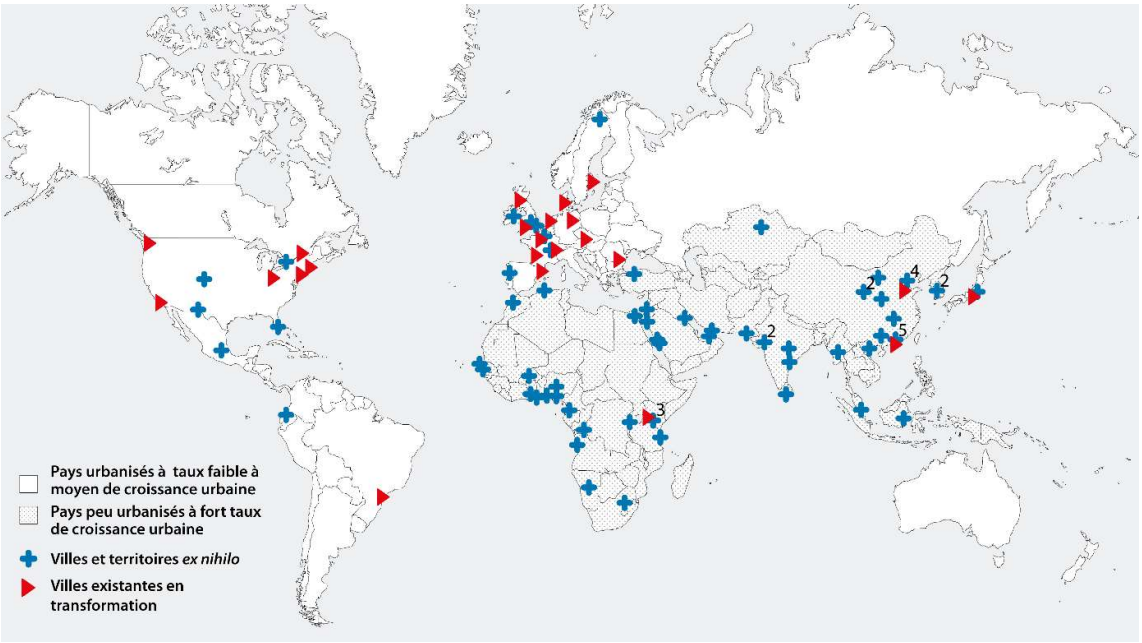


*Figure 1 : Recensement des « projets de ville » au XXIe siècle © Louise Jammet, 2021*

Les projets de ville sont donc pris comme une expression contemporaine des théories et des idéologies autrefois diffusées dans des textes doctrinaires et des manifestes sur la ville. En tant qu'expressions incarnées de l'urbanisme contemporain, ils sont le moyen de révéler les pratiques et les théories, les doctrines et les idéologies qui informent et qui façonnent la production urbaine. Les projets de ville donnent accès à des représentations de la ville et de la société idéales au XXIe siècle mises en œuvre et en discours par les acteurs de l'urbanisme *via* les documents produits qui articulent des discours explicatifs, descriptifs et prescriptifs.

*Corpus*

La recherche repose sur une étude de huit cas (figure 2) retenus pour leur représentativité des contextes géographiques, géopolitiques, culturels et économiques et surtout pour leur représentativité des enjeux de l'urbanisation qui s'y jouent. Elle inclut quatre projets de ville *ex nihilo* : Xixian New Area en Chine, Amaravati en Inde, Masdar City aux Émirats Arabes Unis et Konza Technopolis au Kenya ; et quatre projets de ville existante en transformation : Imagine Boston 2030 aux États Unis, Hong Kong 2030+ en Chine, Nairobi 2030 au Kenya et Bordeaux Métropole 2050 en France.

L'étude de cas a été réalisée en combinant une étude documentaire systématique à une enquête par entretiens semi-directifs et des observations ciblés. L'analyse a porté sur trois types de matériaux : le corpus documentaire collecté sur l'ensemble des projets de ville, les entretiens réalisés à Boston et à Xixian avec des concepteurs et des gestionnaires des projets, et sur des observations *in situ* et des sources grises. Le corpus documentaire, constitué des documents de projet produits et diffusés officiellement par les organismes en charge de la conception et par les agences publiques, sert de support à l'analyse discursive, spatiale et morphologique qui a été renforcée par une analyse du contexte historique, géographique et politique à partir de sources grises et d'études préexistantes qui ont révélé des éléments de contexte forts face à des cas très diversifiés. Les entretiens et les observations ont servi d'approfondissement pour trois cas. Ils ont mis en lumière la singularité et l'originalité revendiquée par les acteurs.

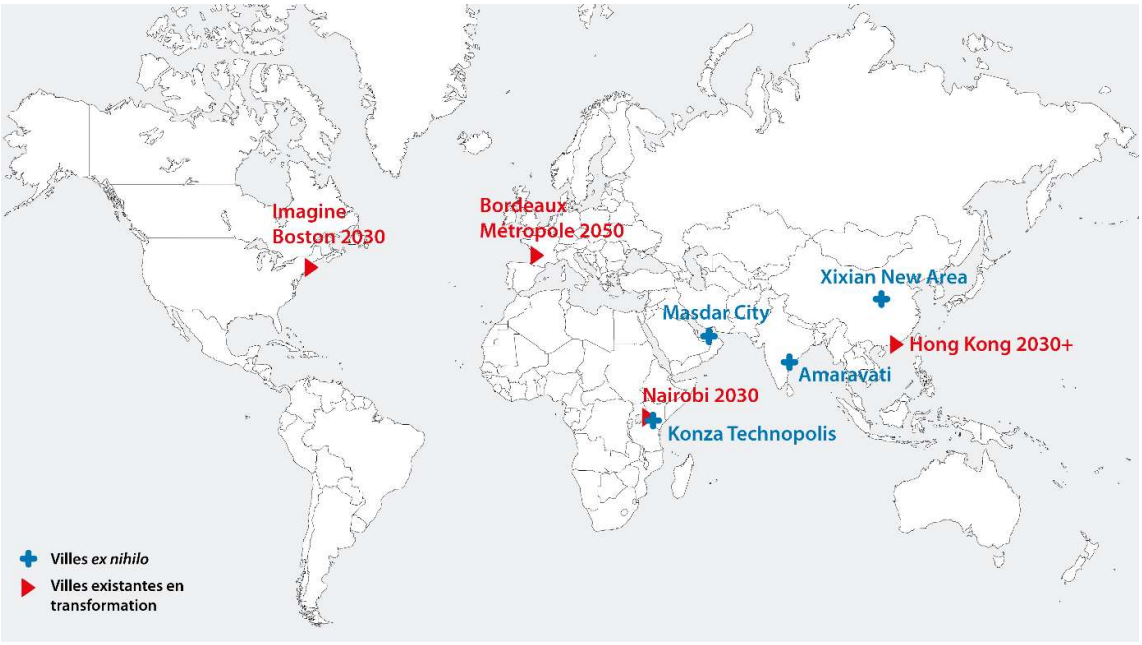


*Figure 2 : Les huit cas d'étude © Louise Jammet, 2021*

*PROBLEMATIQUE ET METHODE*

Deux questions de recherche sont soulevées : quelle est la place des héritages des idées, des théories et des manifestes sur la ville idéale dans l'urbanisme contemporain ? et quelles sont les caractéristiques des villes pensées et planifiées pour le futur et quels sont les idéaux qui orientent leur conception ?

En plus de l'exploration monographique détaillée de chaque cas, notre recherche s'inscrit dans la continuité des études des idées sur la ville idéale en mettant à profit la valeur problématique des concepts de modèle et d'utopie pour étudier les villes en projet. Ils guident la réflexion de deux manières : le modèle permet de saisir ce que partagent les pratiques contemporaines et interroger leur « prétention scientifique »[34]. Il sert également à déterminer l'existence et les caractéristiques des systèmes de référence intellectuelles et des doctrines de compréhension et d'action sur le monde dans l'urbanisme afin d'inscrire l'époque contemporaine dans une histoire des idées. La notion d'utopie permet de questionner le substrat « réflexif et critique »[35] de l'urbanisme contemporain et interroge les manières de penser, d'imaginer et de projeter la ville du futur. Elle sert à examiner la charge transformatrice de l'urbanisme contemporain et à qualifier les façons dont les projets se construisent par rapport au présent.

*Formes urbaines contemporaines*

Le travail d'analyse monographique détaillée des huit cas dans leur contexte local apporte un premier type de résultat : une synthèse des enjeux, des intentions et des objectifs de chaque projet. Il dévoile la diversité des projets de ville mais laisse aussi entrevoir les liens qui s'opèrent entre eux par-delà leurs contextes sociaux, géographiques et politiques.

Les quatre projets de ville *ex nihilo* (figure 3) jouent un rôle politique majeur. L'analyse met en valeur le statut de la ville *comme* projet pour de nombreux gouvernements contemporains.

- Xixian New Area regroupe la construction de 5 villes *ex nihilo* aux portes de la ville Xi'an. Le projet illustre les dimensions politiques, économiques, sociales et spatiales du tournant urbain chinois et l'ambition de produire et promouvoir un « urbanisme aux caractéristiques chinoises ».

[34] Françoise, Choay, *L'urbanisme : utopies et réalités…, op.cit.*
[35] *Ead.*

- Masdar City aux Émirats Arabes Unis est une vitrine des savoirs et des technologies de l'urbain. Le projet sert la promotion de la transition économique de l'émirat d'Abou Dhabi, de l'industrie du pétrole vers une économie de la connaissance.
- Amaravati est le projet de construction d'une capitale *ex nihilo* pour l'Andhra Pradesh en Inde. Il symbolise l'ambition du Ministre en chef de l'État fédéré de combiner les caractéristiques des plus grandes villes globales internationales avec ses élans identitaires.
- Konza Technopolis est un projet de ville satellite développé au Kenya en tant que « première *smart city* d'Afrique » grâce à des partenariats public-privé. Il est intégré à une stratégie de développement nationale autour des technologies de l'information et des communications.

*Figure 3 : Les principaux documents et publications des projets de ville ex nihilo*

Les projets de ville existante en transformation (figure 4) mettent la ville *en* projet et révèlent des intentions et des transformations qui dépassent le cadre de l'urbanisme dans les grandes métropoles mondiales.

- Imagine Boston 2030 est un « projet de planification stratégique » qui articule un objectif de croissance économique avec une redéfinition de l'aménagement urbain à l'échelle de la ville.
- Hong Kong 2030+ est une « vision planificatrice et stratégique » de l'économie et de l'aménagement territorial pour la péninsule. Le projet manifeste l'influence politique grandissante du Parti Communiste Chinois sur le développement spatial du territoire hongkongais.
- Nairobi 2030 planifie la transformation spatiale et institutionnelle de la capitale kenyane en une « métropole africaine de classe mondiale » afin d'entraîner la transition économique du pays tout entier selon des standards occidentaux.
- Bordeaux Métropole 2050 est un projet de consultation prospectif pour la métropole. Il n'est pas opérationnel mais il met en relief la place des discours et des images dans la construction des représentations collectives de la ville du futur.

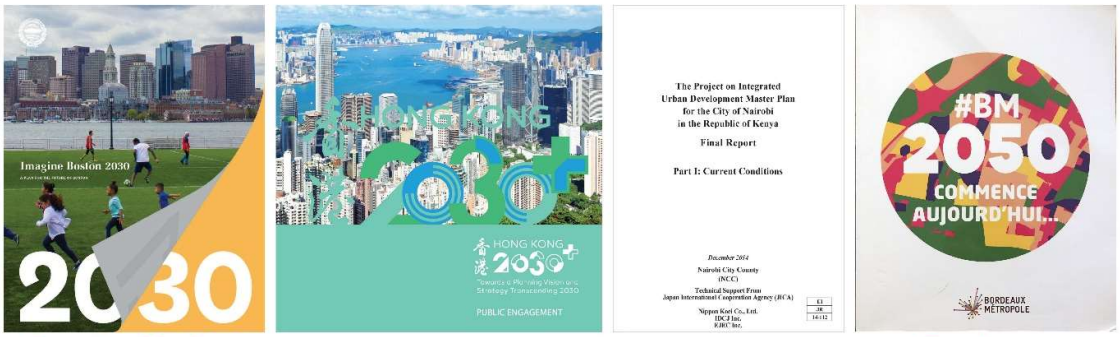


*Figure 4 : Les principaux documents et publications des projets de ville existante en transformation*

*Trois caractéristiques de l'urbanisme contemporain*

L'analyse transversale constitue un second volet de résultats. Elle met en perspective l'analyse monographique des huit cas de projets de ville avec les concepts de modèle et d'utopie et révèle trois caractéristiques communes aux projets.

La première caractéristique mise à jour souligne la stratégie de mise en récit des projets de ville. Les discours adoptent les ressorts de l'utopie pour promouvoir les projets comme moteurs d'une transformation, voire d'une rupture dans les manières de penser et de concevoir la ville en vue de rendre possible la construction d'une ville améliorée, voire idéale pour le futur. Ces récits servent à légitimer et à promouvoir l'entreprise des projets. Dans cette optique, les représentations et les discours participent à opposer un futur idéal aux villes actuelles et projettent les habitants au cœur de la ville planifiée par la mise en scène de leur quotidien dans des villes plus « accueillantes », « vertes », « pratiques » ou « ludiques ».

La seconde caractéristique commune aux projets de ville fait écho à la notion de modèle. L'analyse croisée montre que les projets de ville sont imaginés et conçus en mobilisant des ensembles de ressources types largement partagés. D'une part des ressources symboliques servent à attacher des notions telles que la qualité, l'originalité, et la performance à l'image et à l'idée du projet de ville. D'autre part, des références matérielles sont empruntée pour dessiner et concevoir l'espace urbain dans les projets de villes. Ils laissent apparaître le recours systématique à la même galerie d'artefacts architecturaux et urbains internationaux répétés de projets en projets.

La troisième et dernière caractéristique est le résultat de l'analyse spatiale et décèle des modalités de mise en œuvre et des caractéristiques spatiales des projets avant tout stratégiques et rationnelles. D'un point de vue opérationnel, les projets de ville suivent des stratégies de maîtrise spatiale et temporelle strictes. Le séquençage de la mise en œuvre des constructions permet par exemple d'assurer une mise en scène des réalisations dans les villes *ex nihilo* mais sert également à maximiser la valeur démonstrative des premiers chantiers dans les projets de transformation. Du point de vue morphologique les projets de ville s'avère répondre à des principes de conception urbaine qui privilégient des logiques de rationalisation et d'optimisation spatiale. Les villes sont pensées et conçues comme des assemblages d'unités spatiales dont on peut parfaire les caractéristiques et répéter les formes.

*Figure 5 : Depuis les remparts historiques de la ville de Xi'an (Chine) les visiteurs peuvent admirer le contraste entre la vieille ville et les quartiers neufs environnants vers Xixian New Area à l'ouest © Louise Jammet, avril 2019.*

*Apports réflexifs*

Trois enseignements découlent des analyses menées. Premièrement, si la mise en récit épouse les caractéristiques de l'utopie, les projets de ville ne se révèlent en réalité ni critiques ni enclins à transcender les « états de réalité » existants[36]. La prééminence des injonctions et des ambitions conservatrices encourage des logiques économiques et des doctrines gestionnaires et éloigne l'urbanisme contemporain d'une potentielle portée théorique et des principes de l'utopie. D'autre part, la conception par la combinaison des références qui circulent se substitue à la formulation théorique de nouveaux modèles urbains au point de réduire la complexité des débats sur la ville du futur à un assemblage stratégique de ressources génériques. Enfin, les projets pensent la ville principalement comme un espace de mise en scène politique et un assemblage optimisé d'unités architecturales. Leur pratique est donc largement détachée d'une volonté de redéfinition des doctrines urbanistiques.

Au terme d'une recherche qui associe une genèse historique des idées, un examen des conditions contemporaines de production de la ville et une étude monographique et transversale de huit cas, nous concluons plutôt à une absence, voire à une fin, des ambitions utopiques et des modèles théoriques dans l'urbanisme contemporain. L'idée de la ville est principalement déterminée par la croissance économique et l'efficacité. De ce point de vue, elle n'est pas si éloignée de la pensée progressiste de la ville organisée pour l'homme moderne au XX$^{e}$ siècle et pourrait être interprétée dans une continuité de ce modèle. Cependant, la ville du futur au XXI$^{e}$ siècle est pensée hors de cadres théoriques défendant un idéal socio-spatial. La combinaison et la recomposition des références et des méthodes qui s'opèrent au fil des projets de ville reflètent leur nature négociée et composite, loin d'une pratique nourrie d'une filiation théorique des idées et aspirant à définir de nouveaux principes urbanistiques.

Pour autant, l'absence d'ambition utopique et la fin d'une pratique référencée à des courants théoriques unifiés ne sont pas synonymes d'une diversification dans les projets de ville. L'urbanisme contemporain

[36] Karl Mannheim, *Idéologie et utopie*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1956.

mondialisé ne manifeste que des « idéologies particulières » comprises dans un cadre de référence uniformisé et partagé[37]. Les projets de ville illustrent en fait la conformation à des idéaux communs qui ne font pas l'objet de manifestes théoriques mais dont les principes s'incarnent dans les villes globales et évoluent incrémentalement par références successives

*In fine*, l'étude des projets de villes met en lumière, les idées et les ambitions des acteurs impliqués. À partir d'une recherche sur un objet singulier de l'urbanisme au XXI$^{e}$ siècle nous avons montré comment les représentations et les lectures du monde en urbanisme se combinent et agissent dans la production urbaine contemporaine à l'international.

[37] *Ibid*., p.41-45.

Thèse n° 11

Asma HADJILAH

*La ville et l'architecture européennes du XIXe siècle dans la Casbah d'Alger*

*Transformation et construction : entre liberté et idéal esthétiques*

Thèse préparée sous la direction de Nabila CHÉRIF, soutenue le 13 décembre 2021 à l'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger/ EPAU

L'architecture et l'urbanisme d'Alger au XIXe siècle ont fait l'objet de nombreuses recherches. Dans un essai de bilan historiographique, Nabila Chérif identifie pour cette période deux champs temporels de recherche[38] : le premier allant de 1830 à 1860, est celui des travaux qui s'intéressent à la création du premier noyau de la ville européenne dans le périmètre de la Casbah. Le second, qui s'étend de 1850 à 1930, concerne les travaux relatifs à la question de la transposition de modèles urbains et architecturaux européens rendue possible par la construction de quartiers nouveaux juxtaposés à l'ancienne ville.

Les recherches qui traitent de la seconde période sont nombreuses ; mais la transformation de la Casbah n'y constitue qu'un préambule à l'étude des phénomènes urbains observés en dehors de son enceinte et des productions architecturales qui en résultent. De là, une vision stéréotypée et essentialiste de l'ancienne médina : pour Jean-Jacques Jordi et Jean-Louis Planche, elle est un exemple de villes « à la bipolarité fortement accentuée »[39] ; pour Federico Cresti et Zeynep Çelik un terrain d'« affrontement » entre « deux villes »[40] ; pour Zohra Hakimi, « un espace divisé en deux entités distinctes en fonction de ségrégations, sociale et fonctionnelle »[41].

Les recherches sur la première période sont peu nombreuses et relativement récentes. La Casbah y est uniquement abordée sous l'angle des politiques urbaines qui y sont menées ou de celui des acteurs[42]. En ce qui concerne la dimension architecturale, les travaux se bornent aux classifications typologiques[43]. Du choix systématique de cet angle d'approche résulte une connaissance lacunaire des productions architecturales du XIXe siècle de la Casbah, puisque celles-ci sont soumises à ce que qualifie Sabine Frommel

[38] Nabila Chérif, « Alger, 1830-1980 : chronique d'une historiographie en construction », *Perspective*, n° 2, 2017, p. 131-152.

[39] Jean-Jacques Jordi, Jean-Louis Planche, « 1860-1930 : une certaine idée de la construction de la France », dans Jean-Jacques Jordi et Jean-Louis Planche (sous la direction de), *Alger 1860 – 1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial*, Paris, Autrement, 1999, p. 27.

[40] Federico Cresti, « Alger, 1830-1860. L'affrontement entre les deux villes », VRBI, vol. 6, octobre 1982, p.16-24 et Z. Çelik, 2009, p. 198

[41] Zohra Hakimi, Alger, politiques urbaines, 1846-1958, Saint-Denis, Bouchène, 2011, p. 41.

[42] René Lespès, *Alger. Études de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Felix Alcan, 1930 ; Maouia Saidouni, *Rapport de force dans l'urbanisme colonial algérois (1855-1935), ou De la genèse de l'aménagement urbain à Alger*, Thèse de doctorat en urbanisme, Paris, Université Paris VIII, 1995 (non publiée) ; Rachid Ouahès, *Le forum et l'informe : projet et régulation publique à Alger, 1830-1860*, Thèse de doctorat en urbanisme, Paris, Université Paris VIII, 2006 (non publiée).

[43] Attilo Petruccioli, « Alger 1830-1930, pour une lecture typologique des immeubles d'habitation », *Environmental Design: Journal of the Islamic Environmental Design Research Centre*, n° 1-2, 1992, p. 104-117.

« d'uniformisation forcée »[44] qu'impose le travail de classification. Leurs spécificités liées à leur site d'implantation ou au caractère cosmopolite des commanditaires sont de ce fait reléguées au second plan.

*INTERET DU SUJET ET PROBLEMES SPECIFIQUES A L'ETUDE*

Le XIXe siècle est un moment clé dans l'histoire d'Alger, dans la définition des orientations urbanistique et architecturale sous domination coloniale et dans l'instauration d'un nouvel idéal esthétique. La capitulation du Dey Ḥussayn et la réquisition des biens du *Beylik* (ou le domaine de l'état) par les troupes françaises, constituent un commencement dans l'histoire urbaine de la Casbah ; celui de la création du premier noyau de la ville européenne selon les conceptions du milieu du XIXe siècle prônant l'amélioration de l'organisation des villes médiévales tout autant que leur apparence.

La Casbah d'Alger est ainsi un terrain de recherche pour les problématiques qui s'inscrivent dans le sillage de l'historiographie relative aux anciennes villes coloniales qui tend à exclure l'idée de l'importation de modèles par simple décalque[45]. Il peut être en effet admis pour Alger à l'instar des territoires d'outre-mer que « les contraintes locales impliquent forcément un effort d'adaptation, et [que] des situations entièrement nouvelles se traduisent par l'invention de solutions inédites. »[46]

Partant de ce postulat, il est possible de s'interroger sur les modalités selon lesquelles s'est formé au XIXe siècle le nouveau paysage architectural de la Casbah. Ce dernier témoigne-t-il d'une affirmation de l'idéal esthétique de la ville européenne ou au contraire d'une certaine liberté esthétique tant sur le plan urbain qu'architectural ?

La notion d'idéal esthétique est rattachée, depuis l'Antiquité jusqu'au début du XXe siècle, au fait colonial. Elle est l'instrument d'une politique assimilatrice visant la diffusion par les organes du pouvoir de la culture urbanistique et architecturale du vainqueur. Elle convoque tout naturellement la notion de liberté esthétique qui implique l'émancipation par tous les moyens du modèle de ville érigé comme idéal par les décideurs.

Par l'intermédiaire de ces deux notions, plusieurs aspects de la transformation de la Casbah peuvent être saisis : l'aspect administratif et règlementaire de l'intervention urbaine et architecturale, l'aspect morphologique du bâti et l'aspect visuel de ce dernier. Dans ce but, quatre questionnements de recherche ont été formulés :

- Le premier questionnement concerne les acteurs du projet urbain et émane de ce que nous apprend l'histoire de l'urbanisme, à savoir que le pouvoir municipal et les forces libérales marquent les grands bouleversements urbains qui ont touché les villes européennes au cours du XIXe siècle. Les travaux entrepris dans la Casbah d'Alger seraient-ils également illustratifs de ce dualisme ?
- Le deuxième questionnement porte sur les mécanismes législatifs qui sous-tendent la transformation de la Casbah. Peu de recherches s'y sont intéressées, ce qui a laissé place à l'émergence de l'idée d'une assimilation précoce et intégrale au régime des lois métropolitain. La particularité du régime de la propriété foncière hérité de la période ottomane suffit pourtant à supposer l'existence d'un dispositif réglementaire adapté au contexte local. Par ailleurs, le recours aux opérations de réalignement a certainement conduit à l'introduction de nouveaux outils juridiques. Il est possible donc de s'interroger sur les conditions de la constitution de l'arsenal juridique. Quelles sont ses spécificités ? Peut-on en dégager des principes propres au contexte local ?
- Le troisième questionnement concerne les deux principaux aspects urbains qui traduisent le mieux la dimension esthétique de la ville : d'une part le tracé de l'espace public et d'autre part sa mise en scène. Cette

[44] Sabine Frommel, « Méthodes en histoire de l'architecture », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 9-10, janvier 2002, p. 6.

[45] Voir à titre d'exemples, les travaux de : William Cunningham Bissell, « Between Fixity and Fantasy: Assessing the Spatial Impact of Colonial Urban Dualism », *Journal of Urban History*, vol. 37, n° 2, Mars 2011, p. 208-229 ; Myriam Bacha (sous la direction de), *Architectures au Maghreb (XIXe-XXe siècles) : Réinvention du patrimoine*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2013 ; Caroline Herbelin, Architectures du Vietnam colonial : repenser le métissage, Paris, INHA, 2016.

[46] Odile Goerg, Xavier Huetz de Lemps, *La ville coloniale. XVe – XXe siècle*, Paris, Seuil, 2012, p. 229.

dernière permet-elle de considérer la transformation de la Casbah d'Alger comme un exemple parmi tant d'autres d'urbanisme de régularisation ? Quelles sont les caractéristiques et la logique de cette transformation ? Répond-elle à l'idéal esthétique de la ville européenne du XIXe siècle ?
- Le quatrième questionnement concerne l'esthétique architecturale. Qui a bâti la Casbah des européens ? Pour des raisons économiques, la mise en œuvre des projets restait tributaire de la propriété individuelle et de l'implication des acteurs privés de la construction. Cela a-t-il influé sur les intentions de départ, sur le choix des modes d'organisation des constructions ou sur leur aspect visuel ? Le secteur privé est-t-il à l'origine de l'adaptation des types architecturaux européens au contexte local ou de l'hybridation de l'architecture précoloniale ? Sous quelles formes se présentent ces hybridations et adaptations ?

*OBJECTIFS DE LA RECHERCHE*

Il n'était pas question pour nous de réécrire à posteriori l'histoire de la Casbah, si ce n'est pour y apporter des précisions au sujet de sa transformation et pour rendre ses visées esthétiques plus explicites. Dans cette optique, notre recherche poursuivait trois principaux objectifs :

- Identifier les acteurs de la ville et les modalités d'intervention choisies.
- Identifier les principes urbanistiques selon lesquels sont établis les premiers quartiers européens dans la Casbah.
- Rendre compte des conséquences de la politique urbaine menée sur le paysage urbain et les formes bâties.

Par ailleurs, la Casbah peut alimenter trois débats de l'histoire globale de l'architecture : d'abord, celui sur la reformation des villes anciennes, ce qui permettrait d'éviter à l'avenir certains glissements sémantiques et usages inappropriés ou abusifs de termes spécifiques à ce mode d'intervention pour qualifier les phénomènes urbains observés dans les anciens territoires du second empire colonial français, à l'exemple du terme d'haussmannisation. Puis, il est question du débat sur l'hybridation des types architecturaux européens, compte tenu des spécificités morphologiques du site de la Casbah et de l'option pour une transposition sur un substrat complexe hérité de la pèriode ottomane. Enfin, cette thèse ambitionne d'apporter quelques éléments de connaissance au débat sur le régionalisme architectural, en tentant d'expliquer le contexte de l'apparition, plutôt précoce, du néo-mauresque dans le périmètre de la Casbah.

*METHODE ET MATERIAUX DE LA RECHERCHE*

Afin d'atteindre ces objectifs, il nous fallait d'une part entreprendre une analyse raisonnée d'un corpus assez conséquent de documents d'archives, et d'autre part, établir des analogies avec ce qui se passait à la même époque dans les villes métropolitaines. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur l'abondante littérature scientifique relative à la ville et à l'architecture européennes du XIXe siècle, en se focalisant sur les cas de Paris et de Marseille.

L'approche comparative a été conduite, d'abord, pour l'analyse de la réglementation en matière de voirie et de construction afin de déceler ses particularités par rapport aux textes métropolitains, puis pour la lecture des espaces publics de la Casbah à la lumière des variantes structurelles décrites et érigées en modèles opératoires en Europe, notamment par Camillo Sitte.

L'analyse s'est opérée à différentes échelles ; de l'échelle de la ville à celle du parcellaire, dans l'objectif de cerner et de déduire les règles générales qui singularisent les interventions françaises à Alger.

En plus des archives, pour l'étude de l'architecture privée, nous avons entrepris un travail *in situ* qui s'est opéré selon les techniques classiques de l'inventaire de terrain. Les relevés ainsi que les reportages photographiques réalisés ont servi à la constitution de planches monographiques de plusieurs maisons européennes qui se distinguent par leur complexité du point de vue morphologique et leur importance dans l'histoire urbaine et architecturale de la Casbah.

Plusieurs fonds d'archives ont été dépouillés dans le cadre de cette thèse, dont certains sont totalement inédits et restés jusqu'à présent inexploités ou méconnus. Cette quête heuristique devait viser l'exhaustivité afin d'éviter une vision partielle, orientée ou même erronée de l'histoire.

Nous avons trouvé dans les fonds du Service historique de la défense conservés à Vincennes des dossiers riches en documents graphiques, relatifs aux projets de fortification, de voies et de bâtiments militaires. S'y trouve également tout ce qui se rapporte à la gestion du Domaine militaire, notamment dans le cadre des interventions urbaines. De même, les fonds des Archives Nationales d'Outre-Mer ont permis de documenter plusieurs aspects de la ville : l'alignement, l'architecture publique et la réglementation urbaine et architecturale. Grâce à ces sources , nous avons pu notamment suivre les transactions immobilières entre l'état et les propriétaires privés concernés par les travaux de voirie et saisir l'ampleur des remembrements du parcellaire qui en résultent.

Les ANOM conservent également l'état civil ; des documents riches d'information pour l'étude de l'origine des architectes et entrepreneurs de la construction et pour retracer leur parcours dans la nouvelle colonie.

La richesse de ces fonds d'archives est inégalement répartie dans le temps et l'espace. Les interventions urbaines majeures, à l'exemple du percement de la rue de la Lyre et de l'aménagement du boulevard de la Victoire, sont les mieux documentées. Les lacunes archivistiques ont été plus moins comblées grâce, d'une part, au fonds cartographique, aux archives de presse, journaux et imprimés de la BNF, et d'autre part, à quelques ressources documentaires retrouvées à Alger, dont le manuscrit de l'ancien conservateur des Domaines, Albert Devoulx, et le cadastre de 1865. Ces documents nous ont permis de suivre l'évolution urbaine de la Casbah au cours du XIXe siècle, d'identifier, de restituer et d'étudier une grande partie des travaux de voirie, notamment celles réalisées dans la partie haute de la Casbah.

*PRINCIPALES CONCLUSIONS*

C'est de l'effet combiné de trois dynamiques que naît le nouveau paysage urbain et architectural de la Casbah : la réforme de l'administration, le changement de propriétaires et l'intervention urbaine et architecturale aux visées à la fois fonctionnelles et esthétiques. Ces trois dynamiques déterminent trois volets de conclusion :

En ce qui concerne la réforme de l'administration, cette recherche permet de nuancer le discours qui tend à parler de rupture brutale avec l'administration préétablie et du caractère importé de la modernité. Il ne s'agit pas pour autant d'un maintien des anciens organes de gestion urbaine, mais plutôt d'une forme d'adaptation et d'assimilation de ces derniers. Alger connaitra aussi une situation politique caractérisée par la prédominance du pouvoir militaire. Ce point commun avec l'ancienne Régence se révèle à l'origine du choix d'un conseil de gouvernement pour l'administration du nouveau territoire conquis dont l'organisation rappelle celle du Divan qui représentait le pouvoir politique des janissaires durant la période ottomane.

Par ailleurs, cette recherche révèle que l'administration d'Alger était à l'avant-garde de la planification urbaine ; d'abord, par la création, dès 1843, de la commission chargée des alignements qui n'existait pas en France avant le Second Empire et qui semble avoir inspiré à Paris la création de la commission des embellissements. Une administration urbaine précurseur de la régularisation haussmannienne aussi par le plan général d'alignement qui, à l'instar de cette dernière, repose sur un ensemble de systèmes devant répondre au triptyque circulation, salubrité et embellissement.

En ce qui concerne la propriété, cette recherche révèle que la centralisation de la gestion de l'ensemble des biens immobiliers par l'autorité française tout en reconduisant les lois qui les régissaient avant 1830 est à l'origine de la formation d'un arsenal juridique propre à Alger en matière d'intervention urbaine et de construction, plutôt qu'à une assimilation à la législation de la Métropole. Il s'agit de mesures introduites dans des textes de portée sectorielle ou générale. L'espace public sera régi par le règlement général de la voirie promulgué dès 1832 et par des textes relatifs à la salubrité publique. Quant à la construction privée, des mesures relatives aux gabarits et à l'ordonnancement des façades sont fixées dans les cahiers des charges des interventions urbaines ponctuelles. Aussi, les textes sur l'expropriation et certaines mesures sanitaires ont-ils participé à l'élaboration de la réglementation en matière de construction et ont-ils influé sur le choix des modes d'occupation des parcelles.

En termes d'intervention urbaine et architecturale, cette recherche montre que l'échec de la reformation de la Casbah selon l'idéal esthétique de la ville européenne semble résulter de la reprise de certains mécanismes

de gestion de la propriété, à l'image du principe des contrats à longue durée pour les biens *habūs* que l'on appelle *'anā* . Les plans d'alignement ne seront pour la plupart que spéculation intellectuelle et un témoin supplémentaire de la récurrence des utopies urbaines. Notons aussi que la subordination à l'autorité militaire locale et centrale ne signifiait pas pour autant une main mise par ses services sur les desseins urbains. Mais cette autorité tient une part de responsabilité dans le maintien de l'urbanisme de parcelle au dépend de l'urbanisme d'ilot.

Les exemples d'architecture privée étudiés dans le cadre de cette thèse suffisent à démontrer qu'il n'existe pas de lien entre origine communautaire des commanditaires et l'architecture de leurs propriétés et que ces dernières témoignent d'une certaine liberté esthétique. Le « trois-fenêtres » ou l'immeuble « à cour héritée » sont des types architecturaux qui pouvaient être adoptés par tout un chacun. Par ailleurs, le cas des propriétés d'autochtones reflète, quant à lui, une intégration dans la nouvelle société coloniale et une adaptation aux nouveaux modes d'habiter.

Nos recherches démontrent enfin que l'affiliation de l'immeuble à cour avec la maison romaine reste une vision édilitaire, de surcroît celle de l'autorité centrale plutôt que celle de l'administration locale. Si la maison à cour s'est imposée comme modèle, c'est plus du fait d'une continuité typologique. Même s'il y a une volonté d'embellir la Casbah, ces expressions esthétiques multiples, hors Métropole et hors Europe, apportent un argument supplémentaire aux théories sur la ville qui mettent en doute l'idée qu'il existe un beau absolu au XIXe siècle.

Bien qu'ayant apporté des éléments de réponses à plusieurs des questions posées, cette thèse semble ouvrir d'autres pistes de recherches qui méritent d'être explorées. En premier lieu, elle invite à étudier les interventions urbaines des années 1930-1960 entreprises dans le périmètre de la Casbah d'Alger, car cette dernière ne se figera pas au XIXe siècle et les partis pris des premières décennies de la colonisation sur le plan urbain auront aussi des répercussions sur les tentatives de modernisation engagées au cours du siècle suivant.

L'illustration du XIXe, la photographie et la gravure de presse, que nous avons abondamment utilisés pour illustrer nos propos, pourraient faire l'objet de recherches, car elles constituent non seulement un support de diffusion de ce qui représentait le modèle de la société européenne, mais aussi un moyen de promotion de cet urbanisme de la ligne droite, l'idéal esthétique, que l'on a voulu imposer à Alger.

Cette recherche a fait émerger également quelques acteurs de la construction, notamment ceux issus de la population autochtone, des israélites, mais aussi des musulmans qui ont contribué à en forger l'identité et le caractère. Ces premiers résultats méritent d'être approfondis, en tentant de retracer le parcours professionnel de ces bâtisseurs afin de cerner leur statut dans la nouvelle société coloniale et de définir leur apport à l'histoire de l'architecture du XIXe siècle d'Alger.

La dimension constructive est aussi étroitement liée à la question de l'idéal esthétique. Dans le contexte de la Casbah, de l'hybridation des types architecturaux résulte également une hybridation des techniques constructives. Des recherches peuvent être menées sur les déclinaisons algéroises de l'art de bâtir du XIXe siècle, sur les hommes de la construction, et, tout particulièrement, sur les liens qu'entretenait la main d'œuvre européenne avec les bâtisseurs autochtones.

Thèse n° 12

Mougibelrahman Aboamer

*Architecture et évolution sociopolitique*
*Vers une lecture multiple du centre-ville du Caire (1869-1973)*

DIRECTRICE DE THESE : Catherine Maumi

ÉTABLISSEMENT : Université Grenoble Alpes, École Doctorale Sciences de l'homme, du Politique et du Territoire

DATE DE SOUTENANCE : 1er juin 2021

RESUME

Cette recherche interroge l'évolution de l'architecture et du paysage urbain du centre-ville du Caire telle que représentée dans les œuvres littéraires et les films cinématographiques égyptiens depuis la construction de la ville moderne (le centre-ville) en 1869 à l'époque du khédive Ismaïl (1863-1879) jusqu'au lendemain de la guerre de Kippour 1973 à l'époque du président Anouar El Sadate (1970-1981). Il s'agit de poser un regard critique sur le rôle des dimensions sociétales et politiques dans l'évolution architecturale et urbaine du centre de la capitale égyptienne, tout en analysant les représentations de celle-ci, influencées par le contexte sociopolitique au cours de cette période.

PROBLEMATIQUE ET CADRAGE

Il est difficile de séparer l'architecture de la ville, comme « fait urbain », des contextes sociopolitiques qui les ont produits. L'architecture de la ville est le fruit d'une interaction continue entre la société humaine et sa manière de faire face à ses contextes sociopolitiques, économiques et culturels. C'est dans ce sens que des historiens comme Auguste Choisy adoptent le point de vue que l'histoire de l'architecture est un résumé de l'histoire même des sociétés. De même, ce lien fondamental entre l'architecture, la société et les différents contextes est au centre de pensées des architectes lorsqu'ils traitent le sujet de la ville.

Les études menées sur la capitale égyptienne « Le Caire » et son centre-ville montrent l'importance de la relation existante entre ce dernier, nommé auparavant « la ville moderne », car elle a été construite sur les limites de l'ancienne ville du Caire au cours du XIXe siècle, et l'évolution sociopolitique. Les transformations politiques, de même que l'évolution de la société cairote ne peut pas être séparée de celle de sa ville de telle sorte que celle-ci et sa morphologie se transforment en même temps que les ensembles sociaux. C'est en observant les transformations du centre-ville du Caire depuis le XIXe siècle que nous pouvons confirmer son incarnation des propos de Marcel Roncayolo, dont il affirme que la ville « assure avec la meilleure efficacité, par son existence et sa localisation, la rencontre et l'échange entre les hommes »[47]. Ainsi, la ville est considérée selon Rossi comme un « dépôt de l'histoire »[48].

L'histoire du Caire témoigne que la société cairote a su assimiler les bouleversements politiques et les transformations sociétales par l'adaptation et la modification de ses modes de vie, ainsi que par la production d'œuvres culturelles reflétant les transformations morphologiques et spatiales de la ville, tout comme les changements politiques.

La relation entre l'architecture du Caire et l'évolution sociopolitique est illustrée dans un grand nombre de représentations fictionnelles de la ville telles que les œuvres littéraires et les films cinématographiques.

[47] Roncayolo Marcel, *Lectures de villes : formes et temps*, Marseille, Ed. Parenthèses, 2002, p. 21.
[48] Rossi Aldo, *Architecture de la ville (l')*, Paris, Livres et Communications, 1990, p. 168.

Certes, ces dernières, étant des produits culturels de la société égyptienne, nous aident à voir, à sentir et à penser la ville à tel point que ces œuvres peuvent impacter, voire modifier, notre perception urbaine ainsi que nos actions et nos pratiques spatiales.

Nous pensons que l'évolution du paysage urbain du centre-ville du Caire pourrait être observée et comprise par le biais des représentations de celle-ci, tout en soulignant ainsi le déphasage entre ces représentations et les faits urbains de la ville, comme « Nous vivons les choses et nous vivons simultanément leurs représentations dans la réalité »[49]. Il convient d'accentuer aussi l'importance des représentations fictionnelles dans la fabrique de la ville, qui est basée, de même que sa perception, sur une série des images, des imaginaires collectifs comme individuels. À cet égard, la fiction est considérée comme « un élément constitutif de la ville puisqu'elle joue un rôle dans la production de la ville pour ses lecteurs »[50]. Ainsi, l'architecture et le paysage urbain sont des éléments qui incarnent de la fiction.

Cette recherche interroge l'évolution de l'architecture et du paysage urbain du centre-ville du Caire, telle que représentée dans les œuvres littéraires et les films cinématographiques égyptiens depuis la construction de la ville moderne (le centre-ville) en 1869 à l'époque du khédive Ismaïl (1863-1879) jusqu'au lendemain de la guerre de Kippour 1973 à l'époque du président Anouar El Sadate (1970-1981). Il s'agit de poser un regard critique sur le rôle des dimensions sociétales et politiques dans l'évolution architecturale et urbaine du premier noyau de la ville moderne du Caire depuis sa fondation, tout en analysant les représentations de celle-ci, influencées par le contexte sociopolitique au cours de cette période. La thèse trace donc la genèse de la naissance et de l'évolution de centre-ville du Caire pendant une période d'un siècle dans lequel les différents processus de modernisation et d'insertion dans la mondialisation ont entraîné en Égypte des transformations sociopolitiques, quelquefois brutales, où le centre-ville a joué un double rôle de vecteur de changements et de lieu de confrontations et d'interactions des forces qui le sous-tendaient.

Grâce à son rôle politique et socioculturel, le centre-ville du Caire représente un lieu important dans le quotidien des Cairotes et dans leur imaginaire. En observant ce rôle emblématique, nous nous posons quelques interrogations qui nous permettront de cadrer notre problématique de recherche visant une nouvelle connaissance du centre-ville du Caire et partant d'une compréhension de la dimension sociétale, influencée par le contexte politique et représentée dans les œuvres littéraires et cinématographiques.

Afin de répondre à notre problématique, nous avons posé d'abord un regard ponctuel sur les études menées par d'autres chercheurs dans le but de situer notre recherche. Notre travail de recherche s'inscrit donc dans un courant de recherches apparues depuis les années 1980. Ceci est marqué par l'intérêt pour les villes construites au milieu du XIXe siècle et est concerné par différentes approches telles que celle des utilisations de sols, de la valorisation de caractères urbains, de la profondeur historique et des aspects socioculturels. Dans notre recherche, l'approche historique dans sa dimension sociopolitique est privilégiée.

### HYPOTHESES

Notre hypothèse principale de la recherche est basée sur l'idée qu'il nous est impossible de comprendre l'évolution du centre-ville, sans retracer l'évolution sociétale égyptienne à la lumière des changements politiques. De même et en partant de deux hypothèses secondaires que les représentations fictionnelles, littéraires et cinématographiques, permettent d'acquérir une meilleure compréhension du centre de la capitale égyptienne et que celles-ci sont influencées par les bouleversements politiques, reflétant par la suite l'évolution de la société, nous avons découvert des juxtapositions entre ces représentations du centre-ville du Caire et les faits urbains « réels ». Nous supposons par la suite qu'une telle confrontation entre les « fictions » de la ville et ses « réalités » peut nous amener à construire une nouvelle image du centre-ville : de son architecture, des espaces qui la caractérisent, et des usages de ceux-ci.

---

[49] Jungmann Jean-Paul. *L'image en architecture : de la représentation et de son empreinte utopique*, Paris, Editions de la Villette, 1996, p. 6.

[50] Naaman Mara, *Urban Space in Contemporary Egyptian Literature*: Portraits of Cairo, Palgrave Macmillan US, coll. « Literatures and Cultures of the Islamic World », 2011, p. 35.

Il nous convient ici de souligner l'importance des récits fictionnels. Nous considérons que ces derniers peuvent constituer des données historiques afin de contribuer à comprendre les réalités citadines et leur évolution. Le romancier, de même que le réalisateur cinématographique, ont le pouvoir d'établir, voire de modifier, notre rapport au monde et donc à l'espace urbain. En outre, la corrélation entre la ville et les œuvres littéraires est tellement symbiotique que Anna Madoeuf et Cattedra considèrent la ville « comme un objet romanesque universel qui ouvre maintes perspectives à l'imaginaire littéraire »[51]. À cet égard, nous nous sommes inspirés de la proposition de Frank Lanot « aux géographes, aux urbanistes, aux sociologues, etc., de solliciter les textes littéraires pour enrichir leurs analyses sur la ville »[52]. C'est peut-être pourquoi Nicolas Offenstadt dans son ouvrage *L'Historiographie* a cité l'affirmation inspirante d'Henri-Irénée Marrou « qu'il est nécessaire que l'historien soit aussi un grand écrivain »[53].

De même que les œuvres littéraires, les liens entretenus entre la ville et ses représentations cinématographiques reflètent la société, sa composition, ses formes, son comportement dans les espaces. Cela rajoute des caractères symboliques à la ville et sa fabrication. Les images cinématographiques ne peuvent pas être considérées uniquement comme des représentations des réalités citadines, mais aussi des éléments qui « activent les formes sociales dans les mouvements concrets d'inscriptions symboliques qui fabriquent du tissu urbain »[54]. C'est pourquoi nous avons intégré des représentations cinématographiques dans notre travail de recherche afin d'avoir une image plus cohérente de l'évolution de la ville.

Par la suite, nous observons, dans ce travail de recherche, le centre-ville du Caire avec les yeux et dans les aventures des protagonistes des œuvres sélectionnées. C'est par le biais des sentiments que ces personnages éprouvent ou expriment et des ambiances qu'ils fréquentent ou décrivent que nous avons décidé de poser un regard sur les différentes perspectives ouvertes par la ville à l'imaginaire littéraire, afin de construire une nouvelle perspective de la ville afin de comprendre et expliciter l'évolution de notre objet d'étude. Cette optique est justifiée par l'histoire profonde du Caire et son caractère socio-urbain. Ceux-ci font d'elle « une ville littéraire par excellence. À ses habitants et à ses visiteurs, elle révèle des images très diverses comme l'explique Oleg V. Volkoff :

« Peu de villes parlent autant à l'imagination que la capitale de l'Égypte. La nomme-t-on, immédiatement toute une foule d'images, grandioses ou héroïques, brutales ou gracieuses, prennent leur vol. »[55]

## METHODOLOGIE : UNE LECTURE MULTIPLE

La méthodologie de recherche est basée sur la notion de la lecture multiple élaborée par Roland Barthes dans son ouvrage *l'aventure sémiologique*, 1967. Dans l'essai « Sémiologie et urbanisme », faisant suite à une conférence organisée par l'Institut français de l'Institut d'histoire et d'architecture de l'université de Naples, Barthes considère que la ville est un discours à lire et à déchiffrer :

« La cité est un discours, et ce discours est véritablement un langage : la ville parle à ses habitants, nous parlons notre ville, la ville où nous nous trouvons, simplement en l'habitant, en la parcourant, en la regardant. [...] Le meilleur modèle pour l'étude sémantique de la ville sera fourni, je crois, tout au moins au début par la phrase du discours. »[56]

[51] Madoeuf Anna et Cattedra Raffaele, *Lire les villes : panoramas du monde urbain contemporain*, Tours, France, Presses universitaires François-Rabelais, 2012, p. 5.
[52] Paquot Thierry, LUSSAULT Michel, BODY-GENDROT Sophie et BARTOLONE Claude Auteur de la postface, *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*, Paris, France, Éditions La Découverte, 2000, p. 115.
[53] Offenstadt Nicolas, « Chapitre IV - Histoires, écritures, récits », *Que sais-je ?* vol. 2e éd., 15 mai 2017, p. 53.
[54] Paquot Thierry, *op. cit.*, p. 67.
[55] Volkoff Oleg V., *Le Caire 969-1969 : histoire de la ville des « Mille et une nuits »*, Le Caire, Egypte, Institut français d'archéologie orientale, 1971, p. ix.
[56] Barthes Roland, *L'aventure sémiologique*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1985, p. 265-268.

Ensuite, Barthes introduit la notion de lecture multiple signifiant comprendre la ville à travers un ensemble de plusieurs lectures. Cette multiplication de lectures sert à élaborer un langage de la ville puis à le déchiffrer, comme l'explicite Barthes :

« Nous devrons être nombreux à essayer de déchiffrer la ville où nous nous trouvons, en partant, si c'est nécessaire d'un rapport personnel. Dominant toutes ces lectures de diverses catégories de lecteurs (car nous avons une gamme complète de lecteurs, du sédentaire à l'étranger), on élaborerait ainsi la langue de la ville. C'est pourquoi je dirais que le plus important n'est pas tant de multiplier les enquêtes ou les études fonctionnelles de la ville que de multiplier les lectures de la ville, dont, malheureusement, jusqu'à présent, seuls les écrivains nous ont donné quelques exemples. »[57]

La proposition de la lecture multiple était le déclic principal de cette recherche. Étant architecte et écrivain, elle nous a interpellé en nous incitant à la tester. Nous supposons qu'une telle lecture est primordiale pour comprendre l'évolution sociopolitique de l'architecture et du paysage urbain du centre-ville du Caire. Pour ce faire, notre méthodologie est basée sur le croisement de données issues de plusieurs sources relatives aux contextes politiques, sociaux et économiques de l'Égypte sur une période d'un siècle, soit entre 1869 et 1973. À cela s'ajoutent les données liées à l'évolution de l'architecture et du paysage urbain cairote, au cours de cette même période, et les représentations littéraires du centre-ville du Caire. Ce croisement nous semble important pour saisir plusieurs dimensions immatérielles, souvent peu présentes dans les autres documents, comme celles liées à la perception de notre cadre spatial, les comportements et les appropriations des habitants de celui-ci. Une telle démarche visant à construire une nouvelle connaissance de la ville pourra être appliquée sur d'autres quartiers du Caire, voire d'autres villes égyptiennes, tout en prenant en compte les différences contextuelles et historiques. Nous adoptons donc cette approche méthodologique qui se base sur une lecture multiple des évènements sociopolitiques et leur impact sur les transformations de l'espace urbain. Elle consiste à croiser et confronter des textes littéraires à d'autres textes issus des recherches scientifiques, thèses, ouvrages et articles, des rapports administratifs, les cartes, les photographies, les documents historiques. Ce croisement des documents de natures diverses a pour but d'offrir une meilleure compréhension de la ville.

## CORPUS ET OUTILS DE LA RECHERCHE

Une telle approche nécessite de manipuler un corpus complexe composé de sources appartenant à des domaines différents qui ne recoupent pas des champs disciplinaires canoniques. Il s'agit d'un corpus partagé en trois grandes catégories. Pour la première catégorie, elle consiste en un corpus de données bibliographiques visant à mieux comprendre les liens entretenus entre l'évolution de la ville, de son architecture et de son paysage urbain et les contextes sociopolitiques d'une part, et de l'autre, entre ceux-ci et les représentations littéraires de la ville. La deuxième catégorie de corpus est en rapport avec l'évolution du centre-ville du Caire et celle du Caire au cours de notre période d'étude. Dans la troisième catégorie, nous introduisons aussi les romans et les films cinématographiques comme des matériaux spécifiques très importants selon nous dans la construction de notre nouvelle lecture proposée du centre-ville du Caire.

Concernant cette dernière catégorie, il nous semble pertinent de résumer les critères de sélection des œuvres littéraires et cinématographiques : nous avons privilégié les romans écrits par un auteur égyptien ayant vécu au Caire au moment du déroulement des évènements relatés dans le roman en question. Les évènements principaux décrits dans l'œuvre doivent s'être déroulés au centre-ville. Il importe aussi que l'œuvre offre des descriptions spatiales des lieux. Quant aux critères de sélection des films cinématographiques, nous en avons déterminé trois : le film doit être répertorié dans la catégorie cinématographique fictionnelle (drame, mélodrame, comédie, etc.) ; de ce fait, les films documentaires, par exemple, ne sont pas éligibles. Deuxièmement, le réalisateur doit être égyptien et il doit avoir vécu au Caire. Enfin, les évènements

[57] *Idem.*, p.270.

principaux du film doivent se dérouler dans le centre-ville. Au total, sont convoqués dans ce travail dix romans publiés entre 1907 et 2003, et quatre films réalisés entre 1971 et 1983.

Au long de notre recherche, nous avons élaboré différents outils de chercheurs afin de réaliser cette lecture multiple souhaitée. Ces outils sont comme suit :

- L'analyse du contexte sociopolitique.
- L'analyse cartographique.
- Les entretiens semi-structurés.

### LES SEPT FACETTES DU CENTRE-VILLE DU CAIRE

La recherche nous a permis de construire sept facettes du centre-ville du Caire, chacune d'entre elles donnant à comprendre une évolution architecturale et urbaine du quartier dans ses dimensions politiques et sociétales, tout en soulignant le rôle des représentations dans cette construction évoluée dans le temps. Ces facettes du centre-ville du Caire représentent sept propositions transverses, énoncées comme autant de métaphores exprimant notre propre représentation de notre objet d'étude et traduite en synthèse interprétative des analyses effectuées (du corpus de romans et de films). Elles sont comme suit :

La ville fascinante : elle réalise différentes conditions nécessaires au confort social : son architecture, son cosmopolitisme et son accès aux progrès technologiques constituent des éléments séduisants de la ville. Des places remarquables comme celles d'al-Attaba et de l'Opéra, des rues comme celles de Fouad 1$^{er}$, Soliman pacha, Chérif pacha et Qasr El Nile, de même que des bâtiments importants comme celui de la Bourse, de l'université américaine du Caire, sont des lieux représentatifs de la fascination, tandis que les espaces de la vieille ville sont les marqueurs d'une dégradation. Les limites entre les deux villes affichent clairement la séparation entre deux mondes. La ville moderne est considérée par les habitants de la vieille ville comme la vitrine d'une modernisation occidentale.

La ville terrible : elle représente une entité matérielle, incarnant la consommation. Les habitants de la vieille ville sont totalement exclus des joies citadines dans les lieux de loisir : les bars, les restaurants et les casinos le long des rues Fouad 1$^{er}$ et Emad El Dine. Les services, comme l'eau potable courante, l'électricité et les transports en commun sont construits spécifiquement pour servir les classes supérieures de la société et sont l'objet de regards envieux plutôt que des sources d'étonnement.

À cet égard, la ville moderne s'affiche comme un vif exemple d'égoïsme matérialiste vidée de spiritualité. Les comportements des habitants de la ville moderne sont caractérisés par une grande indifférence et un certain mépris envers leurs voisins, les habitants de la vieille ville. Pourtant ces derniers servent de support à une sorte de vitrine orientale nécessaire à la fabrique d'une image de société homogène aux yeux des touristes.

La ville colère : elle est le résultat d'une confrontation inévitable, causée par les écarts entre les mirages de la ville fascinante et la discrimination de la ville terrible. La ville moderne se transforme en un front de lutte contre la colonisation et le pouvoir tyrannique. Les symboles urbains de la ville représentent à la fois des indices d'une situation politique tendue et des lieux d'expression de la colère de la population. Les exemples sont nombreux : les places d'al-Ismaïlya, Qasr al-Doubara et Abedine, ainsi que le palais d'Abedine, de Qasr al Doubara, le palais du Cabinet, les hôtels Shepheard et Sémiramis. Les sentiments haineux contre la ville moderne se sont accentués, jusqu'à exploser lorsque du grand incendie du Caire. Cet évènement annonce la fin d'une époque, posant les jalons d'une « nouvelle ère », celle de la République.

La ville ouverte : elle représente un nouveau projet de modernisation représentant l'affirmation d'un cœur pour le monde arabe, et visant à ouvrir la ville à toute la population égyptienne. Le paysage urbain dans la ville ouverte a radicalement changé de visage : les nouveaux usagers ont plus largement accès à ses espaces publics et à ses services. Les grandes places accueillent de nouvelles activités en se transformant en d'agréables promenades. Dans la ville ouverte, les deux sœurs ne sont plus ennemies et le « Conte des deux cités » se voit temporairement clos, laissant la place à un nouveau conte, dans lequel le centre-ville prendra la place de la vieille ville et jouera le rôle de « la sœur ennemie » des nouveaux quartiers.

La ville repoussante : c'est la version nassérienne de la ville terrible, mais cette fois-ci la contrainte de la ville repose sur ses anciens habitants, les élites et les étrangers, ainsi que sur les anciens monuments de la ville. Cette facette est caractérisée par la démolition et la transformation d'usages pour les villas et les palais aristocratiques, l'enlèvement et le remplacement de certaines statues, ainsi que le changement des noms des places et des rues. Sur un autre plan, cette campagne permet un remplacement rapide des classes ayant quitté le centre-ville par les militaires et les bureaucrates appartenant aux classes moyennes. À la suite de ce remplacement, la morphologie sociale du quartier est totalement changée et la dégradation des immeubles du centre-ville est suivie d'une pression démographique accentuée par une migration rurale. Le centre-ville représente à la fois un symbole d'un ancien projet de modernisation dont les traces sont jugées indésirables, et un constat qui doit servir, paradoxalement, aux objectifs d'un nouveau projet de modernisation.

La ville cauchemar : représente un visage sombre du centre-ville du Caire. Elle résulte principalement de l'éclatement urbain imprévu et incontrôlable. Les conséquences de cet éclatement varient entre l'explosion des infrastructures du centre-ville, l'état dégradé de ses édifices, les usages inappropriés de ses logements et l'informalité. Les lieux fréquentés au centre-ville représentent un problème caractéristique de cette phase sombre : l'odeur insupportable des égouts et la surpopulation dans la rue et la place Tala'at Harb, et celle de la Gare.

La ville colère 2ème prise : pour cette dernière facette, le centre-ville, après des années de silence, est de nouveau le centre de l'action publique. Les scènes de la ville colère montrent les révoltes revendiquant la démocratie et la liberté. Les endroits tels que les places Tahrir, Tala'at Harb et d'autres constituent alors un réseau de points de repère pour les manifestants. Les monuments de la ville colère dans sa deuxième prise constituent des supports encourageant les manifestants à occuper les espaces publics pour plusieurs heures, voire plusieurs jours (socle de la statue du Khédive Ismaïl sur la place Tahrir).

## BIBLIOGRAPHIE


Barthes Roland, *L'aventure sémiologique*, Paris, France, Éditions du Seuil, 1985.

Jungmann, Jean-Paul. *L'image en architecture : de la représentation et de son empreinte utopique*, Paris, Éditions de la Villette, 1996.

Madoeuf Anna et Cattedra Raffaele, *Lire les villes : panoramas du monde urbain contemporain*, Tours, France, Presses universitaires François-Rabelais, 2012.

Offenstadt Nicolas, « Chapitre IV — Histoires, écritures, récits », *Que sais-je ?* Vol. 2e éd., 15 mai 2017.

Paquot Thierry, Lussaut Michel, Body-Gendrot Sophie et Bartolone Claude Auteur de la postface, *La ville et l'urbain : l'état des savoirs*, Paris, France, Éditions La Découverte, 2000.

Roncayolo Marcel, *Lectures de villes : formes et temps*, Marseille, Ed. Parenthèses, 2002.

Rossi Aldo, *Architecture de la ville (l')*, Paris, Livres et Communications, 1990, p. 8-9.

Volkoff Oleg V., *Le Caire 969-1969 : histoire de la ville des « Mille et une nuits »*, Le Caire, Égypte, Institut français d'archéologie orientale, 1971.

Thèse n° 13

Paul Lecat

La fabrique d'un quartier ordinaire. Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris, des années 1830 aux années 1930

En 1848, la commune de Charonne, à l'est de Paris (actuel XXe arrondissement), décide le percement de la rue et de la place de la Réunion, avec la volonté de réunir les différentes composantes de la commune éclatées entre les deux faubourgs aux portes de Paris et le vieux village. Cette décision marque l'acte de naissance du quartier de la Réunion. Situé aux pieds du mur des fermiers généraux, limite de Paris jusqu'en 1860, cet espace, alors encore entièrement tourné vers l'agriculture maraichère et viticole, va, à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, se transformer en une véritable société urbaine avec ses promoteurs, ses propriétaires, ses activités, et ses populations.

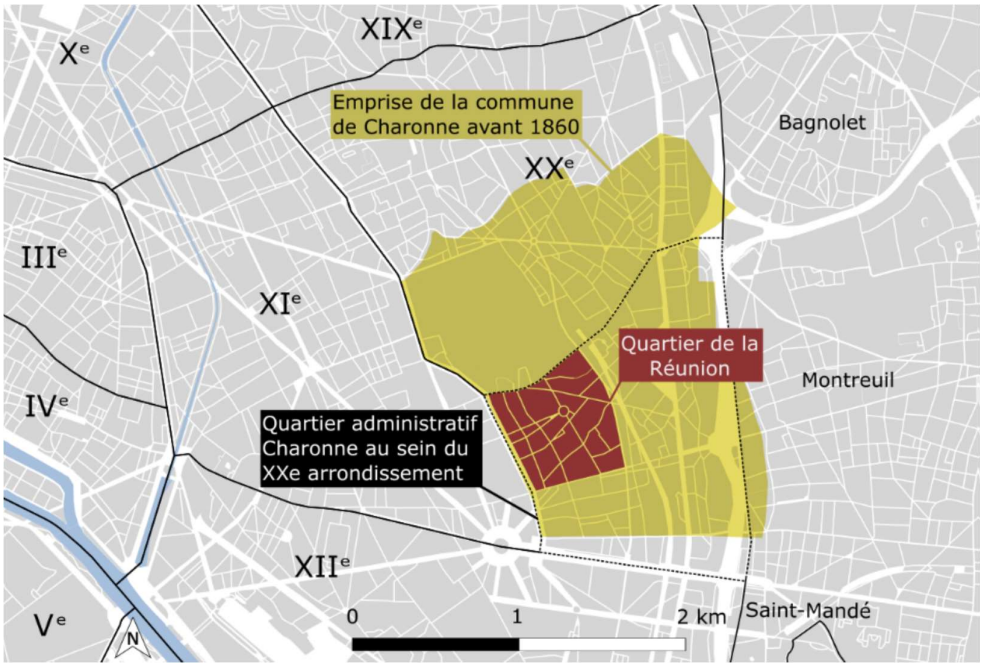


Figure 1. Carte des différents ensembles territoriaux

La monographie de ce nouveau quartier dans les marges parisiennes vise à explorer, sur un temps long (1830 – 1930), la constitution des quartiers populaires des périphéries de Paris. Dans cette perspective, cette étude propose une observation combinée de la morphologie spatiale de l'urbain et des configurations sociales qui prennent place au sein du quartier afin de mieux comprendre les modalités de la production de la ville populaire, et de comprendre les mécanismes de son intégration urbaine et spatiale à la ville centre. Pour cela, l'analyse s'est fondée sur l'étude croisée de l'évolution de l'urbanité (qui renvoie à la matérialité de la ville) et de la citadinité (qui correspond aux rapports des habitants à leur ville, à leurs manières d'habiter Résumé - La fabrique d'un quartier ordinaire. Le quartier de la Réunion entre Charonne et Paris des années 1830 aux années 1930. Paul Lecat, Prix 2022 et de pratiquer l'espace urbain). Alors qu'il pouvait être attendu que ces deux notions s'affirment de manière conjointe dans un mouvement continu d'urbanisation et d'intégration sociale et urbaine à la ville-centre, j'ai au contraire pu observer des mutations croisées, voire contradictoires. Le nouveau quartier apparait à l'origine comme une projection du faubourg Saint-Antoine, à la citadinité résolument parisienne, véritable importation des manières de vivre et de produire du quartier du meuble. Si les façons de construire le quartier s'inspirent des formes urbaines du faubourg, la fabrique d'une ville hors les murs se heurte en revanche à de nombreuses contraintes – de la forme du parcellaire agricole aux moindres capacités d'investissement des propriétaires – produisant un espace ne correspondant pas aux normes de la ville-centre. Tout au long de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, les habitants et les petits propriétaires revendiquent et agissent pour une mise à niveau du quartier. À force de mobilisations locales

pour la modernisation de la voirie et d'un investissement immobilier qui ne cesse jamais, le secteur s'intègre et se parisianise d'un point de vue matériel. Pourtant, paradoxalement, ses habitants adoptent une citadinité de plus en plus marquée par un sentiment d'appartenance à la périphérie, une périphérie qui, dans le cadre de la croissance accélérée des banlieues, mute durablement.

**Approche et méthodes**

L'échelle du local a été privilégiée pour aborder ces questions. L'observation d'un quartier permet d'explorer un espace pratiqué quotidiennement, où se déploient des réseaux de relations personnelles plus denses que dans le reste de la ville. Cet espace vécu se trouve être la conjonction d'habitudes, d'usages de l'espace, mais aussi de relations sociales, à partir desquelles s'affirment souvent des discours et des représentations qui font émerger le quartier comme un marqueur d'identité collective, ou du moins le socle d'un sentiment d'appartenance partagé. En parallèle, ce découpage territorial permet aussi une analyse fine de l'action des opérateurs urbains, au plus près du réel. Il devient possible de suivre le travail ordinaire des ingénieurs du département de la Seine dans leurs enquêtes de terrain, d'analyser le déroulé de petits projets ou d'opérations urbaines en train de se faire, des premières pétitions à la mise en place des chantiers. L'analyse à cette échelle permet ainsi de mieux envisager la combinaison des différentes facettes que représente la ville, et de mieux percevoir les jeux complexes d'interrelations entre la morphologie sociale d'un espace et sa fabrique urbaine.

Pour documenter, dans toute leur complexité, l'ensemble de ces phénomènes, il était nécessaire de composer un corpus mobilisant des types d'archives aussi diverses que possible : calepins des propriétés bâties, actes d'État civil, recensement, délibérations municipales, archives des services de la voirie, sources fiscales diverses, mais aussi un dépouillement important de la presse et d'enquêtes sociales. Mon travail a aussi fortement bénéficié de la découverte d'un ensemble d'entretiens inédits, enregistrés par un ancien médecin du quartier dans les années 1970 avec ses patients les plus âgés, qui donne à entendre la parole populaire et leurs rapports au quartier au début du siècle.

Les calepins des propriétés bâties ont représenté le socle archivistique primordial. Contraints par leur incapacité à produire des plans cadastraux fiables au sein d'une ville en pleine transformation, les services des contributions directes de la préfecture de la Seine développent une méthode alternative pour estimer les impôts, fondée sur la description manuscrite des parcelles. Les calepins qui en résultent proposent, pour chaque adresse, une description minutieuse de la configuration du bâti et de ses occupants (résidents ou professionnels). Cette source, unique en son genre, permet aussi un suivi de la vie de l'immeuble dans le temps, puisque les fiches sont mises à jour chaque année entre 1862 et 1875, période de la cristallisation du tissu urbain du quartier. De cette façon, il a été possible de documenter la première phase de fabrique du quartier mais aussi de spatialiser l'ensemble de ces données au sein d'un Système d'Information Géographique, et de reconstituer les adresses anciennes. Cette source a ensuite servi de point d'ancrage, permettant d'agréger d'autres types d'informations issues d'autres fonds d'archives, en les ancrant dans l'espace.

Le SIG restant tributaire de l'organisation de la source et du support cartographique, les dynamiques internes à la parcelle que l'on pouvait percevoir à la lecture des calepins sont invisibilisées. Pour compléter l'analyse cartographique, chaque immeuble du quartier a donc été modélisé en trois dimensions. Chaque fiche du calepin a été reprise, relue avec attention, confrontée à la réalité du terrain décrit dans le parcellaire de 1890 et représentée en volume. À partir de différents calques, il a été possible de retranscrire la dimension temporelle de la construction, en mettant en avant les ajouts du bâti années après années (surélévation d'étages, nouveaux immeubles, nouvelles adresses et plus rarement destruction). Non seulement cette modélisation permet une appréhension de l'espace du quartier sans pareille, mais elle a aussi permis d'élaborer de nouvelles formes de catégorisation du bâti en fonction de sa morphologie et d'en étudier les conséquences sur les formes sociales.

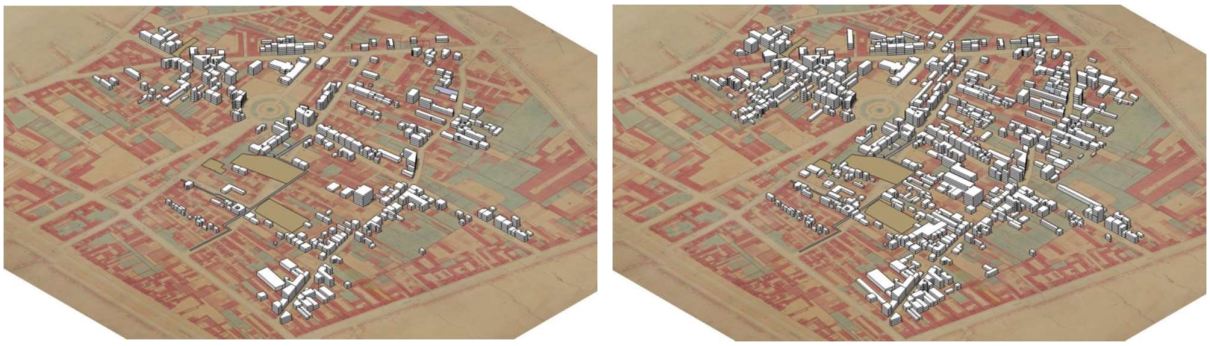

Figure 2. Modélisation en 3D du quartier en 1862 et 1875

**Principaux résultats**

A partir de six chapitres chronologiques, la thèse retrace le développement du quartier de la Réunion entre les années 1830 et les années 1930. Ce travail apporte de nouveaux éclairages à l'histoire des périphéries parisiennes au XIXe et XXe siècle : les modes de production de l'urbain, les façons d'habiter cette ville, les sentiments d'appartenance à un quartier au sein d'une métropole, et le poids de l'action publique dans les transformations du quartier.

Le cas du quartier de la Réunion permet d'abord d'étudier précisément le passage de la campagne à la ville, comme une coproduction entre des pouvoirs publics qui, par une opération urbaine impulsent les transformations, et des petits propriétaires.

Les terres du futur quartier de la Réunion sont situées en 1830 hors des limites de Paris, intégrées à Charonne, une municipalité appartenant à la petite banlieue, un ensemble de communes situées hors des frontières administratives de Paris mais enserrées par les nouvelles fortifications érigées en 1840. Située dans un « entre-deux murs » jusqu'à son annexion à Paris en 1860, la petite banlieue connait dans la première moitié du XIXe siècle un afflux important d'une nouvelle population ouvrière composée d'anciens Parisiens. À Charonne, située à l'est de Paris, celle-ci s'installe au plus près des portes de Paris, le long des axes faubouriens, les actuelles rues de Bagnolet et d'Avron, prolongements respectifs de la rue de Charonne et de celle du Faubourg Saint-Antoine. Ces deux nouveaux ensembles se trouvent ainsi situés sur deux axes parallèles, sans connexion. En outre, ils se trouvent relativement éloignés du vieux noyau villageois situé sur la rue Saint-Blaise. L'éclatement urbain qui en résulte vient matérialiser les distinctions sociales, entre un vieux Charonne habité par des propriétaires terriens et des cultivateurs, et un Charonne des barrières peuplées d'ouvriers parisiens. Une opposition qui se révèle de manière flagrante lors des journées insurrectionnelles de Juin 48 où les deux parties s'affrontent. Pour remédier à cette situation, la municipalité décide d'ouvrir deux nouvelles rues, traversant les vignes et terrains maraichers au centre de son territoire, afin de relier les deux axes faubouriens et le village situé sur la rue Saint-Blaise. À l'intersection, elle prévoit une vaste place devant accueillir la grande école municipale, un asile pour les plus jeunes enfants, ainsi qu'un marché. Cette nouvelle place a vocation à repolariser l'ensemble du territoire de Charonne, fondant une nouvelle centralité. La principale nouvelle rue et la place, achevées en 1854, sont baptisées du nom de Réunion, marquant là la volonté du Conseil Municipal de réunir les différentes parties de Charonne. Le quartier de la Réunion est donc le produit direct d'un projet urbain, conçu par la municipalité de Charonne qui représente l'aboutissement de vingt années de politiques ambitieuses d'aménagement urbain. Le volontarisme, l'expertise urbaine, l'habileté politique des élus de Charonne tranchent ainsi avec l'image classique des communes de petite banlieue, souvent présentées comme dépassées par les événements.

Si cette opération urbaine marque le coup d'envoi de l'urbanisation du futur quartier de la Réunion, la construction du quartier qui en résulte se fait discrète, et se trouve d'abord être une affaire locale. Les investisseurs, bâtisseurs et premiers habitants sont en très large majorité issus d'une radiale de l'Est parisien où Charonne est centre, partant de la Bastille et du Faubourg Saint-Antoine jusqu'aux communes limitrophes de Bagnolet et de Montreuil. Le quartier est ainsi produit par une foule de petits artisans du faubourg, mais aussi de cultivateurs, enracinés à

Charonne depuis des générations mais qui n'hésitent pas à participer à la production de la ville, soit par la construction d'immeubles sur leurs anciens terrains ou par la mise en place d'opérations de lotissement complexes. Ces pionniers aux profils bien éloignés des figures de la promotion immobilière du Second Empire, se révèlent toutefois être des investisseurs avisés, qui mettent en place des stratégies d'investissement locatif pour tirer profit des besoins des habitants du faubourg Saint-Antoine à la recherche de loyers bon marché et de place pour leurs logements et leurs activités artisanales. Ainsi, de nombreux immeubles du quartier de la Réunion sont pensés pour accueillir des ébénistes et des professions apparentées. Les investisseurs imaginent donc cette nouvelle ville comme une continuité avec la ville centre et s'appliquent à en répliquer les formes urbaines et architecturales.
Pour autant, la formation du bâti est loin d'être un processus uniforme, tant les propriétaires doivent s'adapter à des contraintes, telles que la forme du parcellaire et leur capacité d'investissement, mais aussi réagir aux stimuli de l'action publique. Il a été possible de schématiser la fabrique du quartier, modèle pouvant peut-être s'appliquer au reste du tissu périphérique, en la considérant comme le résultat de l'agencement de trois formes bien distinctes de production de l'urbain. Le tissu urbain local est à la fois le résultat d'un phénomène de transition faubourienne sur d'anciens chemins vicinaux, d'une construction accélérée le long des nouvelles voies témoignant de l'impact de l'action publique et, pour finir, d'opérations de microlotissement en marge des voies du quartier répétant, dans une forme altérée, les mécanismes des lotissements moteurs, ailleurs, de la densification de Paris. Ces différentes formes de construction produisent un paysage urbain contrasté, dont les formes rappellent certes celles du faubourg, mais dans une version altérée, plus diffuse.

L'apparition de cette nouvelle ville s'accompagne de l'arrivée d'une nouvelle population qui en vient à fonder un microcosme urbain. A partir des nouvelles sociabilités et des nouveaux usages inventés par les habitants, des revendications vont se structurer afin d'obtenir une mise à niveau du quartier à l'image de Paris-centre, s'apparentant à un véritable « droit à la ville ».
Les premiers immeubles du quartier sont investis par une population principalement issue du faubourg Saint-Antoine. Ils y transportent des modes de vie propres au centre industriel de la capitale et composent un continuum citadin partant de la Bastille jusqu'à la place de la Réunion. Beaucoup d'entre eux sont des artisans ébénistes qui importent dans le quartier les modes de production de leur secteur d'origine et s'insèrent dans des immeubles pensés pour eux. Cette tentative de réplication des façons de vivre typiquement parisiennes se heurte cependant à l'urbanité dépréciée du nouveau quartier. En particulier, la production du meuble qui s'appuie dans le faubourg sur la très forte densité des artisans et l'interaction des différents corps de métiers au sein de la cour de l'immeuble est rendue beaucoup plus difficile dans les immeubles de la Réunion, de plus faible dimension, moins denses, et qui peinent à réunir autant de professionnels du secteur. Malgré ces difficultés d'adaptation, les premiers habitants du quartier fondent une société urbaine qui s'apparente à un quartier vécu et pratiqué. L'analyse des actes de mariage révèle une forte densité de relations sociales, laissant penser que le voisinage est perçu comme une véritable ressource. La naissance d'une citadinité locale se forge aussi dans une forme de symbiose avec le faubourg Saint-Antoine. Liés par une même spécialisation professionnelle, les deux ensembles sont aussi liés par l'existence de nombreux liens sociaux entre les habitants et par leurs trajectoires résidentielles qui passent indifféremment de l'un à l'autre. Le quartier de la Réunion apparait donc comme une projection du faubourg vers la périphérie. S'y affirme donc, dans un premier temps, une citadinité proprement parisienne directement importée du proche faubourg, mais qui doit composer avec un contexte urbain différent.
Ces nouvelles sociabilités de voisinage se matérialisent particulièrement au travers de mobilisations locales militant pour la modernisation du quartier. Les pétitions retrouvées, réclamant la mise en place de plusieurs projets urbains d'amélioration de la voirie, témoignent à la fois d'un sentiment d'appartenance à un ensemble commun et une perception d'un certain déclassement urbain. Dans un jeu complexe de négociation entre les locataires, les propriétaires

et la préfecture, plusieurs opérations d'alignement, de prolongement et de viabilisation de voirie permettent une normalisation du quartier et une meilleure intégration à la capitale. Un des enjeux principaux est la résorption de la poche d'habitats les plus dégradés autour de la cité des Singes, produite par les précédentes opérations de microlotissement. À partir de ces luttes locales, soutenues par les radicaux-socialistes, l'urbanité du secteur s'affirme tout au long de la fin du XIXe siècle.

Pourtant, en parallèle, la citadinité du quartier se trouve remodelée. D'abord, la crise de l'ameublement accentue le découplement entre la production de luxe du faubourg et celle de moins bonne qualité de Charonne qui devient le haut lieu de la trôle. Les ateliers traditionnels disparaissent et sont progressivement remplacés par des usines mécanisées. Plus largement, l'industrialisation transforme ce quartier de petits artisans indépendants en un secteur du monde ouvrier. En outre, les phénomènes de métropolisation de l'agglomération parisienne et la forte progression démographique des banlieues vient tout à fait remodeler l'espace populaire parisien. La génération d'enfants de la Réunion nés à la fin du siècle témoigne de l'attrait de plus en plus fort pour les lotissements de banlieue et la perspective d'accès à la propriété et à la maison individuelle. Ceux qui restent à la Réunion tendent à s'éloigner du faubourg. Par la force des choses, l'éclatement des mobilités résidentielles des classes populaires parisiennes redessine la cartographie des liens sociaux à l'échelle de l'agglomération, même si le local continue de jouer un rôle structurant. Le lien avec le faubourg et le centre de Paris se perd peu à peu et les habitants de la Réunion en viennent à se sentir de moins en moins parisiens. Leurs pratiques quotidiennes et leurs loisirs se détournent de Paris et s'ancrent du côté des portes de la capitale, où les puces, véritable centralité populaire, brassent les ouvriers des arrondissements périphériques et ceux de la banlieue. Plutôt qu'un sentiment de relégation ou de ségrégation de la ville-centre, Paris devient un lointain dans les discours des charonnais, qui semblent plutôt se considérer comme des banlieusards parisiens. La Réunion, à l'image des territoires des arrondissements périphériques, revêt un rôle de pivot entre un espace populaire parisien du XIXe siècle caractérisé par la vie de faubourg et l'artisanat propre au centre de Paris, et un nouveau monde ouvrier qui se déploie dans les nouvelles banlieues parisiennes.

L'analyse des citadinités et des urbanités successives du quartier montre ainsi une évolution croisée avec d'un côté une sous-urbanité qui s'estompe progressivement au bénéfice d'une intégration urbaine à la capitale ; et d'autre part, une citadinité marquée à l'origine par la vie faubourienne consubstantielle du Paris populaire qui se teinte peu à peu d'une coloration ouvrière revendiquée ou ressentie comme banlieusarde.

Thèse n° 14

Grégory MAINET

*Divisis angiportis et plateis constitutis.*

*La rue comme témoin du développement urbain de la cité d'Ostie*

*(IV^e siècle av. J.-C. – VI^e siècle ap. J.-C.)*

Directeurs : Thomas MORARD / Domenico PALOMBI

Université de Liège / Sapienza, Università di Roma

Thèse soutenue le 18 juin 2021, à Liège.

Les recherches archéologiques se sont multipliées au cours des trois dernières décennies à l'embouchure du Tibre et notre connaissance du complexe portuaire formé par Ostie et Portus s'est considérablement accru. Malgré des résultats remarquables, aucun chercheur n'a proposé jusqu'à présent une nouvelle lecture globale de l'histoire urbaine d'Ostie : la *Topografia generale*, publiée en 1953, demeure le seul essai d'histoire urbaine du port de Rome, depuis sa fondation, à l'époque médio-républicaine, jusqu'à son abandon, à l'aube du Moyen-Âge. Ma thèse de doctorat comble en partie cette lacune à travers le prisme d'un espace urbain négligé : la rue. L'enquête s'est plus particulièrement concentrée sur l'évolution du réseau viaire, les rehaussements successifs des niveaux de circulation et leurs conséquences sur l'ensemble de la forme urbaine.

L'espace de la rue offre une clé de lecture originale pour appréhender le tissu urbain d'une agglomération. Il ne s'agit pas d'un simple vide, mais d'un espace complexe, autour duquel s'articule l'ensemble des composantes élémentaires du tissu urbain : le système viaire, le système parcellaire et le système bâti. Comme l'a souligné J.-L. Gourdon dans son ouvrage *La rue. Essai sur l'économie de la forme urbaine*, « la rue aide à "penser" la ville, à concevoir ses transformations comme ses permanences ». Elle constitue un objet d'étude approprié pour saisir le dynamisme qui caractérise le développement d'une ville traditionnelle, dont le tissu forme un palimpseste. Ma thèse de doctorat a cherché à déchiffrer ce palimpseste, afin de rendre compte des transformations urbaines d'Ostie tout au long de son histoire.

*Une enquête menée sur le terrain et dans les dépôts d'archives*

Mon enquête a été conditionnée par l'activité des archéologues qui m'ont précédé, car je n'ai pas ouvert de nouveaux sondages : ma démonstration se fonde principalement sur l'analyse des vestiges visibles aujourd'hui et sur la documentation « scientifique » produite au cours de la première moitié du XX^e s. De nombreux sondages furent ouverts à cette époque dans le sous-sol des rues : j'en ai identifié une centaine. Les investigations effectuées dans les archives du *Parco Archeologico di Ostia Antica* ont permis de recueillir de nombreuses données inédites. Les documents sont classés dans différents dépôts, en fonction de leur nature (journaux de fouilles, photographies, dessins) : un tel classement a rompu l'intégrité de la documentation originelle. La reconstitution des liens qui existaient entre les différents documents, lors de leur production, a permis d'éclairer leur contenu et de faciliter leur compréhension.

*Les fouilles anciennes et les restaurations (1801-1952)*

Comme ma relecture du développement urbain d'Ostie se fonde sur l'examen de la documentation des fouilles anciennes et sur les structures *in situ,* il a été nécessaire de contextualiser la production de ces documents et de comprendre la formation du paysage archéologique actuel. Le premier chapitre retrace l'histoire des excavations, depuis les fouilles pontificales menées aux temps de Pie VII jusqu'à la campagne de sondages dirigée par I. Gismondi en 1947-52.

La première partie esquisse la chronologie des fouilles entreprises au XIX^e s. et interroge l'émergence des études topographiques à Ostie, depuis l'ambitieux projet de l'abbé C. Fea jusqu'aux travaux de R. Lanciani.

La deuxième partie décrit la chronologie du chantier de fouilles entre 1907 et 1952 et met en évidence les événements extérieurs qui influèrent le cours des travaux et la pratique documentaire (construction de la ville d'Ostia Nuova, première guerre mondiale, Exposition Universelle de Rome). Au cours de la première moitié du XX$^{e}$ s., l'espace de la rue joua un rôle déterminant dans l'économie du chantier, à cause de l'introduction du chemin de fer Decauville. Il fut en outre un lieu privilégié pour ouvrir des sondages profonds.

La dernière partie porte sur les restaurations et la construction du paysage archéologique. Une telle réflexion est indispensable pour ne pas confondre structures antiques et modernes. La chaussée de certaines rues, le *decumanus* en particulier, fut largement reconstruite : il est nécessaire d'individualiser ces réfections et de les intégrer à la réflexion. Cette démarche s'impose pour l'ensemble du site, dont la physionomie fut modelée dans la première moitié du XX$^{e}$ s. : le paysage actuel est une construction moderne, une strate à part entière de l'histoire du site, qu'il convient de déconstruire avant d'entreprendre l'analyse des phases plus anciennes.

*Du sondage au tissu urbain : analyse multiscalaire des vestiges archéologiques*

Il serait vain de proposer une nouvelle lecture de l'histoire urbaine d'Ostie sans procéder au préalable à un examen détaillé des vestiges archéologiques, tels qu'ils apparaissent *in situ* et dans la documentation. La place accordée à l'analyse peut sembler excessive, mais elle est fondamentale : elle permet d'éviter de répéter certaines hypothèses, ancrées dans la bibliographie, qui s'écroulent cependant face à étude critique des données disponibles. Le *corpus* des rues d'Ostie (vol. II) présente la chronologie des fouilles et des restaurations de chaque rue, leur localisation au sein du réseau, une description de chaque sondage ouvert sous la chaussée, une proposition de restitution de la stratigraphie et les structures appartenant aux systèmes d'adduction et d'évacuation des eaux. Ce *corpus* s'appuie sur les extraits des journaux de fouilles et sur la documentation graphique rassemblés dans les volumes III et IV. Il constitue le fondement de l'analyse des différents « quartiers » d'Ostie proposée dans les chapitres 2, 3 et 4 du volume de texte (vol. I).

LES QUARTIERS CENTRAUX

Le chapitre 2 se focalise sur les « quartiers centraux » (*regiones* I et IV), dont la forme fut profondément marquée par l'établissement fortifié médio-républicain, appelé communément *castrum*. Ce secteur s'articule autour du *forum* et des deux tronçons du *cardo*. J'ai d'abord concentré mon attention sur la zone située entre le *castrum* et le Tibbre. Je propose qu'elle fût dédiée initialement au transbordement des marchandises, à l'instar de la zone délimitée plus tard par le préteur urbain *Caninius* (*regio* II). Au II$^{e}$ s. ap. J.-C. de nouvelles rues furent créées dans ce secteur. Le *cardo* septentrional, la plus monumentale d'entre elles, débouchait probablement sur le Tibre via un escalier ou un débarcadère : cette rue constituait en quelque sorte une porte d'accès au centre-ville depuis le fleuve. Au cours de l'antiquité tardive, ce secteur fut touché par un incendie qui détruisit le *Caseggiato dei Molini* (I, iii, 1) et le *Caseggiato del Mitreo di Lucrezio Menandro* (I, iii, 5). Des gravats tombèrent alors au milieu des rues environnantes. Ils ne furent jamais évacués et perturbèrent durablement la circulation dans ce secteur. Dans un second temps, je me suis concentré sur les conséquences de la formation du *forum* sur le réseau viaire à l'intérieur du *castrum*. Il fut créé au milieu du I$^{er}$ s. av. J.-C., sous une forme rudimentaire, puis monumentalisé dans les premières décennies de l'Empire. Dans un dernier temps, mon attention s'est portée sur le tronçon méridional du *cardo* : la documentation a seulement permis d'ébaucher la stratigraphie du sous-sol, laissant de nombreuses questions sans réponse. Les données disponibles ont toutefois offert la possibilité de réfléchir au rehaussement des niveaux de cette rue, plus important qu'ailleurs dans ce secteur.

LES QUARTIERS ORIENTAUX

Le chapitre 3 porte sur les « quartiers orientaux » (*regiones* II et V), qui s'articulent autour du tronçon oriental du *decumanus*. J'ai d'abord cherché à reconstruire la stratigraphie de cette rue-là. Quatre secteurs ont été définis pour faciliter l'examen des nombreuses informations récoltées et éviter des généralisations abusives.

a) Le secteur de *porta Romana* est un espace charnière entre le *decumanus* et la *via Ostiensis*. J'ai intégré à ce secteur la *porta Secondaria* et la *via delle Tombe*, ainsi que le *Piazzale della Vittoria*. L'analyse indique que les niveaux de circulation furent rehaussés dans les premiers temps de l'Empire, peut-être à cause des crues périodiques du Tibre voisin. Elle démontre en outre que la *porta Romana* avait déjà été en partie détruite quand le dallage le plus récent fut aménagé.

b) Le deuxième secteur correspond à l'interface entre le *decumanus* et le *Portico di Nettuno* (II, iv, 1). L'analyse s'est concentrée sur la terrasse qui précède le portique, sous laquelle plusieurs conduites maîtresses du système d'adduction en eaux furent identifiées. Elles donnèrent lieu à diverses réflexions sur ce thème. L'examen de la documentation permit de mettre en évidence l'aspect initial de cette terrasse : elle surplombait légèrement la chaussée, à laquelle elle était reliée par des gradins, qui furent oblitérés par le dallage le plus récent.

c) Le troisième secteur se trouve à la hauteur du théâtre et du sanctuaire des *Quattro Tempietti* (II, viii, 1-2). Les deux plus anciens niveaux de circulation du *decumanus*, qui appartiennent à la *via Ostiensis*, y apparaissent clairement : le premier, contemporain de la construction du *castrum*, était en terre battue ; le second était constitué d'une infrastructure massive de blocs parallélépipédiques en tuf. Ces données renouvellent le débat sur les phases les plus anciennes de cette voie. L'étude de ce secteur a également montré la postériorité du dallage le plus récent de la rue par rapport au théâtre, inauguré en 196 ap. J.-C.

d) Le dernier secteur correspond au croisement du *decumanus*, de la *via dei Molini* et de la *Semita dei Cippi*. Les destructions post-antiques ont endommagées la stratigraphie du sous-sol de la rue. Les conclusions de l'analyse sont donc sujette à caution. Les données recueillies ont néanmoins permis de reconstruire la façade originelle du *Caseggiato della Cisterna* (I, xii, 4) et d'affiner l'histoire du *Tempietto Repubblicano* (II, ix, 4). De nouveaux arguments viennent étayer l'hypothèse selon laquelle il s'agirait du temple de Vulcain.

Dans un second temps, le chapitre 3 aborde le réseau viaire de la *regio* II : cette dernière offre un cas d'étude privilégié, car de nombreuses fouilles y furent menées tout au long du XX$^{e}$ s., en particulier dans la « quartier des vigiles ». La documentation produite alors offre de solides fondements pour reconstruire l'histoire de ce secteur. Les principales rues furent tracées *ex nihilo* entre le milieu du I$^{er}$ s. av. J.-C. et le milieu du I$^{er}$ s. ap. J.-C. De nouvelles furent aménagées par la suite dans le « quartier des vigiles », sous le règne de Domitien ou, plus probablement, sous celui d'Hadrien. Le chapitre se conclut avec une réflexion globale qui cherche à déterminer, à partir des analyses précédentes et de la bibliographie, si le développement du réseau viaire des *regiones* II et V fut uniforme ou non.

### LES QUARTIERS OCCIDENTAUX

Le chapitre 4, enfin, traite des « quartiers occidentaux » (*regiones* I, III et IV). Ces derniers s'articulent autour du tronçon occidental du *decumanus*, de la *via della Foce* et du *cardo degli Aurighi*. Les phases postérieures au II$^{e}$ s. ap. J.-C. sont difficiles à appréhender, parce que les excavations, menées entre 1938 et 1941, en vue de l'Exposition Universelle de Rome, détruisirent la plupart des structures « tardives » de ce secteur, sans les documenter. Cette situation explique pourquoi mon analyse n'est pas allée au-delà du II$^{e}$ s. ap. J.-C. En revanche, la documentation produite lors de la campagne de sondages dirigée par I. Gismondi, entre 1947 et 1952, permet un examen détaillé de la stratigraphie du *decumanus* et de la *via della Foce*. Les recherches menées récemment dans ce secteur, comme celles entreprises sous la *Schola del Traiano* (IV, v, 15-16), apportent en outre des éléments de datation précieux pour en reconstruire l'histoire.

L'analyse démontre que le dallage le plus récent des rues de ces quartiers fut aménagé dans les années 110-130 ap. J.-C. Différents sondages témoignent de l'existence d'un pavement plus ancien, qui remonte à la première moitié du I$^{er}$ s. ap. J.-C. L'identification des niveaux de circulation plus anciens est plus complexe : il s'agit de niveaux en terre battue, relevés dans des sondages éloignés les uns des autres. Néanmoins,

l'analyse dialectique entre niveaux de circulation et façades suggère que plusieurs niveaux se succédèrent en peu de temps au I^er^ s. av. J.-C., probablement après la construction de l'enceinte de Cicéron.

*Nouvelle lecture de l'histoire urbaine d'Ostie*

La thèse ne se borne pas à l'analyse des données rassemblées dans les archives et sur le terrain : elle aboutit à une narration qui replace l'enchainement des faits archéologiques dans le contexte historique local et régional. Dans cette perspective, la reconstruction du développement urbain d'Ostie a été confrontée aux travaux des historiens. Les sources épigraphiques, en particulier, fournissent des jalons fondamentaux pour écrire une histoire urbaine de la cité. L'essai que je propose dans le dernier chapitre s'articule autour de trois fils conducteurs complémentaires : l'extension du réseau viaire et sa contraction finale, le rehaussement progressif de la ville et les transformations du paysage urbain.

a) Depuis les travaux novateurs de R. Mar sur la formation de l'espace urbain d'Ostie, il est admis que le réseau viaire et le parcellaire étaient établis aux III-II^e^ s. av. J.-C., avant même que ne soit élevée l'enceinte tardo-républicaine, et qu'ils ne furent pas modifiés de manière substantielle par la suite, exception faite de la *regio* II. Cette hypothèse donne une vision figée du développement urbain, qui ne correspond pas aux informations disponibles. Si l'armature viaire de la ville est effectivement en place au lendemain de la construction du *castrum*, tel n'était pas le cas de l'ensemble du réseau. Le *cardo degli Aurighi*, par exemple, qui structure la croissance de la *regio* III, a été tracé à l'époque augustéenne. Plusieurs édifices furent alors détruits et le parcellaire remanié. Des rues secondaires furent tracées plus tard encore, lors du boom édilitaire du II^e^ s. ap. J.-C., comme la *via del Serapeo*. Nombre de voies secondaires ont probablement été ouvertes à cette époque, afin de rendre accessible l'ensemble du tissu bâti, alors en pleine mutation.

A l'inverse, des rues furent supprimées, notamment à l'époque tardo antique. Certaines furent rendues impraticables à la suite d'effondrements, comme la *via dei Balconi*, ensevelie sous des gravats, puis transformée en dépotoir. La circulation fut interrompue dans d'autres rues après la construction d'un édifice : l'*Esedra* I, xii, 3, par exemple, fut élevée au débouché de la *Semita dei Cippi* sur le *decumanus*. Ces différents événements contribuèrent à contracter le réseau et à modifier les circulations urbaines. Ce phénomène se rencontre dès l'époque augustéenne à l'intérieur du *castrum* : un édifice public fut construit sur le tronçon méridional du *cardo*, quand le *forum* fut remodelé. Les transformations successives de cette place continuèrent à réduire davantage encore le réseau viaire de ce secteur, au profit de sa monumentalité. La constitution du réseau viaire d'Ostie se fit progressivement après la construction du *castrum*, sans planification globale : ce modèle dynamique s'oppose à celui de R. Mar, statique.

b) Les archéologues retiennent depuis des décennies qu'Ostie subit un rehaussement général des niveaux, entre 1,00 et 2,00 m, sous le règne de Domitien : l'étude du système viaire, qui constitue l'ossature de la forme urbaine, a démontré que cette affirmation est fausse. Les sondages ouverts sous les rues ont révélé qu'elles furent rehaussées à plusieurs reprises. Les niveaux les plus anciens, en terre battue, étaient refaits régulièrement, ce qui contribua à élever progressivement le niveau de circulation. Les rehaussements les plus importants correspondent à l'aménagement des dallages en basalte, dont l'épaisseur oscille entre 50 et 70 cm. Dans les quartiers occidentaux, le rehaussement des rues le plus important varie entre 70 et 130 cm et remonte aux années 110-130 ap. J.-C. Il est contemporain des rehaussements réalisés sur les parcelles voisines lors du boom édilitaire des premières décennies du II^e^ s. ap. J.-C., qui fit suite à l'ouverture du port de Trajan. La chaussée de dalles en basalte la plus récente du tronçon oriental du *decumanus*, entre le théâtre et la *porta Romana*, remonte pour sa part à l'époque sévérienne, quand l'ensemble de la voirie des quartiers orientaux fut rehaussé. Plus tardivement, sans doute à partir de la première moitié du V^e^ s. ap. J.-C., des niveaux de circulation en terre battue vinrent recouvrir les dallages plus anciens et les niveaux de la ville s'élevèrent au gré des recharges de la chaussée. Ostie fut rehaussée progressivement, tout au long de son histoire, et chaque secteur connut des dynamiques propres.

c) La rue est le lieu par excellence où le paysage urbain se dessine : l'enchainement spatial et temporel des édifices qui la bordent forme un paysage particulier, modelé en fonction des cycles de croissance de la ville. Par manque de temps, cet aspect n'a pas été abordé exhaustivement, mais seulement esquissé. Le

*decumanus*, entre *porta Romana* et *porta Marina*, constitue le cas d'étude le plus intéressant. Le paysage archéologique actuel mêle des édifices relevant de différentes phases, mais la documentation des fouilles anciennes permet de reconstituer à grands traits l'évolution du paysage de cette rue, depuis l'époque tardo-républicaine jusqu'à l'époque tardo-antique. Je n'évoquerai ici qu'un seul élément caractéristique des rues d'Ostie : les portiques situés en façade.

Le *decumanus* était déjà bordé de quelques portiques au I$^{er}$ s. av. J.-C. et ceux-ci se multiplièrent à partir l'époque augustéenne. Ils appartenaient aux édifices qu'ils devançaient et constituaient une interface entre « le dedans et le dehors » différente de celle constituée par les trottoirs qui flanquaient, par exemple, les rues de Pompéi, où les portiques étaient encore rares en 79 ap. J.-C. Les portiques d'Ostie, en tuf ou en travertin, devançaient aussi bien des rangées de boutiques, des entrepôts que des maisons à *atrium*. Il en fut de même par la suite, quand la ville fut reconstruite au II$^{e}$ s. Les portiques devinrent alors plus massifs grâce à l'usage de maçonneries de briques et, parfois, beaucoup plus longs, comme le *Portico di Nettuno* (II, iv, 1) ou le *Portico con Fontana a Lucerna* (IV, vii, 1). Au cours de l'antiquité tardive, des portiques en marbre furent élevés le long du tronçon oriental du *decumanus*, afin de le monumentaliser selon le gout de l'époque. Cette monumentalisation contrastait avec l'émergence, à quelques pas de là, de friches urbaines. Cet exemple indique que le paysage urbain d'Ostie ne fut jamais complètement uniforme et qu'il se transforma au fil du temps, selon l'évolution du rôle de la ville vis-à-vis de Rome.

Les archéologues qui se sont interrogés sur l'histoire urbaine d'Ostie ont eu tendance à donner une vision statique du fait urbain. L'étude des rues de cette agglomération, depuis la fondation du *castrum* jusqu'à l'abandon du site, donne une vision dynamique et différenciée de son développement, qui ne se limite pas à une succession de phases indépendantes les unes des autres ou à une juxtaposition d'édifices. Le modèle que je propose permet de penser l'histoire urbaine d'Ostie sur la longue durée et de l'envisager comme un processus continu, dans lequel le contexte morphologique préexistant joue un rôle significatif dans l'élaboration des formes urbaines successives.

Thèse n° 15

*Résumé : Commerce et justice. Le tribunal de la Conservation des foires et les marchands à Lyon (1655-1780)*

Benoît Saint-Cast

Thèse de doctorat d'histoire dirigée par Natacha Coquery et soutenue à l'Université Lumière Lyon 2 le 22 novembre 2021 devant un jury composé de Simona Cerutti, Guillaume Garner, Claire Lemercier, Hervé Leuwers et Francesca Trivellato.

La thèse éclaire les rapports entre commerce et justice en ville sous l'Ancien Régime à travers l'histoire sociale d'un tribunal : la Conservation des foires de Lyon entre le milieu du XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle. Comme les autres tribunaux consulaires du royaume, la Conservation devait rendre la justice selon une procédure sommaire, rapide, peu coûteuse, sans assistance juridique et dans le respect des usages des marchands. Le choix de la monographie vise à restituer en profondeur l'ancrage social, spatial et institutionnel d'un tribunal de commerce ainsi que les ressorts de son fonctionnement et de son utilisation ordinaire dans la deuxième ville du royaume. L'approche « au ras du sol[58] » s'attache à faire revivre les routines judiciaires, les pratiques, les expériences et les échanges des acteurs qui participaient à la fabrique quotidienne de la justice. L'étude fait apparaître les enjeux propres à une justice de masse essentielle à la régulation du crédit, donc à l'essor du commerce en ville. Creuset des cultures urbaines du négoce et du droit, le tribunal est aussi étudié comme lieu d'acculturation mutuelle entre groupes sociaux, à plusieurs niveaux : celui des magistrats, où banquiers, négociants et soyeux jugent aux côtés d'avocats et d'officiers de justice ; celui des professionnels du droit, qui se spécialisent dans les litiges commerciaux et y trouvent une source de revenu ; celui des justiciables, marchands et artisans, hommes et femmes, qui entretiennent des rapports différenciés à l'institution et dont certains intègrent le recours judiciaire à leur pratique ordinaire du négoce. Au croisement de plusieurs historiographies – histoire économique, sociale, urbaine, du droit et de la justice –, la thèse est une contribution à l'histoire de la société, des élites et des institutions urbaines des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

CONSTRUCTION DE L'OBJET

La thèse fait dialoguer histoire économique et histoire de la justice, deux champs historiographiques profondément renouvelés depuis trois décennies mais cloisonnés. Depuis les années 1990, l'histoire économique s'intéresse au rôle des institutions – notamment judiciaires – dans le développement du capitalisme marchand à l'ère préindustrielle. Cependant, la plupart des études sur les juridictions consulaires ont davantage porté sur une histoire socio-juridique de l'institution – compétences, juges, conflits de juridictions – que sur le fonctionnement concret de cette justice[59]. Le rôle des tribunaux a davantage été apprécié à l'aune de principes généraux de fonctionnement – gratuité, procédure sommaire, équité des jugements, respect des usages des marchands –, sans éclairage sur leur mise en œuvre concrète. Les juridictions consulaires sont ainsi restées en marge des profonds renouvellements de l'histoire de la justice, marqués par une attention accrue pour le civil, l'infra-judiciaire et les professions judiciaires[60]. En remettant les plaideurs au centre, les travaux récents ont dessiné une autre image de la justice : non plus une autorité qui s'impose souverainement du haut vers le bas, mais une ressource utilisée par les acteurs et un élément du dialogue socio-politique entre État et sujets.

[58] Jacques Revel, « Préface. L'histoire au ras du sol » dans Giovanni Levi, *Le pouvoir au village: histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII.

[59] Quelques travaux, majeurs, font exception : Simona Cerutti, *Justice sommaire. Pratiques et idéaux de justice dans une société d'Ancien Régime (Turin, XVIIIe siècle)*, Paris, Editions de l'EHESS, 2020 ; Amalia D. Kessler, *A Revolution in Commerce. The Parisian Merchant Court and the Rise of Commercial Society in eighteenth-century France*, New Haven, Yale University Press, 2007 ; Claire Lemercier, *Un modèle français de justice des pairs. Les tribunaux de commerce, 1790-1880*, thèse d'HDR, Université Paris 8, Paris, 2012.

[60] Hervé Piant, *Une justice ordinaire. Justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

La Conservation des foires de Lyon entre le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle est un observatoire original du fonctionnement des juridictions commerciales d'Ancien Régime. Le tribunal lyonnais est en soi une bizarrerie institutionnelle en raison de son caractère hybride. Créée un siècle avant les juges et consuls en 1463, la juridiction des foires est souvent considérée comme la matrice originelle de l'institution consulaire. Pourtant, ce n'est qu'en 1655, point de départ de l'étude, que des juges marchands ont été introduits auprès du prévôt et des échevins lyonnais, qui avaient racheté la juridiction[61]. Le tribunal avait en outre une juridiction foraine propre – notamment en matière criminelle – en plus de ses compétences consulaires. Le cas lyonnais offre ainsi un point de vue décalé, en contrepoint, sur la justice consulaire et sa diversité organisationnelle. La comparaison avec les tribunaux français et étrangers a été une préoccupation constante afin de mettre à distance la rhétorique de l'exceptionnalité qui domine les discours sur la Conservation, mais aussi de cerner clairement sa singularité et d'en tenir compte, sans la réduire ni la surestimer.

L'intérêt du cas lyonnais est d'observer l'évolution d'une grande ville négociante et industrieuse. La chronologie met la focale sur une période d'essor du commerce de gros et de détail, de mutation du paysage corporatif, de développement des manufactures et de diffusion des effets de commerce ; elle permet dans le même temps de voir les effets des réformes institutionnelles, comme l'uniformisation de la procédure civile et de la législation commerciale sous Colbert ou la création des chambres de commerce à partir de 1701.

### SOURCES ET METHODES

Résolument ancrée dans l'histoire sociale, l'approche se concentre sur les pratiques des acteurs qui utilisaient le tribunal et participaient à son fonctionnement. La recherche a ainsi consisté à multiplier les points de vue en combinant différentes sources, focales et méthodes. Comprendre l'expérience que les acteurs avaient de la justice au quotidien supposait aussi de prêter une attention particulière aux espaces et aux lieux – tribunal, greffe, boutiques des procureurs, etc.

Mieux connaître l'institution supposait d'abord de suivre les hommes qui participaient à son fonctionnement quotidien. Une base de données prosopographique a reconstitué le parcours des 419 juges de la période dans les institutions urbaines à partir de sources primaires (almanachs, procès-verbaux de nomination, syndics des corps de métiers) et secondaires (travaux généalogiques de l'érudit Frécon sur la notabilité lyonnaise). Quant aux auxiliaires, une enquête dans les registres paroissiaux a mis au jour le milieu social des greffiers.

Les sources judiciaires ont fait l'objet d'une approche à la fois quantitative et qualitative. La mise en série permet en effet de donner sens aux « procès innombrables » qui forment le contentieux civil ordinaire[62]. L'impressionnante masse de jugements conservés aux archives municipales et départementales supposait de procéder par échantillonnage, possible à partir des années 1680 grâce à la continuité des archives[63]. Cinq sondages d'une centaine de sentences ont été réalisés dans les minutes du tribunal pour saisir les conflits ordinaires soumis chaque jour au tribunal. Si les sentences ne sont pas exhaustives, contrairement aux registres d'audiences, leur intérêt est de renseigner systématiquement l'identité des parties, la nature du litige et les démarches suivies par les plaideurs depuis la demande jusqu'à la sentence. À côté des sentences, toutes les sources judiciaires ont été mises à profit pour éclairer le fonctionnement du tribunal : registres d'audiences (ou plumitifs), de distribution des procès, du « sol pour livre » (taxe sur les actes judiciaires), d'écrous, dépens d'instances etc.

Les archives de la chambre de commerce de Lyon ont éclairé des zones d'ombre laissées par les minutes : ainsi les références juridiques utilisées pour régler les litiges ont pu être étudiées à travers les

[61] Avant 1655, la juridiction était exercée par un officier royal, le juge conservateur des foires, et son lieutenant. Depuis le XVI^e^ siècle, ceux-ci étaient toujours des juristes de formation.

[62] Hervé Piant, « Des procès innombrables. Éléments méthodologiques pour une histoire de la justice civile d'Ancien Régime », *Histoire & mesure*, 2007, vol. 22, n° 2, p. 13-38.

[63] Les minutes du tribunal sont réparties entre les archives municipales de Lyon (avant 1724, série FF) et les archives départementales du Rhône (après cette date, série 8B) en raison des déménagements du greffe. On compte autour d'une centaine de sentences par mois, parfois le double, pour le XVIII^e^ siècle.

parères, des avis juridiques délivrés par la chambre[64]. Le souci constant de mesurer ne s'est pas fait au détriment de l'étude de la matérialité des sources. Au contraire, les pratiques scripturaires – des greffiers, des procureurs, des marchands – étaient au cœur de l'analyse, car elles livrent de précieuses informations sur les conditions de production des documents, les pratiques et les procédures.

Enfin, la documentation privée des marchands et des auxiliaires de justice donnait à voir l'envers du décor et les traces conservées par les individus de leurs usages du tribunal. Les papiers du drapier Claude-Henri Vitte ont ainsi permis de reconstituer une « biographie judiciaire[65] », d'inscrire le recours à la justice dans le fonctionnement d'une entreprise et d'observer les formes spécifiques d'écritures suscitées par l'utilisation du tribunal. La saisie globale offerte par l'approche sérielle a pu ainsi être complétée par une approche micro-historique de la justice commerciale.

PRINCIPAUX RESULTATS

La thèse apporte d'abord une contribution à l'histoire des élites et des institutions municipales et commerciales lyonnaises de la seconde modernité. La prosopographie des juges conservateurs a mis en évidence les mutations de la notabilité négociante. S'ils étaient recrutés en théorie par le roi et le consulat, la municipalité lyonnaise dominait en réalité les nominations au tournant du XVII$^{e}$ siècle. L'évolution du *cursus honorum* a favorisé le cumul des mandants et le resserrement de la base sociale de recrutement des juges, issus du négoce, de la banque et de la manufacture de la soie. Mais la conservation était une oligarchie malgré soi. Plutôt que permettre une participation large du milieu négociant, le recrutement visait au XVIII$^{e}$ siècle à assurer le fonctionnement de l'institution face à une masse croissante d'affaires. Or, le manque de vocations guettait le tribunal, car la magistrature était bénévole et chronophage et l'obligation de passage par la conservation avant d'entrer dans l'échevinat était en général peu respectée. Le tribunal des foires n'en a pas moins été le creuset d'une nouvelle notabilité négociante, car il était maillon central d'une véritable nébuleuse institutionnelle sous la houlette de la municipalité lyonnaise. La circulation des hommes – avec eux des informations, des idées, des savoir-faire – a favorisé la solidarité entre les principaux organes de gouvernance du commerce urbain : le consulat, la conservation, la chambre de commerce créée en 1702, les syndics de la place du change, et enfin les bureaux des négociants, de la draperie et de la fabrique nés de la réorganisation du paysage corporatif au cours du XVIII$^{e}$ siècle.

La thèse révèle ensuite la justice comme activité urbaine et lieu de rencontre de savoirs et de pratiques issues de deux mondes que l'on a eu tendance à opposer dans les villes d'Ancien Régime : le négoce et le droit. L'approche sociale et géographique du tribunal a révélé son ancrage fort dans le monde du droit lyonnais. Non seulement certains juges étaient des officiers de justice ou des avocats, mais le personnel du tribunal se recrutait parmi les professionnels du droit. L'espace du tribunal révèle ces échanges : en effet, si le rachat par la municipalité de la juridiction foraine a supposé son déménagement à l'hôtel de ville, sur la presqu'île, le greffe du tribunal, où se rencontraient juges, plaideurs et auxiliaires de justice, est resté installé dans le quartier du palais (de l'autre côté de la Saône), là où les procureurs avaient leurs boutiques. La thèse propose aussi une contribution à l'histoire des professions juridiques lyonnaises et de la professionnalisation de la justice commerciale, qui s'accentue entre le XVII$^{e}$ et le XVIII$^{e}$ siècle. Le traitement d'un contentieux massif reposait sur une organisation rodée, qui permettait d'orienter les affaires vers différentes voies procédurales selon leur nature, leur technicité ou les demandes des parties. Les procureurs, mandataires professionnels qui représentaient les parties, étaient des rouages indispensables de cette mécanique, car ils parlaient le langage du tribunal. La professionnalisation, qui répondait à la demande croissante de justice, eut paradoxalement pour effet d'éloigner les parties du tribunal : d'abord parce qu'elles ne s'y présentaient plus que par procureurs, dont l'emploi augmentait les frais de justice (donc l'accessibilité au plus grand nombre) ; ensuite parce que la base de recrutement des juges au sein la communauté marchande se resserrait autour d'un petit nombre de personnes.

[64] Le fonds de la chambre de commerce de Lyon, versé aux archives départementales du Rhône en 2016, est conservé sous la cote 1 ETP.

[65] J'emprunte l'expression à Hervé Piant (*Une justice ordinaire, op. cit.*).

L’étude a enfin mis en évidence le rôle central du tribunal dans la régulation ordinaire des relations marchandes en villes. Les juges entendaient parfois plus d’une centaine d’affaires à chacune des trois audiences hebdomadaires. Marchands, boutiquiers et artisans de tous les secteurs du commerce urbain formaient le gros des plaideurs, pour l’essentiel originaires de la ville et de ses faubourgs : la Conservation rendait une justice de proximité pour des litiges qui touchaient au quotidien du commerce. Si la modestie des sommes en jeu, la dimension locale du contentieux ou encore la présence de femmes, d’artisans et de ruraux parmi les demandeurs pointent l’accessibilité du tribunal, le recours juridique révèle surtout la domination des marchands et des négociants sur les chaînes de crédit et d’approvisionnement de la grande ville et de son plat-pays. L’étude donne aussi à voir les ressorts du recours judiciaire, en observant comment il s’insérait dans les relations marchandes, en particulier de crédit (les impayés formant l’essentiel de l’activité du tribunal). Les jugements, les archives privées et les manuels de marchands permettent de montrer qu’en ville le crédit commercial se déployait à l’ombre du droit. L’étude des papiers du drapier Claude-Henri Vitte a révélé ses techniques de recouvrement, qui mobilisaient une palette de solutions entre différentes juridictions, entre judiciarisation et règlement amiable, entre justice et notaire. Les auxiliaires de justice (huissiers et procureurs) jouaient aussi un rôle-pivot dans le recouvrement des créances. Même en l’absence d’action en justice, les créanciers mettaient à profit les compétences et la connaissance de la ville des huissiers pour solliciter et enquêter sur les débiteurs (changements d’adresse, situation, capacité à payer).

Thèse n° 16

Marika Rupeka

*La ville et le bien-être : 1900-2000. Généalogies plurielles de la doctrine socio-économique dans l'innovation pour les déplacements à La Rochelle, Eindhoven, Milton Keynes et Göteborg.*

Directrice de thèse : Dominique Rouillard, professeure à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais (France).

Codirecteur de thèse : Pieter van Wesemael, professeur à l'Université de Technologie d'Eindhoven (Pays-Bas).

Établissement du doctorat : École Doctorale « Ville, Transports et Territoires » de l'Université Paris-Est Sup, rattachement au Laboratoire Infrastructure, Architecture, Territoire.

La soutenance s'est déroulée le 25 mai 2021.

*Genèse d'une nouvelle tradition urbanistique*

Comment légitimer, en matière d'aménagement urbain, des choix matériels et systémiques concrets ? Comment arbitrer entre diverses finalités d'investissements publics ? En réponse à ces questions l'approche socio-économique a fourni un éventail d'instruments, dont l'analyse coûts-bénéfices est le plus connu, car ses variantes dominent aujourd'hui dans les institutions publiques françaises, néerlandaises, britanniques et suédoises. Les sciences économiques ont joué un rôle important dans cette histoire, informant les mécanismes décisionnels dans les institutions étatiques et les collectivités, chez les concepteurs et les experts-évaluateurs. De nombreux auteurs ont même déclaré que les origines de l'évaluation socio-économique se retrouvent dans l'économie du bien-être (*welfare economics*). Pour réinterroger ces affirmations, cette thèse propose une série de récits sur les généalogies multiples de la doctrine socio-économique dans l'histoire de quatre villes européennes : La Rochelle, Eindhoven, Milton Keynes et Göteborg. Nous montrons que la doctrine socio-économique a accompagné la genèse de l'urbanisme fonctionnaliste, ses crises et son renouvellement après les Trente Glorieuses, grâce à la plasticité de cette doctrine, sa capacité à réintégrer les dommages collatéraux de la modernité.

Cette thèse est organisée en deux parties chronologiques : « L'aménagement rencontre l'économie du bien-être » (1900-1970), et « Maîtriser les coûts de la qualité de vie » (1970-2020). Les huit chapitres de la thèse sont construits sur la base d'une succession de cas d'études territorialement délimités et historiquement situés, et qui transcrivent des situations d'usage de l'approche socio-économique dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et de services de déplacements. Nous mettons en évidence des témoignages sur les victoires de la socio-économie et les résistances qu'elle a suscitées vis-à-vis de projets novateurs d'autoroutes urbaines, d'aéroports, de zones de péage, de réseaux de transports collectifs, de services de mobilité individuelle, de pistes cyclables et de voies piétonnes. Les résistances contre les méthodes d'arbitrage et les configurations de projets qu'elles ont permis de légitimer mettent en lumière les différends philosophiques sur la rationalité socio-économique comme mesure d'un choix considéré adapté aux besoins des villes. Ce faisant, nous interrogeons l'histoire de la fabrique urbaine au prisme d'un dialogue entre les conventions formelles et socio-politiques et les instruments protocolaires pour guider les choix techniques et matériels. C'est un récit sur la construction multiforme d'une nouvelle tradition en urbanisme, fondée sur le paradigme socio-économique comme déterminante de choix d'investissement, et matérialisée par une hybridation de méthodes d'aide à la décision et à l'optimisation de projet.

En abordant le paradigme socio-économique, cette thèse propose un discours interdisciplinaire, plurilinguistique et iconographique sur un objet d'études longtemps maintenu comme le domaine de prédilection des ingénieurs et des économistes, que nous avons transporté dans l'histoire de la ville et de l'aménagement. Nous avons mené une analyse de discours en français, en néerlandais, en anglais et en suédois, pour montrer comment les concepts bien-être, qualité de vie, *leefbaarheid, welzijn, welfare, well-*

*being, välfärd* se sont inscrits dans les répertoires discursifs des élus, fonctionnaires, architectes, urbanistes, ingénieurs des flux, économistes, avocats, et dans les programmes d'économie politique nationale et d'action publique urbaine, pour pénétrer progressivement dans les cultures professionnelles et institutionnelles de l'aménagement.

Notre recherche s'inscrit en continuité avec les travaux sur les modalités de la décision publique et de la conception de projet dans un contexte de montée en puissance de la planification procédurale - une approche à la fabrique de la ville, qui consiste en une succession d'étapes explicites de conception et d'évaluation, développées à partir des années 1960 en Europe et aux États-Unis. Ainsi, nous proposons un dialogue avec les travaux des urbanistes Melvin Webber, Nathaniel Lichfield, Ernest Alexander, et du politiste Peter Self, qui ont interrogé le succès de la planification procédurale au prisme de l'évolution des systèmes de valeurs qui régissent les cultures institutionnelles et les conventions professionnelles des aménageurs. Nous y apportons un regard historiographique et une perspective internationale pour interroger l'articulation du concept économique de retour sur investissement avec le principe de bien-être public, que l'approche procédurale a formalisé par l'oxymore *welfare pay-offs*[66].

Notre attention pour les sciences économiques distingue cette thèse par rapport à d'autres travaux qui ont interrogé le concept de bien-être dans les actions caritatives des industriels, les traditions hygiénistes, et les écoles de l'embellissement souhaitant construire les valeurs civiques par l'esthétique urbaine. Cette thèse fait la démonstration d'une interpénétration de l'hygiénisme et de l'embellissement avec l'utilitarisme capitaliste, leur permettant de constituer un discours positif et normatif sur la modernité. Nous revisitons l'histoire et la théorie de l'urbanisme par sa confrontation avec la montée en puissance de l'économie comme un ensemble d'approches à la gestion de la vie et de ses cadres matériels par la modélisation mathématique, à l'opposé de la tradition architecturale du projet spatial et immédiatement esthétique.

*L'aménagement rencontre l'économie du bien-être*

La première partie de cette thèse s'introduit par l'analyse des articulations du bien-être dans l'économie politique et dans l'action publique urbaine, à l'heure de la montée en puissance des infrastructures civiles au milieu du XIXème siècle. Cette articulation permettra aux villes de devenir le lieu où s'est cristallisé le paradigme de rationalisation des choix d'investissements publics et simultanément l'utopie du bien-être public par l'aménagement des infrastructures.

Les logiques d'arbitrage socio-économique sont apparues avec les enquêtes d'utilité publique, permettant de réguler la compétition pour les ressources foncières et d'encadrer l'expropriation dans le cas où le projet d'une route, piste cyclable, ligne de tramway ou embarcadère de transports maritimes empiéterait sur la propriété privée. Il s'agissait d'acter le soutien politique au projet et d'attribuer une compensation aux anciens propriétaires du foncier et de l'immobilier. Les méthodes d'évaluation socio-économique se sont intégrées en complémentarité avec les enquêtes d'utilité publique pour expliciter l'intérêt des infrastructures pour la Ville et pour optimiser l'investissement. Cette pénétration de la socio-économie dans les outils d'aide à la décision s'est déroulée en parallèle et parfois indépendamment de l'économie du bien-être, qui commençait à se formaliser comme discipline à ce début du XXe siècle.

Les multiples rencontres de l'aménagement avec la socio-économie se sont heurtées à des critiques importantes de la part des décideurs et des professionnels de l'urbanisme, amenant tantôt au refus des méthodes d'arbitrage, tantôt à l'innovation pour répondre aux besoins territoriaux et pour assurer l'intégration dans les cadres idéologiques établis. A Eindhoven, dans les années 1920-1930, lorsque la société municipale foncière poussait pour la rationalité infrastructurelle, en maximisant le nombre d'usagers par mètre linéaire d'infrastructures, les institutions catholiques ont ouvré pour limiter la densité du bâti en imposant la typologie d'habitat unifamilial mitoyen, vanté pour ses contributions à la paix sociale grâce au repli des ménages sur eux-mêmes. Ces deux visions du bien public, contradictoires dans leurs traductions

[66] Expression utilisée pour la première fois dans : Melvin Webber, « Planning in an Environment of Change. Part II: Permissive Planning », *The Town Planning Review*, vol.39, no.4, Jan. 1969, p.278.

spatiales, ont participé à la légitimation des investissements lourds dans les infrastructures et à la consolidation d'une forme urbaine à densité modérée.

Sur le plan de la gouvernance, le paradigme socio-économique s'est inscrit en parallèle avec la définition des premières stratégies de concertation. Dans les années 1920, les collectivités néerlandaises ont coopéré avec les associations locales pour financer et aménager des pistes cyclables selon des itinéraires collectivement décidés au regard de leur utilité et d'une enveloppe d'investissement maîtrisée. À La Rochelle, une commission extra-municipale a été mise en place en 1931 pour associer à l'amélioration des voiries urbaines des acteurs publics et privés présents dans le périmètre communal et départemental : la chambre de commerce, le commissariat de police, le syndicat des chauffeurs de taxis, l'automobile club, le moto club. Les réunions mensuelles de cette commission ont été complétées dans les années 1970 par un recours ponctuel à la participation des habitants et des commerçants pour piétonniser les rues et développer le cyclisme. Pour revenir aux Pays-Bas, dans le contexte des réformes territoriales des années 1910-1930, le langage socio-économique a participé à la construction d'un espace de négociations entre institutions Étatiques et collectivités, pour consolider leur revendication du pouvoir aménager par les moyens locaux, afin de marier au mieux les impératifs de rationalité socio-économique et de bien-être public.

Nous constatons dans les années 1950-1970 les premières applications des méthodes d'arbitrage socio-économique dans le cadre de projets d'aménagement urbain portés par des acteurs d'envergure nationale. Ces méthodes sont représentatives d'une circulation européenne et transatlantique de concepts, souvent formalisés à l'extérieur des institutions étatiques par des aménageurs, des groupes interdisciplinaires et interprofessionnels. Au Royaume-Uni, d'importantes critiques ont été exprimées vis-à-vis de la neutralité supposée des définisseurs des méthodes d'évaluation et leur propension à s'abstraire des spécificités territoriales, spatiales, culturelles et démographiques. Les réactions des professionnels de l'aménagement face à l'enracinement des méthodes socio-économiques témoignent d'une concurrence grandissante entre économistes, ingénieurs, architectes, urbanistes, et d'une tentative d'incorporer ces méthodes pour en faire une compétence centrale des équipes interdisciplinaires, spécialisées dans le portage des projets d'aménagement aux allures d'une stratégie de médiation entre intérêts divergents. Nous observons cette transformation de l'aménagement dans sa déontologie notamment dans le plan directeur de la ville nouvelle de Milton Keynes, développé à la fin des années 1960. Dans le cas néerlandais, la critique des méthodes d'arbitrage socio-économique a été orientée vers l'innovation, permettant à l'Institut pour la recherche sur la sécurité routière de développer des dispositifs d'aménagement par l'analyse coûts-bien-être (*kosten-welzijn analyse*) à partir d'expérimentations à Eindhoven et Rijswijk en 1974-1982, pour les diffuser ensuite dans les villes et les villages néerlandais.

Les services de l'État français espéraient trouver dans la doctrine socio-économique une nouvelle manière de lier l'économie politique et l'action urbaine, notamment par la méthode de rationalisation des choix budgétaires (RCB). Dans les années 1970, la RCB a permis d'affirmer l'investissement considérable dans les villes moyennes comme un choix économiquement rationnel et permettant d'amplifier l'image positive de la ville historique, riche de ses paysages et de son patrimoine architectural. Aucune méthode socio-économique n'a été imposée aux villes moyennes qui ont bénéficié des contrats avec l'État, à l'exemple de La Rochelle, où la volonté politique locale a permis de co-financer des aménagements en faveur du cyclisme et de la marche à pied, de la rénovation du patrimoine historique et de la protection du littoral. La décision locale restait un moyen important pour opérer la politique de décentralisation, que l'État ne souhaitait pas compromettre en imposant aux collectivités des protocoles d'arbitrage.

*Maîtriser les coûts de la qualité de vie*

La deuxième partie de cette thèse est consacrée à la période de stabilisation et de diversification des outils d'arbitrage socio-économique, avec la montée en puissance du concept des externalités dans les institutions nationales à partir des années 1970, et dans les collectivités locales dès 1990. Les défenseurs des transports collectifs et du cyclisme alertaient les pouvoirs publics sur les conséquences négatives de leur négligence vis-à-vis des coûts de l'automobilité pour les territoires et leurs habitants : la pollution de l'air et de l'eau, l'aliénation sociale, la dispersion des fonctions urbaines, l'urbanisation des surfaces agricoles et forestières. Les tentatives de prendre en compte ces externalités ont joué à la faveur d'investissements dans des services

novateurs de transports collectifs et de mobilités partagées, sans toujours amener à des réussites spectaculaires. Le succès du système de services multimodaux « Autoplus » développé à La Rochelle depuis 1985 tient à la capacité des décideurs locaux à obtenir des financements nationaux exceptionnels, à promouvoir le projet et forger des partenariats pour assurer la pérennité des services à ce jour. En Suède, la volonté d'investir dans des systèmes de transports collectifs automatisés de type *Public Rapid Transit* s'est concrétisée à plusieurs reprises dans la période 1970-2010, sans amener à la réalisation d'aucun projet dans les cinq villes moyennes intéressées, malgré les nombreuses démonstrations d'efficacité économique et d'avantages sociétaux que ce système pouvait offrir. Si la crise économique avait arrêté le projet du PRT à Göteborg dans les années 1970, le manque de consensus dans la municipalité et l'espace médiatique était un frein important en 1992. En outre, la morphologie du réseau et son implantation spatiale, préconisées par l'impératif socio-économique, apparaissaient contradictoires par rapport aux logiques historiques de développement de la ville portuaire. Malgré le soutien politique et les investissements incrémentaux réguliers dans les transports collectifs et les pistes cyclables à Göteborg, les infrastructures de l'automobilité ont bénéficié d'investissements les plus importants.

L'émergence du marché de technologies dites « vertes » dans les années 1980 a été accompagnée par une sophistication de la doctrine socio-économique, permettant de concilier les impératifs de prospérité économique, de santé publique et environnementale, et d'affirmer la promesse de compromis entre aspirations individuelles et collectives. Les critiques sur la voiture thermique comme source de pollution locale ont été intégrées au moyen de nouvelles générations de véhicules électriques dont des flottes ont été testées à La Rochelle et Göteborg dans les années 1990 et à Milton Keynes et Eindhoven dans les années 2010. Ainsi, la montée en puissance du concept d'effets externes dans l'analyse socio-économique a contribué à l'émergence d'un paradigme industriel nouveau, pensé pour répondre aux questions urbaines pour s'inscrire à terme dans l'idéal du développement durable territorial.

L'optimisation des dépenses publiques a été un sujet important pour les Villes depuis le début du XXe siècle, et c'est toujours le cas dans un contexte de réduction des moyens financiers et de canalisation des investissements vers les actions exceptionnelles d'innovation. Si nous observons une pénétration généralisée de l'approche socio-économique dans tous les secteurs de l'aménagement, les actions en matière de déplacements urbains mettent en relief la notion du risque dans les méthodes d'évaluation.

À La Rochelle, la réalisation d'un système de véhicules électriques en libre-service dans les années 1990 a été confiée aux acteurs privés, qui ont choisi les sites d'implantation dans l'agglomération rochelaise en fonction de leur visibilité et fréquentation. L'impératif de rentabilité a contribué à renforcer les centralités existantes, favorisées depuis les années 1980 par les investissements dans le système multimodal « Autoplus ». La volonté de réduire le risque d'échec a compromis l'objectif de desservir les zones urbanisées ne disposant d'aucun service autre que la voiture privée. Cet investissement lourd, co-financé par l'argent privé et public, est devenu l'occasion manquée pour restructurer l'offre de services et assurer une accessibilité mieux distribuée sur le territoire rochelais.

Cette même préoccupation avec le risque d'échec apparaît dans les réflexions actuelles des collectivités suédoises et de l'opérateur des transports collectifs dans la région de Västra Götaland, qui s'engagent à électrifier leur flotte de bus à l'horizon 2030. L'électrification du réseau se repose sur la disponibilité du foncier aux extrémités des lignes de bus concernées par la construction de bornes de recharge électrique et de sous-stations électriques complémentaires. La dimension spatiale est donc stratégique : l'impossibilité éventuelle d'aménager l'infrastructure présente le risque de ne pas répondre aux engagements politiques climat-énergie. Les années 2020 montreront la capacité ou non à mener ce chantier en rachetant le foncier et en expropriant les propriétaires actuels.

Identifier les risques de désinvestissement dans les infrastructures de déplacements, existantes et nouvelles, fait partie de l'approche *maatschappelijke kosten-batenanalyse*, promue par les services d'État néerlandais depuis le début des années 2010. Le caractère explicitement qualitatif de cette méthode d'analyse coûts-bénéfices s'est avéré propice à l'inscription de la complexité des enjeux urbains dans le processus d'évaluation. La capacité des conseillers municipaux à faire la démonstration d'un investissement trop

important pour être manqué devient une compétence stratégique dans le dialogue avec les provinces et l'État qui distribuent les subventions.

Depuis le début des années 2000, le conseil du comté de Milton Keynes cherche à intégrer la gestion du risque dans le cadre des plans de déplacements locaux, soumis à la consultation des acteurs publics, privés et associatifs. Les choix d'investissement sont guidés par une réflexion sur le cycle de vie des infrastructures, dans l'objectif de privilégier les investissements où les bénéfices à long terme apparaissent comme les plus élevés. Puisque la stratégie nationale de sobriété oblige les collectivités à choisir entre besoins concurrents, l'innovation technologique et opérationnelle est appelée pour optimiser l'entretien des autoroutes urbaines. Quant aux infrastructures cyclables et piétonnes, les associations locales défendent leurs bénéfices sanitaires pour la population et l'environnement de Milton Keynes, obligeant la collectivité à assurer l'entretien des revêtements, de l'éclairage public et du stationnement. Au début des années 2010, à Eindhoven, ces mêmes arguments ont permis d'acquérir un co-financement de l'État néerlandais pour réaliser le projet de rocade cyclable et les micro-infrastructures connexes.

Aujourd'hui, l'analyse socio-économique est utilisée en amont des projets pour argumenter les demandes de subventions, et à l'aval des réalisations pour optimiser les choix matériels et morphologiques, pour maximiser le retour sur investissement, et pour atténuer les externalités dues au chantier de ces mêmes infrastructures, car elles s'inscrivent dans un cadre urbain existant dont la qualité doit être conservée à tout prix. Les Villes sont confrontées à un paradoxe : s'il est inacceptable de dégrader la qualité de vie actuelle au nom d'un futur meilleur, la sobriété et la réduction des ressources consommées apparaît comme la seule garantie pour atteindre cet avenir. A l'ordre du jour est l'utopie du confort sans externalités, du bonheur privé sans malheur public.

Thèse n° 17

Antoine Lévêque

Desservir la banlieue Métropolisation et relégation des quartiers d'habitat social dans l'agglomération lyonnaise (1959-2019), 809 p.

Comment interpréter la longue absence du métro et du tramway pour desservir les quartiers populaires les plus denses de l'agglomération lyonnaise ? Envisagées dès la construction des grands ensembles dans les années 1960, ces infrastructures de transport tardent toujours à connecter la banlieue. C'est en particulier le cas de Vaulx-en-Velin, commune de 50 000 habitants de la première couronne lyonnaise, la plus pauvre du département du Rhône. Dans cet ancien bastion communiste, le métro est arrivé en 2007, mais à plusieurs kilomètres des quartiers populaires. Cette énigme localisée interroge en fait les mécanismes de la distribution inégalitaire des ressources publiques. La résoudre suppose de se confronter à des processus sociaux et politiques essentiels au premier rang desquels l'autonomisation de la sphère politique et la médiation des intérêts sociaux dans les espaces de gouvernement. En revenant sur les reconfigurations de l'action publique urbaine et sur les reformulations successives du problème des quartiers, cette thèse apporte un éclairage sur l'évolution des processus de représentation des intérêts des classes populaires, des façons de les servir ou de les desservir.

La thèse a pour ambition de montrer, à travers une enquête localisée de type monographique, les mécanismes de production des inégalités socio-spatiales en décrivant les processus multifactoriels qui maintiennent les classes populaires à distance de l'orientation des principaux budgets publics et des enjeux qui leur sont associés. Le parti-pris analytique propose un double décentrement du regard sur l'action publique métropolitaine lyonnaise. La métropole est d'abord étudiée depuis ses marges : les quartiers populaires et en particulier une commune de banlieue, Vaulx-en-Velin. L'action publique est ensuite étudiée depuis un secteur supposé technique : les transports en commun.

Ces focales n'ont rien d'anecdotique. Elles permettent une lecture décalée à propos d'une métropole lyonnaise fréquemment racontée sur le ton de la success story à imiter. Plus que d'autres institutions urbaines, la métropole de Lyon serait le résultat d'une histoire intercommunale associant une intégration territoriale et sectorielle sans pareil. L'essentiel des forces politiques, mais aussi des élites économiques et culturelles locales se serait fédéré pour faire advenir l'un « des gouvernements métropolitains les plus puissants en Europe »[67] témoignant de fortes capacités d'action publique. Lieu de concentration des richesses, la métropole lyonnaise incarne pourtant aussi un autre aspect du développement urbain qui fait des villes dites compétitives des espaces ségrégués où la précarisation des classes populaires est manifeste[68] . Commune parmi les plus pauvres de France, avec le revenu médian le plus bas du Rhône et un taux de pauvreté record, Vaulx-en-Velin en offre un exemple. Cette commune industrielle et populaire n'est pas intrinsèquement mise au ban de la métropole. Le maire et les agents municipaux se sont bel et bien investis avec succès dans les politiques publiques portées par les institutions métropolitaines, et ce malgré leur ancrage au centre droit. Dans ce bastion historique du communisme municipal, cette intégration communautaire est concomitante d'un éloignement entre les représentants politiques locaux et les classes populaires, surreprésentées à Vaulx-en-Velin. Aussi, la commune est-elle célèbre pour ses « émeutes » de 1990, dont la médiatisation a constitué un support à la diffusion de nouvelles grilles de lectures du problème des « quartiers » en France[69] , et d'une question sociale reformulée en termes d'exclusion et de peuplement. Lorsque la ville est prise par le parti socialiste en 2014, la maire élue rassemble moins de 10 % des inscrits sur les listes électorales au premier tour, alors même que la part des étrangers est supérieure à 20 % des habitants.

[67] Déborah GALIMBERTI, Sylvaine LOBRY, Gilles PINSON et Nicolas RIO, « La métropole de Lyon. Splendeurs et fragilités d'une machine intercommunales », Hérodote, 2014, no 154, p. 191.
[68] Marion CARREL, Paul CARY et Jean-Michel WACHSBERGER (dir.), Ségrégation et fragmentation dans les métropoles : perspectives internationales, Villeneuve-d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion, 2013.
[69] Sylvie TISSOT, L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique, Paris, Seuil, 2007.

Si bien des pistes ont été explorées pour comprendre l'éloignement des classes populaires à l'égard des modalités les plus institutionnalisées de la participation politique[70], c'est la façon dont leurs intérêts sont interprétés et retraduits dans les espaces de gouvernement qui alimente l'enquête. Mon enquête cherche à saisir ainsi les circuits de la médiation de ces intérêts sociaux à partir des politiques de transport en commun. Géré par une entité publique ad hoc, un syndicat dont les contours évoluent à travers le temps, ce secteur mobilise l'un des plus importants budgets locaux[71]. Les capacités d'investissement en la matière sont d'ailleurs fréquemment saisies pour témoigner des « performances remarquables »[72] de la gouvernance métropolitaine lyonnaise.

Paradoxalement, ce secteur clé a échappé à l'intégration institutionnelle métropolitaine pour demeurer arbitré à bonne distance du débat public. En reprenant les questions essentielles des approches néomarxistes de la sociologie urbaine, le réseau de transport urbain offre une traduction spatiale de la distribution socialement différenciée des ressources publiques. En comprendre les logiques m'a toutefois conduit à mobiliser une approche sociohistorique du pouvoir local attentive aux évolutions des institutions et des acteurs – administratifs, experts et politiques – qui les peuplent, ainsi qu'une sociologie des problèmes publics à même de renseigner les reformulations des enjeux de desserte de la banlieue populaire autour desquels se nouent des consensus. Le propos s'inscrit à cet égard dans le sillage des travaux sur l'intercommunalité en France. Si l'appropriation de ces institutions par les élus est peu propice à l'expression des antagonismes sociaux, l'action publique qui se déploie à ces échelles porte aussi une réforme plus fondamentale du régime démocratique[73].

L'évitement des quartiers populaires par les infrastructures de transport les plus dispendieuses est une illustration parmi d'autres de la distribution désavantageuse des ressources publiques à l'égard des classes populaires. Mais si la thèse entend participer à cette démonstration, elle vise surtout à en comprendre les ressorts. Dans l'agglomération lyonnaise, le cas de la desserte en transport en commun de Vaulx-en-Velin est édifiant. En effet, la connexion aux réseaux de métro et de tramway à la fin des années 2000 s'est réalisée à plusieurs kilomètres de distance des principaux quartiers d'habitat social, pourtant parmi les plus densément peuplés de l'agglomération. Cinq décennies séparent cette desserte de l'implantation de la zone à urbaniser en priorité (ZUP) qui a permis la construction de ces quartiers dans les années 1960. Cinq décennies séparent aussi cette desserte de l'intégration de la commune à l'intercommunalité lyonnaise, à travers sa communauté urbaine et son syndicat des transports. De 1960 à 2020, la période couverte par l'enquête met ainsi en perspective trois dynamiques : l'intégration intercommunale – celle du territoire, mais aussi du personnel politique et administratif local –, le déclin de la banlieue rouge lyonnaise et l'accroissement de la ségrégation urbaine. Les reconfigurations institutionnelles de l'action publique sont appréhendées en identifiant des processus de décision et de mise à l'agenda au sein des espaces municipaux et métropolitains – qu'il s'agisse de l'intercommunalité et ses structures satellites ou de l'État local. Des mises en perspectives ponctuelles ou plus systématisées avec d'autres quartiers populaires de l'agglomération, en particulier la ZUP des Minguettes dans l'autre fief communiste local de Vénissieux, permettent de faire ressortir des variables explicatives par-delà la monographie. Pour cela, la thèse mobilise différents matériaux. Mon enquête puise d'abord auprès d'archives institutionnelles, de la municipalité de Vaulx-en-Velin, de la communauté urbaine, du département du Rhône et de la métropole de Lyon ou encore de différents ministères. Il mobilise aussi des entretiens semi-directifs menés auprès d'agents et élus

[70] Citons par exemple : Julien TALPIN, Bâillonner les quartiers. Comment le pouvoir réprime les mobilisations populaires ?, Ronchin, Éditions Les Étaques, 2020 ; Rémi LEFEBVRE et Frederic SAWICKI, « Le peuple vu par les socialistes », in La démobilisation électorale, La Dispute., Paris, 2005, p. 69-96 ; Raphaël CHALLIER, Simples militants. Comment les partis démobilisent les classes populaires, Paris, Presses Universitaire de France, 2021.

[71] Le budget du Syndicat mixte des transports en commun pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) – devenu établissement public en 2022 – s'élève aujourd'hui à près d'1,4 milliard d'euros par an. Depuis 2015, il s'agit du quatrième budget de la région Auvergne-Rhône-Alpes, toutes institutions confondues. Seuls la Métropole de Lyon, la Région et le Département de l'Isère ont un budget supérieur.

[72] Yves CROZET, Bruno Faivre D'ARCIER, Aurélie MERCIER, Guillaume MONCHAMBERT et Pierre-Yves PÉGUY, Réflexions sur les enjeux de la gratuité pour le réseau TCL [Rapport], Lyon, France, SYTRAL ; LAET, 2019.

[73] Fabien DESAGE, « Le gouvernement des métropoles, laboratoire de la post-démocratie », in Lorenzo BARRAULTSTELLA, Brigitte GAÏTI et Patrick LEHINGUE (dir.), La politique désenchantée ? Perspectives sociologiques autour des travaux de Daniel Gaxie, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 263-282.

évoluant au sein de ces différentes institutions qui interviennent sur les politiques urbaines, mais aussi auprès de militants et de responsables politiques. Enfin, l'immersion sur le terrain d'enquête a permis de mobiliser des données ethnographiques issues d'observations participantes réalisées au moyen d'une CIFRE[74] au sein des services municipaux de Vaulx-en-Velin. De nombreux articles de presse et quelques archives privées viennent compléter le corpus.

Articulation de la démonstration :

La première partie (1959-1977) appréhende la mise à l'agenda avortée d'un problème de desserte de la ZUP de Vaulx-en-Velin lors de sa construction. Ce vaste chantier de près de 10 000 logements est contemporain de l'institution de la communauté urbaine de Lyon. L'appropriation de la réforme intercommunale par les édiles des villes centres (Lyon et Villeurbanne) met à mal les ressources du communisme municipal. Elle conduit les élus de Vaulx-en-Velin à politiser les politiques urbaines et l'institution communautaire en relayant certains enjeux auprès de la population. Un premier chapitre aborde la place des transports dans le projet de la ZUP. À rebours de certaines images éculées sur les grands ensembles, ce programme d'aménagement est négocié par l'État et une municipalité disposant de ressources telles qu'un fort ancrage dans les milieux populaires et des réseaux partisans implantés dans les milieux des politiques urbaines. Le deuxième chapitre s'intéresse à l'émergence de la scène intercommunale dont dépend désormais le sort des transports collectifs dans la banlieue populaire. Le maintien du syndicat des transports, à contre-courant de la réforme territoriale, renforce les hiérarchies entre élus locaux, au détriment des projets les plus ambitieux pour les villes de banlieue.

La deuxième partie (1977-1997) s'intéresse au processus d'intégration progressive, d'une part de la commune de Vaulx-en-Velin à l'agenda des politiques de transport, et d'autre part du personnel politique et administratif municipal aux espaces de décision des politiques urbaines. Le consensus communautaire relatif qui s'établit ainsi en faveur d'un investissement sur la banlieue s'inscrit dans une reformulation des problèmes publics à partir d'enjeux de peuplement. Le troisième chapitre s'attache à montrer que ce nouveau problème propre à la banlieue populaire s'inscrit au carrefour des prémisses de la politique de la ville portée par certains segments de l'État, d'une reconfiguration politique qui alimente la réception municipale du problème de la « concentration » des immigrés postcoloniaux, ainsi que d'une ouverture des politiques intercommunales vers la banlieue. Le quatrième chapitre revient en particulier sur la façon dont cette intégration du personnel politique et administratif aux enjeux d'agglomération est affaire de renouvellement des pratiques politiques. Les nouvelles ressources municipales qui en sont issues, sont concentrées dans les mains du maire qui s'autonomise du parti communiste, mais perd également, comme en d'autres lieux, en capacité d'encadrement des nouvelles formes de mobilisations populaires qui émergent dans les grands ensembles de la commune. Ces derniers ne sont plus l'épicentre des projets portés par la municipalité, notamment en matière de transport.

La troisième et dernière partie (1997-2019) appréhende les ressorts d'une dépolitisation des politiques de transport en commun, diluées dans un champ plus vaste de la mobilité urbaine et du développement territorial. Alors que la desserte de la première couronne lyonnaise est désormais au cœur de l'agenda métropolitain, la relégation des quartiers d'habitat social se comprend à l'aune d'une préservation des espaces confinés d'arbitrage des principaux budgets intercommunaux et d'une catégorisation des intérêts des classes populaires dans le cadre de politiques "sociales". Le cinquième chapitre examine la réorientation des priorités d'investissements en transport en commun qui s'opère au détriment des quartiers populaires alors que les institutions d'agglomération basculent à gauche en 2001. Il met en exergue le paradoxe de l'ouverture de scènes de concertation en matière de transport alors que les processus de décision sont maintenus confinés tant au niveau communautaire qu'au niveau municipal à Vaulx-en-Velin. Cumulant désormais différents mandats et ressources notabiliaires, son maire participe largement à la priorisation des investissements sur les espaces réputés les plus à même de générer une attractivité territoriale. Le sixième chapitre clôt la thèse par l'appréhension des procédés de justification d'une prise en charge à part des mobilités des classes populaires dans le cadre de politiques dites « sociales ». Il s'agit en particulier

[74] La convention industrielle de formation par la recherche a été le premier mode de financement de ma thèse, me permettant d'être contractuel de la ville de Vaulx-en-Velin de 2014 à 2017

d'appréhender les nouveaux espaces des politiques de mobilités entretenus par un secteur du développement urbain dans lequel se mêlent les agents des différentes institutions locales. Ces procédés entretiennent paradoxalement l'imperméabilité des principaux budgets d'investissement à l'égard de ces enjeux.

Résultats

Ma thèse confirme l'hypothèse selon laquelle la distribution inégalitaire des ressources publiques, désavantageuse pour les classes populaires, est directement liée à un affaiblissement de la médiation des intérêts de ces groupes dans l'action publique. Le premier résultat est d'abord empirique. L'éloignement spatial entre la localisation des infrastructures de transport les plus coûteuses et les quartiers d'habitat social s'observe sur les cinquante années étudiées. Je parle à cet égard d'évitement des quartiers d'habitat social pour insister sur l'existence de projets de desserte en transport en commun depuis la construction des grands ensembles et le fait qu'ils soient portés par presque tous les acteurs intervenant dans le champ de l'expertise. Ceci me conduit au deuxième résultat de ma thèse : l'abandon de ces projets s'explique par les mécanismes de confinement du pouvoir local, c'est-à-dire par l'occultation des discussions qui président à la distribution des principaux budgets locaux. La première période que j'ai étudié illustre la façon dont l'institution de la communauté urbaine et plus encore le maintien du syndicat des transports renforcent les hiérarchies entre élus[75] . Ces institutions font échec à l'enregistrement d'un problème de desserte des habitants des grands ensembles[76], porté par les municipalités communistes et certains représentants de l'État. Mais la marginalisation des élus de banlieue ne demeure pas la variable explicative de la non mise à l'agenda des infrastructures de transport sur ces territoires. Mon troisième résultat porte ainsi sur ce que l'intégration du personnel de la banlieue rouge à l'intercommunalité fait à la représentation des intérêts des classes populaires. Sur mon terrain, cette intégration est adossée à de nouveaux cadrages, c'est-à-dire à une reformulation des problèmes et des objectifs capables d'emporter des consensus[77]. L'enjeu d'équipement des classes populaires cède le pas à celui de la dispersion d'une partie d'entre elles : notamment celles issues de l'immigration postcoloniale. C'est donc comme politique de peuplement que les infrastructures de transport sont envisagées afin d'attirer de nouvelles populations. Parallèlement, le rapprochement entre la politique municipale de Vaulx-en-Velin et l'agenda intercommunal se précise avec le renouvellement du personnel politique et administratif.

Les profils des agents tendent à se standardiser en se détachant de l'ancrage territorial, tandis que leur capacité à maîtriser des dispositifs d'action publique et à les importer depuis d'autres espaces devient une véritable source de légitimité professionnelle. Pour les élus, l'accès aux institutions métropolitaines renforce les leviers d'action sur la commune[78], tandis que le parti a perdu son implantation dans les quartiers populaires. Ces espaces ne sont plus tant pourvoyeurs de légitimité politique.

Ma thèse renseigne finalement un processus de dualisation de l'action publique, résultat d'une représentation des intérêts des classes populaires qui ne se réalise plus qu'à travers les cadrages et catégories des politiques sociales. En matière de transport, cette dualisation explique l'absence d'investissements significatifs dans les quartiers d'habitat social, en déplaçant le traitement de la mobilité des classes populaires dans les espaces administratifs des politiques sociales territorialisées.

[75] Antoine LÉVÊQUE, « Une confiscation institutionnelle de l'intercommunalité : la permanence du syndicat des transports urbains lyonnais (1959-1974) », Revue française d'administration publique, 2019, N° 172, no 4, p. 1027-1042

[76] Antoine LÉVÊQUE, « Un problème de desserte des banlieues populaires ? Un rendez-vous manqué de la constitution de l'intercommunalité à Lyon (1964-1983) », Revue Gouvernance, 2021, vol. 18, no 1, p. 84-110

[77] Antoine LÉVÊQUE, « Des tramways en banlieue pour qui ? Entre intégration métropolitaine et relégation des grands ensembles dans l'agglomération lyonnaise », Géocarrefour, 2017, vol. 91, n° 3.

[78] Antoine LÉVÊQUE, « Le gouvernement métropolitain de la banlieue lyonnaise à l'aune des politiques de transport urbain : sociohistoire d'une relégation », Métropoles, Hors-série 2018 ; Antoine LÉVÊQUE, « En quête de banlieues attractives. Les conditions locales de la réception de modèles urbains : le cas du Carré de Soie à Vaulx-en-Velin », RIURBA, juin 2019, no 7.

Thèse n° 18

Aurélien Roulet, « “Au nom du bien public”. Exercer le pouvoir règlementaire dans une société en guerre, Lyon, vers 1561-vers 1594 ».

Thèse soutenue le 10 décembre 2021, Université Sorbonne Paris-Nord, sous la direction de Nicolas Le Roux.

Membres du jury de soutenance : Florence Alazard (Université de Tours) ; Yann Lignereux (Université de Nantes) ; Thierry Amalou (Université d’Arras) ; Vincent Milliot (Université Paris-VIII) ; Thierry Rentet (Université Sorbonne Paris Nord) ; Diane Roussel (Université Gustave Eiffel).

Cette thèse s’intéresse aux modalités de la gouvernance urbaine durant une guerre civile. Loin de proposer une monographie régionale, le projet de recherche vise à rendre compte de la manière dont les acteurs urbains ont mis à profit l’espace dans leurs actions politiques et la façon dont, en temps de crise, ils l’ont utilisé[79]. Cet espace parcouru par le corps de ville de Lyon est un espace sous tension, rendant nécessaire la collaboration et la négociation de l’exercice du pouvoir, alors que les guerres civiles et les crises sanitaires du XVIe siècle multiplient les interlocuteurs et les acteurs intervenant dans la sphère publique.

**Enjeux et problématisation.**

Deuxième ville du royaume, au croisement de routes commerciales transétatiques, la ville de Lyon est un théâtre d’opérations militaires, politiques et religieuses au cours du XVIe siècle, des guerres d’Italie pour lesquelles elle offre le rôle de base arrière[80], aux guerres de Religion où la ville bascule dans la guerre civile. « Bonne ville », privilégiée, Lyon entretient toutefois une relation paradoxale avec la monarchie : la ville est le siège de peu de cours souveraines, obligeant le pouvoir royal à composer avec les élites régionales par l’établissement d’un gouverneur au rôle particulièrement important en temps de crise.

L’élaboration de ce projet est intervenue dans un contexte historiographique particulièrement favorable, avec la publication, sous la direction de Guy Saupin, d’une histoire sociale du politique[81] dont le but était de considérer les municipalités comme un objet historique d'observation, en comprenant comment les identités et les relations sociales influent sur les choix institutionnels et leurs modalités de fonctionnement. Ces problématiques permettaient de proposer à nouveaux frais une démarche historique renonçant à l’exhaustivité chronologique et à l’érudition de l’histoire locale pour proposer une lecture renouvelée des enjeux de pouvoirs dans les sociétés urbaines, mettant au cœur du propos la nécessaire négociation des acteurs avec les différentes institutions, notamment royales.

La question de la gouvernementalité lyonnaise en ces temps contrariés a été peu travaillée, bien que des analyses anciennes aient débroussaillé la chronologie des conflits. Dans le bruit et la fureur de la guerre civile, des hommes et des femmes vivaient et il fallait toujours assurer le ravitaillement, l’entretien des rues, le commerce et la circulation. La gouvernance en temps de crise rend nécessaire un dialogue entre l’institution urbaine et les représentants du roi, qu’ils soient permanents ou extraordinaires. Loin d’une historiographie classique sur les pouvoirs locaux, il s’agit de poser davantage la question de l’imbrication des responsabilités dans l’administration de la sphère publique, en approchant au plus près les gestes, les conceptions, mais aussi les pouvoirs et même les pratiques urbaines qui définissent le cadre de fonctionnement ordinaire d’une institution, confrontée à des temps extraordinaires.

---

[79] Pour ne citer que quelques jalons : Henri Lefebvre, *La production de l’espace*, Paris, Anthropos, 1974 ; Jean-Claude Perrot, *Genèse d’une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1975 ; Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne : 1740-1840*, Paris, Albin Michel, 1988 ; Michel Lussault, *Images de la ville et politiques urbaines*, Tours, Maisons des Sciences de la Ville, 1993 ; Elizabeth C. Tingles, *Authority and Society in Nantes during the French Wars of Religion, 1559-98*, University Press Scholarship Online, 2006.

[80] Julien Guinand, *La guerre du roi aux portes de l'Italie, 1515-1559*, Rennes, PUR, 2021.

[81] Guy Saupin (dir.), *Histoire sociale du politique. Les villes de l’Ouest atlantique français à l’époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

Cette étude s'inscrit dans une réflexion sur la crise, la norme et le pouvoir de la police, particulièrement traitée par l'historiographie allemande de la *Sozialdisciplinierung*[82], appliquée ici dans le cadre urbain. Comme le soulignait Claude Gauvard, derrière la question de savoir qui possède les pouvoirs de police se trouve « la question [...] de savoir qui décide de la norme »[83]. Claude Gauvard explicite : « la centralisation réglementaire, quoique largement affirmée par la royauté, n'était pas évidente. Le mot police, d'origine grecque, renvoie à un espace concret et, finalement, assez étroit, celui de la ville »[84]. C'est parce que la police s'applique dans le cadre de la ville que l'exercice du pouvoir réglementaire se trouve au cœur des aspirations consulaires à défendre les franchises octroyées par les rois. L'analyse mettant au cœur l'étude de la police urbaine vise à prendre en considération ces logiques d'exercice du pouvoir, tout en permettant de distinguer les réactions des différents groupes urbains et d'expliciter le pacte scellé entre le roi et les élites locales : l'ensemble permet de dégager un régime de gouvernementalité propre à ces temps de troubles. En dépit d'un relatif silence sur le XVIe siècle, les renouvellements historiographiques autour de la notion de police mettent l'accent sur la pertinence de cette analyse pour étudier les rapports de force à l'échelle des institutions urbaines. Les analyses de Paolo Napoli, en particulier autour des conséquences de l'ordonnance de Moulins, dont les implications génèrent à Lyon des débats au sein de l'institution municipale ont ainsi proposé des pistes stimulantes. C'est en comparant avec spécialistes des XVIIe et XVIIIe siècles, mais également avec les historiens médiévistes spécialistes de la ville, que les logiques de fonctionnement de ces pouvoirs prennent tout leur sens. Le dynamisme des études lyonnaises sur la morphologie urbaine, à la suite des travaux d'Olivier Zeller et de Bertrand Gauthiez suggéraient des continuités profondes entre le XVIe et le XVIIe siècles. Couvrant de larges pans de la vie quotidienne d'une cité, de la gestion des ordures, à l'entretien des murailles, on peut ainsi se faire une image assez précise du fonctionnement ordinaire d'une institution municipale, mais également les recompositions procédant des négociations avec le pouvoir royal.

A la veille de la première guerre de Religion, le problème du maintien de l'ordre public se pose véritablement dans une ville dont la population comprend peut-être un tiers de réformés, et où les tensions se concrétisent l'année suivante par la capture de Lyon par les protestants. S'il y a probablement une sidération des élites catholiques face à cette prise de contrôle protestante, les continuités dans l'activité échevinale ont également limité les oppositions : l'analyse de la politique urbanistique invite ainsi à reconsidérer à nouveaux frais les perspectives évoquées par Nathalie Zemon Davis[85]. C'est dans les décennies suivantes que se construit une mémoire de l'événement, tant du côté protestant que catholique, parfaitement conflictuelle. La prise devient dans les milieux catholiques arrivant au consulat dans les années 1570 une macule et un traumatisme fondateur. En portant l'analyse jusqu'à la soumission de Lyon à l'autorité de Henri IV en 1594, il s'agissait de voir, dans cette période d'*acmè* de la mobilisation des ressources militaires d'une communauté urbaine largement autonome durant la Ligue, les moyens concrets de l'organisation politique.

**Sources et méthodes**

L'analyse du pouvoir règlementaire du corps de ville lyonnais a supposé la consultation d'un très large fonds d'archives règlementaires tirés des fonds municipaux. La série des délibérations municipales du consulat forme l'ossature de ce travail. Lissés par le passage à l'écrit, ces registres constituent la mémoire de la ville, ses murailles de « papier destrempé d'ancre »[86] qui attestent de la bonne tenue des affaires. Leur lecture sur la période a été systématique, leur dépouillement demandant une paléographie minutieuse et la constitution de fichiers de références pour suivre l'évolution des affaires traitées et des sujets discutés.

[82] Gerhard Oestreich, *Geschichte der Menschenrechte und Grundfreiheiten im Umriß,* Berlin, Duncker & Humblot, 1968 ; Winfried Schulze, *Landesdefension und Staatsbildung. Studien zum Kriegswesen des innerösterreichischen Territorialstaates (1564–1619)*, Wien, Böhlau, 1973 ; Lars Behrisch, « Sozialdisziplinierung », in Friedrich Jäger (dir.), *Enzyklopädie der Neuzeit*, Stuttgart, Metzler, 2010

[83] Claude Gauvard, « Introduction », in A. Lemaitre *et alii, Le pouvoir réglementaire : dimension doctrinale, pratiques et sources, XVe et XVIIIe siècles,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 14.

[84] *Ibid*, p. 15.

[85] Natalie Zemon Davis, « The Sacred and the Body Social in Sixteenth-Century Lyon », *Past and Present,* 90-1*,* 1981, p. 40-70.

[86] Guillaume Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon par Guillaume Paradin de Cuyseaulx, Doyen de Beaujeu. Avec une table des choses mémorables contenues en ce present livre*, Lyon, Antoine Gryphe, 1573, p. 5.

L'ensemble fournit une lucarne par laquelle il est possible de suivre à la fois le quotidien d'une institution aux larges pouvoirs d'action, mais également la fébrilité d'une municipalité confrontée aux affres d'une guerre civile. Les 238 registres comptables de la ville ont été mobilisés, tant pour dresser des budgets des dépenses communes, que, surtout, pour suivre les hommes et les actions urbaines concrètes dans les pièces justificatives. L'ensemble s'est doublé de la consultation systématique de séries plus spécifiques : série DD sur la voirie, EE sur les affaires militaires, FF sur les procès et informations juridiques, des Hospices Civils de Lyon et de l'Aumône Générale pour les questions d'assistance aux pauvres. La série GG a été particulièrement mise à profit en raison de sa sous-utilisation dans l'historiographie : elle fournit des documents essentiels sur les affaires religieuses, mais surtout sanitaires et frumentaires de la cité. Ces fonds, particulièrement riches, ont été rarement confrontés. Leur mise en perspective systématique permet de dresser des tableaux sériels des budgets municipaux. En comparant avec les riches fonds des archives de la sénéchaussée de Lyon aux archives départementales du Rhône, on peut ainsi retracer l'évolution de carrière individuelle (un peu plus d'une centaine d'individus) et les actions concrètes menées par le consulat d'une puissante ville du royaume.

Afin de s'intéresser tout particulièrement aux pratiques règlementaires, il a été nécessaire de doubler le travail d'une mobilisation épistolaire. La correspondance active et passive du consulat, conservée en série AA, représentant sur la période un ensemble de près de 6000 lettres, a été mise à profit pour saisir l'articulation politique entre le corps de ville, les représentants du roi et la personne royale. Pour étayer l'analyse, 96 volumes du fonds des Manuscrits Français de la BNF s'y sont adjoints, ainsi que des pièces diverses conservées à la bibliothèque municipale de Lyon (fonds Coste). Pour saisir la mise en place de la coexistence pacifique entre 1563 et 1570, période sur laquelle des lacunes importantes de correspondance subsistent, on a pu mettre à profit la correspondance des gouverneurs militaires de la citadelle (Archives départementales de la Creuse et de Dordogne), ainsi que des gouverneurs des provinces proches (en particulier celle de Saulx-Tavannes et surtout de Bertrand de Gordes, conservée aux archives du château de Chantilly).

Enfin, un travail de recensement des documents imprimés a été mené, en utilisant la *Bibliographie Lyonnaise* de Henri Baudrier[87] et les outils de recherche du site Gallica. On s'est tout particulièrement attaché à identifier un corpus de documents publiés à Lyon sur la littérature médicale du temps portant sur la gestion des épidémies de peste, représentant 86 éditions sur le XVIe siècle. L'ensemble vise à permettre une interrogation sur les savoir-faire de gouvernement face aux épidémies et la manière dont les connaissances médicales sont introduites dans l'action sanitaire publique.

**Apports de l'étude**

Durant ce siècle de crise, la municipalité confrontée à des crises diverses, politiques, religieuses et sanitaire a su proposer des réponses originales. Assurément, la stabilité des personnels chargés du gouvernement de la cité, mais également la collégialité de la prise de décision, ont joué un rôle central dans la résilience de la société urbaine confrontée aux guerres civiles, ainsi qu'aux retours de peste. D'abord, l'élite sociale de la ville est également une élite politique dans une large mesure : seuls les marchands étrangers ne participent pas à cette direction des affaires communes. Unie par des mariages, des pratiques sociales et religieuses communes, cette élite voit une circulation des savoir-faire et des idées politiques. Ensuite, le gouvernement ordinaire s'appuie sur une administration seconde remarquablement stable. En poste sur de longues périodes, ils disposent d'un véritable savoir-faire dans la connaissance des enjeux publics et dans la transmission des normes de gouvernement d'un consulat à l'autre. Largement sous les radars des archives institutionnelles, ils sont pourtant des acteurs et des relais essentiels de ce gouvernement urbain, mais dont la responsabilité dans la prise de décision, si elle doit être considérée, échappe pour partie à notre connaissance, même si on a pu proposer la restitution de quelques parcours identifiés dans les archives. C'est probablement dans la réflexion menée sur l'organisation du tissu urbain, de son fonctionnement et du rôle des faubourgs que l'action échevinale se lit le mieux. Assurer la fluidité des circulations est un impératif essentiel pour cette cité marchande, qui se double progressivement, alors que la

[87] Henri Baudrier, *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*, Paris, édition F. de Nobele, 1964, Tomes I à IX.

confessionnalisation se renforce, d'une tentative de définir un espace relevant du public, où l'exercice de la police et de la religion est un acte politique[88].

En parallèle d'un renforcement du contrôle des corps des protestants ou supposés tels dans la société urbaine, le retour au cours de la seconde moitié du XVIe siècle des épidémies de peste banalise des pratiques de gouvernement visant à imposer au corps social des normes religieuses, hygiénistes et même urbanistiques. Ce grand enfermement du XVIe siècle s'insère à la fois dans l'héritage empirique des grandes épidémies médiévales, mais également dans le renouvellement des approches médicales du temps, qui, progressivement, constituent le problème purement médical de la maladie et de son traitement en un problème de santé publique visant à juguler l'épidémie. Le recours de plus en plus important à des personnels spécialisés, sous la direction du consulat, qui s'associe pour prendre ces décisions excédant son champ de compétence à des experts chargés de donner leur avis, montre que les contemporains sont pleinement conscients de la nécessité de proposer une réponse politique à la question sanitaire, qui s'articule à la remise en ordre du tissu urbain, quadrillé par des experts aux ordres.

L'analyse permet de prendre la mesure des capacités d'un corps de ville à assurer son propre gouvernement et de se doter des moyens pour assurer son autonomie. Les moyens mis en œuvre sont à la fois théoriques et empiriques et montrent l'importance de la construction des droits urbains au XVIe siècle. Les bonnes villes du XVIe ne sont pas uniquement des héritières des bonnes villes de la fin du Moyen Âge étudiées par Bernard Chevalier : l'histoire de leurs pouvoirs n'est pas celui d'un inéluctable déclin alors que l'étoile royale brille de plus en plus fortement. On ne saurait pas non plus limiter les relations entre les pouvoirs urbains et le pouvoir royal sous les termes d'une simple opposition. Ce dernier offre de précieuses opportunités sociales pour les élites sociales de la ville, qui participent à la fois à titre individuel, mais aussi à titre institutionnel aux négociations avec le roi et ses représentants. Le rôle central de François de Mandelot, gouverneur de la province, explique certainement l'abondance des relations entre Lyon et son roi. L'étude de cas lyonnaise montre de fait que les acteurs locaux ont eu une part essentielle dans la construction de ces pouvoirs et que, dans une large mesure, l'abandon de certaines prérogatives au XVIIe, acquises pourtant de haute lutte au XVIe, s'insère dans un projet politique d'envergure, où les élites urbaines trouvaient leur compte dans la participation à l'élaboration de l'absolutisme. Les élites sont certainement conscientes pour partie de ce mouvement diffus et encouragent cette symbiose, pour reprendre le terme de Guy Saupin, permettant à la monarchie d'incarner concrètement sa relation paternelle avec la totalité de ses sujets. C'est dans cette mesure que les démarches visant à clarifier le fonctionnement social et symbolique du consulat doivent être comprises. Le rôle de Mandelot est à ce titre absolument central. La conservation de sa correspondance donne un aperçu de premier ordre sur le « métier de gouverneur » tel que le définit par Antoine Rivault. Ni fantôche, ni intendant, le gouverneur du XVIe siècle se place à une situation d'interface essentielle dans les négociations entreprises par le corps de ville avec le roi. A titre personnel ses capacités d'action sont limitées : il reçoit certes de très larges pouvoirs pour mettre en place la pacification religieuse dans les territoires sous sa juridiction, mais les moyens accordés par l'État monarchique suffisent rarement à permettre un tel objectif, le rendant dépendant d'une bonne entente nécessaire avec les notables locaux, qui consentent ainsi à participer directement à la mise en place de la politique royale.

La militarisation de la société urbaine au cours de la 2nde moitié du XVIe est un fait communal central. Face à la guerre et à ses conséquences sur la communauté urbaine, les mesures prises pour assurer l'ordre public mène à un renforcement de la participation des acteurs aux guerres. Cette militarisation est scalaire dans son fonctionnement. A l'échelle du quartier, que ce soit pour les protestants ou les malades de la peste, un quadrillage social et territorial dans les pennons permet de mettre en place une société de la surveillance de tous par tous, où les réseaux de proximité et de voisinage fonctionnent comme des moyens de recueillir l'information et de permettre l'efficacité des mesures policières. Cette participation fait l'objet de débats, de redéfinitions permanentes pour préciser l'ampleur de l'effort consenti, que celui-ci soit humain ou fiscal. L'information régionale, mise en œuvre par les acteurs lyonnais, met au cœur des pratiques le nécessaire pragmatisme dans la conduite de la guerre. Les objectifs opérationnels donnés aux troupes

[88] Patrick Boucheron, Nicolas Offenstadt (dir), *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, PUF, Paris, 2011.

lyonnaises varient peu entre 1562 et 1589. La prétention des élites lyonnaises à assurer la direction de l'espace rhodanien, s'appuyant sur des alliés suisses et savoyards puissants, bien qu'encombrants et coûteux, passe également par la collaboration avec des relais du pouvoir royal, qu'ils soient gouverneurs, capitaines de citadelle ou nobles locaux avec des responsabilités militaires.

**Conclusions.**

La thèse s'inscrit ainsi dans le renouvellement d'une histoire sociale du politique, plaçant au centre de ses préoccupations la négociation comme modalité de rapport entre l'État monarchique et les pouvoirs locaux, dont les villes. Alors qu'ailleurs en France le modèle de la bonne ville forte de ses privilèges urbains connaît à la fin du XVIe siècle une érosion consécutive à l'emprise grandissante de l'État monarchique, Lyon connait une situation inverse : l'extension de ses prérogatives juridictionnelles et administratives en temps de guerre. Les guerres de Religion voient ainsi la municipalité disposer d'un pouvoir règlementaire inédit et multiforme, bien que cet accroissement de pouvoirs puisse être refusé : on est ainsi amené à penser ponctuellement un pouvoir embarrassant pour l'État royal comme pour la municipalité, qui ne dispose pas toujours de toutes les techniques de gouvernement requises. Il en résulte cependant une expérience, un savoir-faire et même une expertise en matière de santé politique sanitaire, de voirie, d'approvisionnement et de défense, constitutifs de la notion de bien public. Dès lors, la description du « régime des échevinages » permet de ne pas uniquement considérer le fonctionnement du corps de ville dans son rapport avec la puissance souveraine : le cas particulier de la lutte contre les épidémies montre également la précoce naissance d'un État sanitaire, qui est d'abord une municipalité sanitaire. Cette police consulaire ne se déploie pas selon la linéarité d'un programme, étape par étape : les circonstances, les nécessités et les opportunités ont, autant que l'idéal du bien public, un rôle dans la constitution d'un espace public comme lieu de gouvernement urbain. C'est à ce titre que dialogue et négociation, bien que n'empêchant pas domination et asymétrie, constituent le régime ordinaire des relations politiques et du gouvernement urbain au début de l'époque moderne.

Thèse n° 19

Anne Kucab

*« Où l'on offre tout ce qui peut se vendre ». Niveaux de vie et consommation à Rouen à la fin du Moyen Âge,* Sous la direction de Mme Élisabeth Crouzet-Pavan, Sorbonne Université, faculté de Lettres, soutenue le 4 décembre 2021.

Cette thèse est consacrée à l'étude des niveaux de vie et de la consommation à Rouen à la fin du Moyen Âge. En effet, la ville a d'abord retenu l'attention des historiens pour sa place dans le Duché de Normandie ou durant la guerre de Cent Ans. Peu étudiée, la seconde moitié du XV^e^ siècle est pourtant une période où la cité normande connaît un dynamisme économique et démographique qui en fait une des principales villes du royaume de France. Par son rôle de place commerciale et la diversité de ses habitants, la ville offre un terrain favorable aux études économiques et sociales. Il s'agit de s'interroger dans cette recherche sur la possibilité d'estimer les niveaux de vie et les consommations rouennaises. C'est-à-dire de définir le pouvoir d'achat des habitants de la ville et la manière dont ils en usent. Une telle démarche implique une réflexion sur les paniers de consommation et les critères qui préludent à leur élaboration afin d'établir des propositions pour le cas rouennais.

Une telle recherche nécessite un grand nombre de données afin de mener de front histoire qualitative et histoire quantitative. Les sources rouennaises par leur richesse et leur qualité offrent un fonds d'expérimentation que nous avons choisi d'explorer. Dans le cadre de cette thèse nous avons privilégié une étude et un dépouillement des registres comptables de la série G et notamment les comptes de l'hôtel archiépiscopal, de la municipalité et des fabriques. Le caractère sériel des sources pour le demi-siècle étudié, ainsi que la possibilité de confronter les sources textuelles aux sources archéologiques et iconographiques offre un corpus d'étude à la fois cohérent et varié. Nous avons privilégié le dépouillement des comptabilités afin d'exploiter de manière la plus complète possible, ces sources parfois laissés de côté. Les archives normandes ont par ailleurs donné naissance à une bibliographie pléthorique, parfois très spécialisée. Nous avons donc entamé un minutieux travail de dépouillement s'appliquant conjointement aux archives médiévales et à la bibliographie, dense et parfois ancienne. La compréhension de ces deux ensembles documentaires est donc un préalable à toute étude.

L'interrogation sur les niveaux de vie au Moyen Âge n'est pas neuve. Elle a été étudiée pour le monde anglo-saxon par Christopher Dyer dans son ouvrage *Standards of living in the later Middle Ages*[89] et a fait l'objet d'un colloque une décennie plus tard[90]. Ces ouvrages, complétés par quelques articles, ont défini et défriché ce champ d'étude. Ils ont questionné les sources utilisables et souligné la nécessaire rigueur méthodologique pour arriver à des résultats probants tout en mettant en garde contre des généralisations économiques trop hâtives. Pour autant et ainsi que nous le montrons dans le premier chapitre de cette thèse, les historiens et les historiennes se sont inégalement emparés de cette problématique. La question se pose néanmoins fréquemment aux chercheurs puisque des prix sont sans cesse mentionnés dans les sources. Il s'agit non seulement de ceux des différents produits, dont on connaît toute la variété grâce aux sources comptables, mais aussi des salaires, des coûts d'entrée dans une organisation de métier ou des montants des amendes. Lorsque nous croisons ces données dans les sources, adviennent conjointement l'envie et la difficulté de savoir ce que de telles sommes représentent pour les hommes ou les femmes du Moyen Âge. Si nous avons en tête des ordres de grandeur, les données issues de plusieurs études ne concernant qu'un espace géographique ou qu'un groupe social particulier, sont éparses et ne permettent d'avoir qu'une vision partielle du coût de la vie en ville à la fin du Moyen Âge.

Une telle réflexion nécessite un dépouillement minutieux des sources pour dépasser le truisme qui consiste à expliquer que les groupes sociaux aisés ont plus de dépenses – et plus onéreuses – que les groupes sociaux aux revenus plus modiques. La réalité est plus complexe et surtout plus diversifiée. Notre réflexion vise

[89] Christopher Dyer, *Standards of living in the later Middle Ages: social change in England c. 1200-1520*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989. L'auteur a consacré d'autres travaux à la question sur lesquels nous reviendrons aux chapitres 1 et 3.
[90] Jean-Pierre Sosson, Claude Thiry, Sandrine Thonon et Tania Van Hemelryck (dir.), *Les niveaux de vie au Moyen Âge : mesures, perceptions et représentations*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1999.

certes à déterminer, dans la mesure du possible, des pouvoirs d'achat et des paniers de consommation, mais elle ne se limite pas à cette optique. Nous avons en effet proposé une caractérisation des niveaux de vie urbains à la fin du Moyen Âge. Par « caractérisation des niveaux de vie », nous entendons le fait de détailler la relation entre les revenus et les différentes dépenses pour déterminer un pouvoir d'achat. Ces dernières prennent en compte la diversité des produits consommés, leur coût et leur quantité. En croisant ces différentes données, nous pouvons établir des spécificités selon les groupes sociaux. Une telle méthode produit des résultats inégaux en fonction de la nature de ces groupes et de la documentation. Elle permet toutefois d'envisager une meilleure connaissance des consommations urbaines et de les relier à des niveaux de vie.

La question méthodologique qui anime notre recherche est donc la suivante : comment étudier les consommations et les niveaux de vie des habitants d'une ville médiévale de plusieurs milliers d'habitants à la documentation gigantesque ? Afin d'obtenir des résultats probants, deux axes de compréhension sont utilisés de manière conjointe. La première approche est quantitative. Elle vise à attribuer à chaque chose son coût et à produire des données chiffrées ou des fluctuations de prix. Pour autant, une telle approche visant à établir l'évolution des prix sur plusieurs siècles est insuffisante pour traduire la complexité du monde économique médiéval. Nous y avons donc adjoint une seconde approche fondée sur une analyse plus « qualitative » des transactions économiques. Cette dernière est motivée par le constat que ce n'est pas forcément le prix qui détermine la consommation ou le niveau de vie car des facteurs sociaux, réglementaires ou symboliques interviennent également. Cette pluralité de facteurs participe pleinement à la compréhension des relations socio-économiques.

Pour répondre aux questionnements soulevés par notre sujet de recherche, notre réflexion s'est articulée autour de deux axes. Le premier est méthodologique : il consiste à analyser les possibilités offertes par les sources pour déterminer les niveaux de vie et évaluer les consommations. Il s'agit notamment de s'interroger sur la potentialité des sources comptables urbaines à répondre à ces problématiques. Si l'apport à l'histoire économique de ces documents est bien connu, leur usage pour l'étude de la culture matérielle ou pour les questions sociales est moins fréquent. Ces sources nous semblent toutefois recéler d'intéressantes pistes de réflexion qui n'attendent qu'à être suivies. Un autre aspect méthodologique mis en avant dans cette thèse est la confrontation de sources de différentes natures sur une même période. Il s'agit de comparer des données textuelles, iconographiques et archéologiques ayant des producteurs ou des usages variés : comptabilités, réglementations, délibérations, inventaires de bien, enluminures, miséricordes ou objets archéologiques. L'étude minutieuse de ces sources nous permet de dégager une grille de lecture pertinente des questions économiques et sociales rouennaises de la seconde moitié du XV$^{e}$ siècle. Le deuxième axe de notre réflexion porte sur la définition et l'application des concepts de « consommation » et de « niveaux de vie » aux Rouennais et Rouennaises de la fin du Moyen Âge, il s'agit dans cette optique de décrire et d'analyser minutieusement les diverses consommations afin de les quantifier et d'établir leur coût. Notre réflexion s'est articulée en six chapitres.

Le premier chapitre vise à nous doter des outils conceptuels et des sources nécessaires à l'étude des consommations et des niveaux de vie. Il détaille la riche historiographie consacrée aux questions économiques et sociales pour la fin du Moyen Âge. Il souligne par ailleurs que si le terme de « consommation » est anachronique pour le Moyen Âge, le processus est bien réel dans les sources rouennaises. Ces dernières sont notablement bien conservées pour la période. Aussi, en nous appuyant sur la lecture de la bibliographie, nous nous interrogeons sur les sources les plus pertinentes pour faire l'histoire des niveaux de vie et des consommations. Cette analyse donne lieu à la détermination d'un corpus cohérent. Le premier chapitre présente la sélection opérée au sein des sources rouennaises, notamment grâce à l'étude de leur contexte de production et aux potentialités qu'elles recèlent. Leur exploitation implique une fine compréhension de la manière dont elles ont été produites. Nous nous attelons à les décrire, à expliquer leur genèse et leur réalisation de manière précise. Il s'agit autant d'évaluer les manques que les possibilités. Une dernière étape est nécessaire pour passer des sources à l'exploitation de leur contenu : il s'agit de la réalisation d'une base de données permettant un regard tant quantitatif que qualitatif sur le sujet. L'explication détaillée de son élaboration et des critères retenus clôt ce premier chapitre.

Le deuxième chapitre présente le cadre géographique et chronologique de l'étude. À la fin du XV^e^ siècle, le rôle de capitale régionale que joue Rouen s'explique par une longue histoire. Si son poids commercial, sa diversité sociale et l'importance des sources conservées justifient pleinement le choix de la ville comme sujet d'investigation, la période retenue est peu documentée. En effet, la place de la cité normande durant la guerre de Cent Ans a fait l'objet de nombreuses études et le procès de Jeanne d'Arc lui a donné une place particulière dans la mémoire collective. Or, les décennies qui suivent son retour au sein du royaume de France n'ont encore suscité que peu de travaux. Ces dernières sont trop souvent perçues comme un « entre-deux » entre la « Normandie anglaise » et la Renaissance. Ce chapitre démontre qu'il existe pourtant une cohérence à la séquence ouverte par la reddition de Rouen à Charles VII en 1449 et close au début du XVI^e^ siècle par la mort du cardinal Georges I^er^ d'Amboise. La seconde moitié du XV^e^ siècle est certes une période de reconstruction, mais celle-ci n'est pas linéaire, les Rouennais et Rouennaises devant affronter de nombreuses vicissitudes politiques – guerre du Bien Public et fin du duché de Normandie –, ou sanitaires avec les récurrences de la peste. Les sources nous permettent ainsi de saisir le visage d'une ville en pleine effervescence et de détailler le cadre de vie de ses habitants. La connaissance de l'histoire, de la topographie et des différents espaces qui constituent la ville est un préalable indispensable à une étude minutieuse de la vie qui s'y déploie.

L'étude des niveaux de vie et des consommations implique de déterminer le pouvoir d'achat des Rouennais. C'est l'objet de notre troisième chapitre. Il s'appuie sur la richesse des comptabilités conservées qui sont les principales sources exploitées pour cette partie. Nous y détaillons la diversité sociale présente en ville, des élites urbaines aux valets de bras en passant par les lingères ou les maçons. En fonction de leur activité, les individus reçoivent des rémunérations différentes. La détermination du salaire est un des enjeux de ce chapitre. Elle implique de prendre en considération un grand nombre de critères pour approcher au plus près les revenus dont disposent les Rouennais. Nous sommes ainsi amenée à réfléchir à la diversité et au coût du travail. Ce dernier peut être journalier, payé à la mesure ou bien à la réalisation. Qu'il soit manuel, artistique ou intellectuel, exercer son travail a par ailleurs un coût – entrée dans une organisation de métier, achat d'outils, fourniture de matières premières – qu'il convient de prendre en compte. Il s'agit donc de proposer des modalités d'évaluation et de comparaison de ces diverses professions et de leurs rémunérations. L'estimation des revenus est la première étape d'une réflexion sur le pouvoir d'achat. Néanmoins, mettre en relation celui-ci et les dépenses – au moyen d'un panier de consommation – dans le but d'établir des niveaux de vie est loin d'être évident. La dernière partie du chapitre 3 est donc consacrée à une réflexion méthodologique sur les manières de déterminer les niveaux de vie à travers les consommations. Pour ce faire, nous examinons les propositions faites par des historiennes et des historiens d'autres villes médiévales afin de dégager une grille de critères applicable au cas rouennais. Celle-ci permet de déterminer les postes de dépense devant entrer dans la constitution d'un « panier de consommation rouennais ».

Les chapitres 4 et 5 sont complémentaires et traitent des consommations rouennaises de manière détaillée. Pour ce faire nous avons croisé un grand nombre de sources, non seulement les sources écrites – comptabilités, listes de biens, délibérations, réglementations – mais aussi les sources iconographiques issues des livres d'heures rouennais et des données archéologiques. Leur confrontation offre l'opportunité de saisir au plus près les pratiques à l'œuvre dans la ville lors de la seconde moitié du XV^e^ siècle. Les deux chapitres sont conçus de manière spéculaire. Le quatrième chapitre précise dans un premier temps les manières de déterminer les prix et les quantités de produits consommés en détaillant les mécanismes de fixation des prix, le lexique et les mesures utilisées. Puis nous analysons le poids de l'alimentation et de la boisson dans la dépense des ménages. La part prépondérante des coûts de subsistance n'est pas un constat neuf. La qualité des sources rouennaises permet toutefois d'en livrer une analyse fouillée. En effet, ce n'est pas uniquement le prix du produit qui est corrélable au niveau de vie mais aussi son origine ou sa qualité. Les boissons forment ainsi une étude de cas particulièrement significative mettant en avant le fait que ce que l'on boit dépend du groupe social auquel on appartient. Enfin, suivant les propositions faites notamment par Danièle Alexandre-Bidon, nous étudions dans ce même mouvement les ustensiles de cuisine et la vaisselle. Il nous semble en effet cohérent de ne pas séparer les contenants de leur contenu. Si les dépenses alimentaires sont bien détaillées dans les sources étudiées, elles ne sont pas les seules à devoir être prises en compte.

Le cinquième temps de notre réflexion détaille les dépenses faites par les citadins dans les domaines non alimentaires. Ces derniers – prix du logement, des combustibles ou du vêtement – sont trop souvent oubliés des analyses et doivent également être pris en considération. Le coût de l'habitat est ainsi abordé sous plusieurs angles. Outre le prix du bâti ou le montant du loyer, nous prenons en compte les frais liés, c'est-à-dire ceux engendrés par le chauffage, l'éclairage ou l'ameublement. Un développement important est accordé au linge et au vêtement. En effet, ce poste de dépense est oublié des différents paniers de consommation proposés par les chercheurs. Or, le textile est aussi indispensable qu'onéreux. Sa part dans le budget des ménages ne peut donc être négligé. L'étude de l'ensemble de ces éléments permet de proposer à la fin du cinquième chapitre une première estimation des niveaux de vie. Celle-ci est rendue possible par la mise en relation des salaires déterminés au chapitre 3 avec les diverses dépenses détaillées aux chapitres 4 et 5. Plusieurs modèles d'estimation sont proposés en fonction des situations familiales et de la répartition des dépenses. Si ces projections sont théoriques, elles permettent toutefois de visualiser la répartition possible des charges pour les citadins de la fin du Moyen Âge. Le dernier temps de notre réflexion est brièvement consacré aux dépenses imprévues et au poids qu'elles représentent.

Si elle est indispensable, la mise en regard des dépenses et des revenus est néanmoins insuffisante à traduire les différences de niveaux de vie et la diversité des pratiques de consommation urbaines. Le sixième et dernier chapitre de cette thèse vise donc à détailler ces points. Un des propos de celui-ci est de mieux caractériser les groupes sociaux en fonction de leurs habitudes et de leurs pratiques de consommation. Une telle approche nécessite d'adopter un autre regard sur les sources textuelles précédemment utilisées. Il ne s'agit plus de les envisager comme pourvoyeuses de données mais de les considérer comme représentatives des perceptions médiévales des niveaux de vie. Dans cette optique, nous nous intéressons au rôle de la monnaie réelle dans les transactions commerciales mais aussi aux mécanismes visant à faire des économies. En effet, les précédents chapitres mettent en avant un coût, parfois élevé, de la vie urbaine. Or, les estimations des dépenses entrant dans la reconstitution du panier de consommation restent théorique. Ainsi, tempérant le coût de la vie, de nombreux champs relevant de l'économie circulaire sont documentés par les sources : marché de l'occasion, recyclage ou réparation. Toutefois ces pratiques visant à faire des économies ne suffisent pas toujours et nous nous sommes alors interrogée sur les mécanismes d'appauvrissement et les mesures prises pour aider les plus démunis. L'étude de ce dernier point a montré que les niveaux de vie ne sont pas uniquement une question de chiffres et que leur perception dans les sociétés médiévales participe de leur définition. Les sources rouennaises délimitent ainsi les contours de la pauvreté et de la richesse. Elles soulignent que les niveaux de vie s'affichent dans l'espace public à travers les vêtements portés ou la consommation de certains biens qui sont des marqueurs sociaux pertinents.

Cette plongée dans les sources rouennaises a pour objectif de mieux percevoir quel peut être le quotidien des habitants de Rouen à la fin du Moyen Âge. L'itinéraire emprunté nous enjoint de dépasser les transactions en monnaie de compte inscrites dans les registres pour restituer au mieux la diversité et la complexité de la vie économique et sociale dans une des principales villes du royaume de France. Entre les lignes des austères comptabilités affleurent des parcours de vie et des difficultés du quotidien auxquels l'historienne se doit de rester attentive. Les sources livrent ainsi une histoire du détail et dessinent des trajectoires humaines singulières ou communes qui permettent d'approcher les niveaux de vie des Rouennaises et des Rouennais.